

ALTERNATIVES NON VIOLENTES

**Intervenir
sans armes**



MAIS ON VA
ENFIN SE
CIVILISER !!!



800
6112

**pour
la paix**



Institut de recherche sur la
Résolution
Non-violente des
Conflits

L'INSTITUT DE RECHERCHE SUR LA RÉOLUTION NON-VIOLENTE DES CONFLITS

L'IRNC a été créé en 1984 ; son objectif principal est de mener de façon **pluridisciplinaire** des recherches scientifiques sur **l'apport de la non-violence** dans la résolution des conflits et de donner un statut à cette approche encore trop ignorée en France. L'IRNC organise également des formations en France et à l'étranger, des colloques et entretient des relations avec de nombreux instituts similaires dans le monde. L'IRNC est associé à la revue *Alternatives Non-Violentes*.

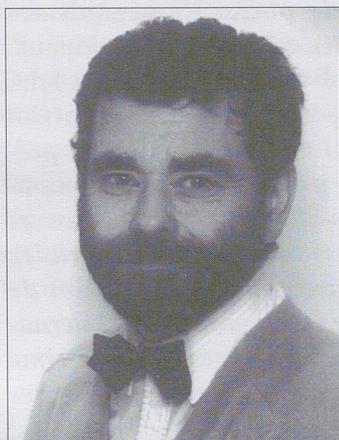
Dès l'origine son travail de recherche s'est focalisé en priorité sur les conflits internationaux ; il réalise actuellement un programme de recherche de deux ans portant sur l'"**Intervention civile**" dans les conflits comme la Bosnie, le Kosovo (seul cas de résistance non-violente en ex-Yougoslavie), Haïti, etc.

Ses ressources financières proviennent d'une part de financements privés venant de personnes physiques ou morales comme la Fondation pour le Progrès de l'Homme (FPH), et d'autre part de financements publics de ses partenaires institutionnels comme le SGDN (Secrétariat général à la défense nationale), la Communauté européenne, la Fondation pour les études de défense nationale, le ministère de la recherche, etc. La majorité de ces financements est irrégulière et assure difficilement la nécessaire continuité dont a besoin un institut de recherche.

**Pour tout renseignement, demande de documentation et don,
vous pouvez vous adresser à : IRNC,
BP. 19 - 94121 Fontenay-sous-Bois Cedex
Tél. : (33) 1/48 75 44 46**

ÉDITORIAL

BDIC



par François MARCHAND,
président de l'IRNC

Sans la canonnière, mais au-delà de l'humanitaire

Depuis la disparition du partage du monde en deux blocs rivaux, on observe une multiplication des interventions internationales menées par l'ancien bloc de l'Ouest regroupant les grands États démocratiques, en général sous couvert de l'ONU, et presque toujours sous la houlette des USA. Il y a eu plus d'interventions des casques bleus dans les 5 dernières années qu'au cours des 40 premières années d'existence de l'ONU.

À la notable exception près de la guerre du Golfe, on note une réelle volonté des pays intervenants à éviter de placer le conflit sur un plan militaire malgré leur supériorité évidente dans la plupart des cas ; sans doute connaissons-nous encore de nombreuses interventions traditionnelles "à la canonnière", mais il semble bien que les choses aient évolué sur deux points : le nombre des interventions s'est multiplié, et leur forme s'est partiellement civilisée. Le premier point est d'ailleurs rendu possible par le second. Le lecteur de ce numéro d'ANV se rendra compte lui-même comment le débat organisé par l'IRNC sur ce thème, il y a un an, a permis de mettre en valeur certaines convergences de pensée, lesquelles se vérifient aussi sur le terrain, entre des officiers, des organisations humanitaires et des associations non-violentes.

La première intervention menée par l'ONU en Haïti (1993) a été entièrement civile. Cela correspondait à un choix délibéré, comme le montre l'article de Jean-Marie Muller, et l'on pourrait également citer le Cambodge, le Salvador, la Somalie avant le "débarquement" pour l'ONU, le Kosovo, l'ex-Yougoslavie au début du conflit pour la Communauté européenne. Au Rwanda, la mission des forces armées était strictement limitée à un rôle de protection des actions humanitaires, doublé d'un rôle d'interposition de fait, mais souvent mal ou pas défini. On retrouve cette approche dans les interventions en Somalie et, jusqu'à l'été dernier, en Bosnie. Certes, l'intervention s'est parfois totalement militarisée, comme récemment en Bosnie, ce qui laisse planer un doute sur la pertinence et l'efficacité des interventions non-militaires. Il n'en demeure pas moins qu'une évolution profonde est en cours.

Les militaires ne peuvent plus tout faire

Dans un ouvrage récent¹, l'Unesco a exprimé le besoin de faire le point sur les aspects non-militaires de la sécurité internationale. Dans les remarques introductives, les auteurs soulignent que « *plusieurs concepts considérés dans le passé comme purement académiques, théoriques, voire utopiques, comme la défense non-offensive, la défense civile, la suffisance militaire, etc., sont aujourd'hui reconnus comme applicables* ». Tout en considérant que l'usage de la force est « *encore nécessaire et efficace* », ils soulignent que « *dans le cas de conflits à l'intérieur d'un État, lesquels sont*

aujourd'hui dominants, la force militaire peut difficilement être considérée comme un moyen de garantir une résolution finale du conflit, ni tenir lieu de substitut à une solution politique ». L'idée que les militaires ne peuvent plus et ne doivent plus tout faire est une tendance générale parmi les organismes traitant de la résolution des conflits internationaux. Certains, et non des moindres, vont même plus loin, n'hésitant plus à faire appel à la notion de non-violence, comme la *Commission Carnegie pour la prévention des conflits meurtriers*² qui se donne notamment l'objectif de « *rechercher les forces et faiblesses des différentes entités internationales impliquées dans la prévention des conflits et de concevoir les moyens pour les organisations internationales de participer au développement d'un système international efficace de résolution non-violente des conflits* ».

En France, des réflexions en ce sens ont eu lieu, par exemple depuis 1992 au sein du SGDN (Secrétariat général de la défense nationale).

Le programme de recherche de l'IRNC

C'est dans ce contexte que l'IRNC a lancé fin 1994 un programme de recherche portant spécifiquement sur l'"Intervention civile". L'IRNC a constitué une équipe de recherche. Elle regroupe des chercheurs sur la stratégie non-violente, comme Christian Mellon, Jean-Marie Muller, Jacques Sémelin et des praticiens récents d'interventions civiles comme Pierre Dufour et Paul Bruyelles. Le premier article de ce numéro d'ANV donne un aperçu fort pertinent du travail déjà réalisé.

Outre la définition et l'apport théorique de base, l'IRNC a déjà mis en évidence un certain nombre de points-clés qui constituent autant de chantiers pour la réflexion et l'action à l'avenir. Ce numéro d'ANV présente plusieurs articles qui apportent un éclairage particulier sur certains d'entre eux : Philippe Beck, au travers de l'expérience des Brigades de paix internationales, développe notamment le problème de la protection des intervenants comme celle des personnes accompagnées. Pierre Dufour à propos de son expérience en "Serbie-Kosovo" montre l'intérêt de mettre en œuvre une stratégie d'intervention civile préventive avant que le conflit ne devienne meurtrier.

Les civils voudront-ils intervenir ?

Des civils voudront-ils intervenir dans des conflits où ils ne sont ni impliqués, ni menacés directement ? En Allemagne, des projets pour la création d'une force d'intervention civile sont largement débattus, comme en témoignent les articles de Theodor Ebert et de Carsten Herzberg. Bien des éléments donnent à penser que le nouveau concept d'intervention civile va de plus en plus être pris en compte dans la recherche sur la résolution de certains conflits internationaux.

Le concept de défense civile, déjà développé par l'IRNC depuis plusieurs années, s'appuie sur la volonté de défense des citoyens lorsque leur propre démocratie est menacée, et c'est cette menace directe qui peut entraîner leur adhésion et leur participation. Le concept d'intervention civile est différent, car il s'agit alors de défendre la démocratie et les droits de l'homme quand ils sont menacés chez

des voisins parfois lointains. Le succès des interventions humanitaires, qui se sont acquis des soutiens actifs dans tous les milieux de la société, donne un début de réponse favorable. Mais certaines associations humanitaires vont jusqu'à développer une sorte de mauvaise conscience chez de nombreux citoyens qui se sentent gênés de ne rien faire. Si cela permet à ces associations de recueillir plus d'argent, ce phénomène contribue aussi dans notre pays à développer l'acceptation souvent résignée par la population des interventions militaires. Les recherches présentées dans ce numéro d'ANV refusent la résignation du recours aux moyens armés, et proposent des solutions qui vont bien au-delà de l'intention purement humanitaire.

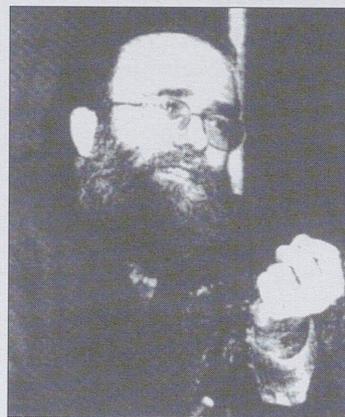


- 1) *Non-military aspects of international security*, Unesco, 1995.
- 2) Commission créée en 1994, co-présidée par David A. Hamburg (président de la Carnegie Corporation of New York) et Cyrus R. Vance, ex-secrétaire général des Nations unies et négociateur dans le conflit yougoslave.

Une nouvelle force : l'intervention civile non-armée

JEAN-MARIE MULLER*

*Auteur de nombreux livres, dont : Gandhi, la sagesse de la non-violence, Paris, DDB, 1994, et de Simone Weil, l'exigence de la non-violence, Paris, DDB, 1995 ; Le principe de non-violence. Parcours philosophique, Paris, DDB, 1995.



On sait ce dont sont capables les casques bleus de l'ONU, mais des civils ne seraient-ils pas souvent mieux placés pour créer les conditions de la paix ?

I/ PRINCIPES DE L'INTERVENTION CIVILE

Lorsque les sanctions économiques s'avèrent insuffisantes pour faire céder l'adversaire, il convient d'étudier la possibilité d'une intervention directe sur les lieux du conflit. Avant même d'envisager une quelconque intervention militaire, il importe de savoir si des forces d'intervention civiles, non-armées, ne seraient pas susceptibles d'apporter une contribution à la résolution pacifique du conflit en cours. En d'autres termes, est-il possible d'envisager une "projection de forces non-militaires" qui puisse peser sur le rapport des forces en présence ? Existe-t-il des interventions civiles qui soient des équivalents fonctionnels des interventions militaires ? Nous pouvons proposer la définition suivante d'une intervention civile : une intervention non-armée, sur le terrain d'un conflit local, d'une mission extérieure, mandatée par une organisation

intergouvernementale, gouvernementale ou non-gouvernementale, venant accomplir des actions d'observation, d'information, d'interposition, de médiation et/ou de coopération en vue de prévenir ou faire cesser la violence et de créer les conditions d'une solution politique du conflit qui reconnaisse et garantisse les droits fondamentaux de chacune des parties en présence et leur permette de définir les règles d'une coexistence pacifique.

Une intervention civile est un moyen **tactique** qui ne peut être opérationnel que s'il est mis en œuvre dans le cadre clairement défini d'une **stratégie** globale qui vise à faire aboutir un **projet** politique créant les conditions d'un retour à la paix. Ce projet et cette stratégie doivent être définis dans la cadre d'un processus de négociations diplomatiques auquel participent les différentes parties engagées dans le conflit, le plus souvent à travers la médiation d'une autorité extérieure. Les différentes modalités de l'intervention civile ont pour fonction de concrétiser sur le terrain, au contact des populations civiles et des dirigeants locaux, les décisions politiques prises dans le cadre de ces négociations. Cependant, certaines formes d'intervention civile peuvent être mises en œuvre avant même que ce processus de négociations ait pu commencer. Elles ont alors pour finalité de créer des conditions qui favorisent un tel processus.

Il convient d'établir une claire distinction entre les missions qui sont mandatées par des organismes officiels et qui ont la charge d'appliquer sur le terrain un plan de paix défini au préalable par les diplomates, et celles qui sont menées, à l'initiative de citoyens, par des organisations non-gouvernementales qui ont pour but de porter assistance aux populations civiles et de veiller au respect des droits de l'homme. Certes, les unes et les autres, lorsqu'elles travaillent dans le même espace, ne peuvent pas s'ignorer. Il est au contraire tout à fait souhaitable qu'une coopération puisse s'établir entre elles, dans le respect de leur caractère spécifique. Les termes de cette coopération varieront forcément d'une situation à l'autre.

Réduire l'intervention civile non-violente à la seule interposition entre les combattants qui s'affrontent avec des armes serait une erreur. Si on imagine des personnes désarmées venant s'offrir aux tirs d'armées et de milices sans scrupules,

on conclut inévitablement qu'une telle intervention est vouée à l'échec. Le plus souvent, l'intervention civile non-violente doit être conçue et perçue comme une intervention auprès des populations civiles dont l'implication directe dans les affrontements peut être très différente d'une situation à l'autre. Dans de nombreux conflits, la volonté de paix des populations est beaucoup plus grande que celle des dirigeants. Il arrive souvent que ceux-ci se soient érigés en chefs de guerre, en prenant en otage les membres de leur propre communauté. Il s'agit d'entreprendre auprès des populations civiles un travail de **pacification** en désarmant les esprits et les mentalités et en instaurant des "mesures de confiance" qui visent à créer les conditions d'une coexistence pacifique entre les communautés adverses. Si le soutien des populations aux dirigeants et aux combattants vient à manquer, ceux-ci devront finir par en tenir compte. Le prolongement de la guerre deviendrait une fuite en avant qui ne correspondrait plus à aucun objectif politique rationnel. Ils devraient alors comprendre que leur intérêt même leur demande de préférer la négociation à la poursuite de la guerre.

1/ La paix ne se parachute pas

Il importe de récuser avec force l'idée illusoire que l'ingérence politique pourrait imposer de l'extérieur la paix à des communautés en conflit. La paix ne pourra être rétablie que de l'intérieur par l'action de membres de ces communautés. Une intervention civile a précisément pour but de faciliter et de favoriser cette action en créant un espace public dans lequel elle puisse se développer. L'un des principes sur lesquels doit être fondée l'intervention civile, c'est qu'en définitive seuls les acteurs du conflit sont en mesure de lui apporter une solution. La méthode de l'intervention civile doit se démarquer clairement de la logique de victimisation des personnes auprès desquelles elle intervient. Cette logique tend à considérer ces personnes comme des individus sans responsabilité dans leur passé, leur présent et leur avenir ; elle en fait des assistés privés d'autonomie. Dans cette perspective, une intervention civile ne doit pas se réduire aux dimensions d'une simple **assistance** des populations civiles locales, elle doit être conçue comme une **coopération**.

Face aux malheurs des autres

Chaque jour, nous sommes conviés à regarder sur nos écrans de télévision les hommes qui souffrent et meurent dans des combats fratricides d'une extrême cruauté. Cette formidable médiatisation du malheur des autres est censé nous informer et, certes, nous ne pouvons pas dire que "nous ne savons pas". Cependant, sommes-nous vraiment informés ? Téléspectateurs, nous risquons de devenir des voyeurs qui regardons les autres jouer au jeu mécanisé de la mort. Nous n'avons plus aucune distance par rapport à l'événement qui se déroule sous nos yeux en temps réel. Sans cette distance, il n'y a plus de place pour la réflexion qui seule permet de comprendre. Dès lors, ce déferlement médiatique a davantage pour effet de créer une émotion publique que de former une opinion publique. Au demeurant, cette émotion est passagère, car une guerre va chasser l'autre sur nos écrans de télévision. Mais, chaque fois, cette émotion engendre, au plus profond de chacun, un sentiment de culpabilité. Sans prendre véritablement conscience des enjeux des drames auxquels nous assistons, ce spectacle nous donne mauvaise conscience, et cela d'autant plus que nous nous sentons impuissants. Sollicités par les organisations humanitaires qui s'efforcent de venir en aide aux victimes, nous donnons volontiers un peu de notre argent, mais cela ne suffit pas à nous donner bonne conscience. Comme pour exorciser notre culpabilité, nous sommes alors tentés de nous déclarer partisans de la violence pour arrêter tous ces massacres. Sollicités par l'humanitaire, nous sollicitons le militaire, mais, chaque fois, nous échappons à nos propres responsabilités.

Face au malheur des autres, nous ne devons pas nous donner mauvaise conscience, mais nous devons prendre conscience de nos responsabilités. Nous ne sommes pas responsables de tous les malheurs des autres, mais nous serions coupables de nous en détourner. Proclamer la Déclaration universelle des droits de l'homme, c'est reconnaître que notre responsabilité doit devenir universelle. Et cette responsabilité nous impose un devoir de solidarité qui nous demande de nous **ingérer** dans des "affaires étrangères" qui sont aussi les nôtres (in-gérer, du verbe latin *in-gerere*, signifie se "porter dans", c'est-à-dire précisément intervenir). Selon son étymologie, le verbe inter-venir signifie "prendre part à une affaire, à une action en cours, dans l'intention d'agir sur son déroulement" ; lorsqu'il est employé en médecine, il signifie "agir dans le but d'enrayer l'évolution d'un mal". Mario Bettati retient trois composantes du concept d'intervention : « *une action venant de l'extérieur ; l'intervention dans un processus ; l'interruption du processus* » (*Le mot et la chose, Intervenir ? Droits de la personne et raisons d'État*, Paris, Grasset, 1994, p. 30).

Ainsi la construction d'un nouvel ordre international implique-t-il la reconnaissance d'un devoir et d'un droit d'ingérence de la communauté internationale, des États et des citoyens dans les affaires intérieures d'un État, dès lors que celui-ci viole les règles de la démocratie en portant gravement atteinte aux droits et aux libertés, soit de l'ensemble de ses propres citoyens, soit d'une minorité d'entre eux. Il n'est pas admissible de se retrancher derrière le principe de non-ingérence pour assister passivement à une répression systématique exercée contre un peuple par une dictature, ou à une guerre civile qui oppose des fractions d'un même peuple ou des peuples que les péripéties de l'histoire avaient rassemblés, à leur corps défendant, dans un même État. « *Le devoir de non-ingérence*, déclarait François Mitterrand le 30 mai 1989 lors de la réunion à Paris de la CSCE sur les droits de l'homme, *s'arrête où naît le risque de non-assistance.* »

J.-M. Muller

Dès le début, une intervention civile ne peut donc se concevoir qu'avec la participation de ceux qui, dans la population, s'opposent à la logique de guerre et sont prêts à s'impliquer dans une dynamique de paix. Une intervention civile doit donc être préparée et déployée avec la participation la plus étroite possible des réseaux de citoyens qui se trouvent en accord avec ses finalités et ses modalités. Il importe donc qu'y soient associées les forces démocratiques locales, et tout particulièrement les organisations engagées dans la défense et la promotion des droits de l'homme. Pour une part essentielle, l'efficacité d'une intervention civile sera fonction de la coopération dont elle pourra bénéficier de la part des populations civiles. Dans cette perspective, le fait "d'afficher" clairement le caractère non-violent de l'intervention constitue un atout important : il peut désamorcer d'éventuelles réactions de méfiance et de rejet de la part des populations civiles vis-à-vis d'une ingérence "étrangère" ; il peut surtout créer un climat de confiance qui facilite grandement leur collaboration. Alors qu'il est pratiquement exclu que les réseaux de citoyens des communautés en conflit participent à une intervention militaire — et cela est déjà vrai lorsqu'il s'agit de l'intervention des "casques bleus" —, il est raisonnable d'envisager leur participation à une intervention civile non-violente. Voulant tirer les leçons de l'intervention de l'ONU au Cambodge, Raoul M. Jennar écrit : « *Les populations locales doivent être prises en considération et respectées. Les "soldats de la paix" ne sont pas des troupes d'occupation. L'ONU doit manifester le souci de ne pas marginaliser la population et ses leaders dans leur propre pays. Bien des erreurs seraient évitées et bien des objectifs plus facilement atteints si l'ONU s'efforçait d'impliquer au maximum les acteurs locaux dans l'opération en cours.* »¹ Or, précisément, cette tâche d'impliquer les populations locales dans les activités d'une force d'intervention pourra être mieux accomplie par des civils que par des militaires. Déjà le simple habillement militaire, le "harnachement" militaire des soldats crée une barrière psychologique entre eux et les populations civiles et fait qu'ils restent un "corps étranger". Ceux qui sont déterminés à alimenter le conflit ne manquent pas d'organiser une propagande visant à présenter l'intervention militaire comme une agression étrangère. Cela ne peut que nourrir la défiance de la popula-

tion civile à l'encontre des membres de l'intervention. Une telle propagande est sans objet devant une intervention civile. Si, dans un premier temps, on peut penser que les membres de l'intervention civile protègent les populations civiles en s'interposant entre elles et les combattants, on peut penser que, dans un second temps, les populations civiles protègent les membres de l'intervention civile en s'interposant entre eux et les combattants.

Un autre élément peut s'avérer déterminant dans l'efficacité de l'intervention civile, c'est que des femmes peuvent participer en grand nombre aux différentes actions mises en œuvre. Les femmes sont en effet mieux à même d'approcher la population féminine des communautés en conflit et celle-ci peut jouer un rôle décisif dans le processus de paix et de réconciliation.

En règle générale, il importe que, dans l'accomplissement de leur mission sur le terrain, les membres d'une intervention civile puissent se faire reconnaître tant des combattants que des populations civiles. Pour cela, il convient qu'ils portent un signe distinctif qui les rende clairement identifiables. Dans cette perspective, on peut envisager qu'ils portent un "béret blanc" et un brassard de même couleur. Il se peut cependant que, dans telle ou telle situation, les membres d'une intervention civile doivent se faire discrets.

2/ L'intervention civile a besoin d'investissements

Notre démarche veut être pragmatique : il ne s'agit pas d'affirmer a priori que l'intervention civile est une alternative à l'intervention militaire qui offre, quelle que soit la situation, la possibilité d'apporter une solution non-violente aux affrontements armés. Notre hypothèse de travail est tout autre : il s'agit, à partir de l'analyse de chaque situation concrète, d'étudier les possibilités d'intervenir, sur les lieux mêmes des conflits et des affrontements, par d'autres moyens que les armes afin de prévenir, réduire et, autant que possible, faire cesser la violence, créant ainsi les conditions d'une solution politique du conflit. En d'autres termes, il s'agit d'étudier la "faisabilité" de formes d'intervention civile

non-violente, sans préjuger de la légitimité et de la possibilité des formes d'intervention armée. Au demeurant, tout le monde s'accorde pour reconnaître que l'intervention militaire n'est pas toujours possible et que, lorsqu'elle paraît possible, elle n'est de toute façon pas suffisante. Pourtant, la communauté internationale et les États n'ont actuellement à leur disposition, pour intervenir, que des corps armés. Dans nos sociétés, les militaires semblent les seuls à être disponibles, préparés et organisés pour constituer rapidement des unités d'action capables d'intervenir sur un territoire extérieur. Ce fait de société mériterait une large et profonde réflexion : pourquoi la violence est-elle organisée et la non-violence inorganisée ?

Notre propos est donc d'envisager la création de corps constitués, formés de civils, prêts à intervenir sur les lieux d'un conflit afin d'y accomplir des missions de paix, par des moyens s'inscrivant dans une stratégie de l'action non-violente. Notre hypothèse de travail c'est qu'entre le "rien" et le "tout", il existe un créneau d'opportunité qui offre un espace dans lequel il est souhaitable d'expérimenter ce qui est possible.

D'un point de vue strictement opérationnel, il est possible d'envisager la simultanéité d'une intervention des "casques bleus" et d'une intervention civile. Encore faut-il que les missions de l'une et de l'autre soient clairement définies, en sorte que l'action des "casques bleus" ne vienne pas altérer l'action des civils, qui doit demeurer non-violente. Une action non-violente ne peut atteindre toute son efficacité que dans la mesure où ceux qui la mettent en œuvre acceptent d'assumer les risques qui lui sont inhérents. Leur vulnérabilité même face aux dangers est l'un des facteurs de l'efficacité de leur engagement. Ceci étant, la dangerosité de la situation peut amener à accepter certains compromis, notamment en matière de protection.

3/ L'accès au lieu du conflit

La mise en œuvre d'une intervention civile présuppose qu'une réponse ait été apportée à la question de l'accès de ses membres au lieu du conflit. En règle générale, cet

accès implique un accord de la part des "autorités compétentes". Certes, lorsqu'il ne s'agit que de quelques membres d'une organisation non-gouvernementale, il n'est pas impossible d'envisager le passage clandestin des frontières. Mais ces personnes sont alors condamnées à une présence clandestine et leur action se trouve considérablement entravée. Il est également possible, toujours dans le cas d'une ONG, que ses membres passent les frontières avec des visas de "touristes". Encore faut-il pouvoir obtenir de tels visas. En outre, dès lors qu'ils voudront agir ouvertement, il leur faudra bien obtenir le consentement, fût-il tacite, des autorités. Ce qui peut faciliter la présence des membres d'une ONG sur le lieu du conflit, c'est la caution apportée à leur intervention par des responsables de la société civile, par exemple des responsables religieux.

Pour ce qui concerne une intervention civile qui implique la présence visible d'un grand nombre de personnes, tout particulièrement lorsque leur action est mandatée par un organisme institutionnel, il est nécessaire d'obtenir un accord en bonne et due forme des dirigeants qui exercent de fait le pouvoir politique sur le lieu du conflit. Cet accord doit être négocié par l'autorité internationale ou nationale qui mandate l'intervention. Celle-ci peut être souhaitée par les dirigeants locaux, mais elle peut également ne pas l'être. Dans ce cas, il est possible d'exercer des pressions diplomatiques et économiques sur les dirigeants locaux. Le caractère non-violent de l'intervention civile est de nature à faciliter leur acceptation. Si ceux-ci persistent à opposer un refus à toute intervention, il sera pratiquement impossible de contourner leur volonté. On atteint ici une limite de la faisabilité de l'intervention civile.

II/ TYPOLOGIE DES INTERVENTIONS CIVILES

Les différentes modalités de l'intervention civile peuvent être mises en œuvre dans différentes situations politiques. Dans chacune de ces situations, l'intervention civile vise à atteindre des objectifs spécifiques.

“Casques bleus” en Bosnie



Les “casques bleus” de la Forpronu avaient un rôle d’interposition et de médiation non-armées, alors même qu’ils n’étaient ni formés, ni préparés à tenir un tel rôle. « *Moi, affirmait en juillet 1994 un sous-officier de la Forpronu, on m’a appris à faire la guerre. Ici nos réactions guerrières doivent devenir des réactions diplomatiques. C’est une mission difficile* » (*Le Monde*, 28 juillet 1994). On peut se demander si les politiques ne se sont pas défaussés sur les militaires de la mission de déployer sur les lieux du conflit une “diplomatie de proximité” qui seule était adaptée au terrain. « *À Sarajevo, confiait le général belge Francis Briquemont qui fut commandant de la Forpronu en Bosnie, j’étais seul, et je me demandais pourquoi. Il n’y avait aucun conseiller politique à mes côtés. Je me suis usé dans des négociations qui n’avaient rien à voir avec ma mission militaire. Je n’ai jamais pu compter sur le Conseil de sécurité de l’ONU pour définir une stratégie cohérente.* » Et il explique que, très souvent, ses soldats

remplissaient des missions qui auraient probablement été mieux remplies par des civils : « *Lorsque je suis arrivé à Sarajevo, je me suis aperçu que les gens manquaient d’informations. Ils ne comprenaient pas ce que nous faisons là. J’ai dû le leur expliquer. Ça a pris des semaines. [...] Petit à petit, la population s’est rendu compte que nous agissions pour sa survie, que nous réparions des canalisations et des lignes électriques. [...] Nous avons réussi à nous faire aimer. [...] Et l’on a même vu des légionnaires donner des spectacles de marionnettes pour les enfants !* » Dans ces conditions, le général Briquemont pense qu’une intervention militaire de l’Otan ne pouvait qu’être totalement contre-productive : « *Toutes ces gesticulations à propos des frappes aériennes ne riment à rien. [...] Ce*

concept d’air strike, comme une solution miracle, est un héritage de la guerre du Golfe. Mais il est complètement inadapté au conflit bosniaque. Compte tenu de la dispersion de nos troupes, ce serait une méthode quasi criminelle » (*L’Express*, 3 février 1994). Contrairement à ce qui a été souvent affirmé de manière péremptoire, le bilan de l’intervention des “casques bleus” en ex-Yougoslavie n’est pas entièrement négatif et ce n’est pas eux qui méritent des reproches. Un jeune officier français de la Forpronu estimait en février 1994 que le déploiement des “casques bleus” en Bosnie-Herzégovine représentait « *un petit coin de ciel bleu, une fenêtre ouverte sur la paix, sur autre chose que la guerre. [...] Si nous n’étions pas ici, estimait-il, il y aurait un massacre.* » Un autre officier français déclarait : « *On fait le compte des morts, on ne peut pas faire le compte de ceux que l’on a sauvés* » (*Le Monde*, 1^{er} février 1994).

J.-M. Muller

1/ Sauvegarde de la paix

Dès qu'un conflit apparaît entre plusieurs communautés, il convient de mettre en œuvre une diplomatie préventive qui vise à apaiser les tensions et à régler les différends afin d'éviter que les antagonismes ne provoquent un affrontement armé. En même temps qu'une médiation diplomatique s'efforce de mettre en œuvre un processus de négociation, il s'agit de déployer sur le terrain des missions civiles d'observation et d'interposition afin de veiller au respect des droits de l'homme, d'instaurer des mesures de confiance et de créer les conditions d'un règlement pacifique du conflit.

2/ Rétablissement de la paix

Si il n'a pas été possible d'éviter que le conflit ne dégénère en affrontement armé, il appartient aux instances diplomatiques internationales, régionales et/ou nationales de prendre des initiatives pour mettre en œuvre un processus de négociations entre les différentes parties engagées dans le conflit. Dans le même temps, ces mêmes instances doivent s'efforcer d'obtenir l'assentiment des dirigeants locaux pour déployer sur le terrain des missions d'observation et d'interposition qui ont pour tâche de limiter, pour autant que faire se peut, l'escalade de la violence et de porter assistance aux populations civiles.

3/ Maintien de la paix

Dans le temps qui sépare un cessez-le-feu de la conclusion d'un accord sur une solution politique du conflit, il s'agit, d'une part, d'éviter la reprise des combats et, d'autre part, de créer les conditions d'une négociation qui permette de parvenir à un accord de paix qui garantisse les droits fondamentaux des communautés adverses. Des missions civiles peuvent être chargées de veiller au respect du cessez-le-feu sur le terrain. Dans cette perspective, il convient de procéder au désarmement des factions armées. Il faut aussi mettre en œuvre un programme de démobilisation et de réinsertion des anciens combattants et étudier la possibilité de créer des zones démilitarisées.

4/ Construction de la paix

Après qu'un accord de paix ait été conclu entre les parties adverses, des missions civiles d'observation peuvent être chargées de veiller sur le terrain au respect des clauses de cet accord. Ces missions auront notamment pour tâche de permettre, par des mesures d'accompagnement, le retour des personnes réfugiées et des personnes déplacées. Il s'agira également de participer à la reconstruction des institutions sociales et politiques qui auront été mises à mal pendant le conflit. Il faudra également mettre en œuvre un programme d'éducation populaire pour faire prévaloir parmi les populations civiles les valeurs de la paix et de la démocratie. Enfin, il sera nécessaire d'assurer le déroulement démocratique des élections qui devraient normalement conclure le processus de retour à la paix.

III/ LES MISSIONS D'OBSERVATION, DE MÉDIATION ET D'INFORMATION

L'ingérence politique ne peut s'en tenir à des mesures prises à distance, elle implique des interventions directes sur les lieux mêmes du conflit. Une des premières formes d'intervention consiste à envoyer des observateurs. Leur efficacité sera d'autant plus grande qu'ils seront mandatés par une autorité internationale, régionale ou nationale. Ces missions d'observation visent d'abord à recueillir sur place les informations les plus exactes possibles afin d'établir les faits. Pour comprendre les causes du conflit, il importe de le resituer dans son contexte historique, culturel, social, économique et politique. Les observateurs doivent donc s'efforcer de connaître l'histoire des communautés en présence, leur culture, leurs coutumes. Face aux conflits locaux dans lesquels la communauté internationale veut intervenir, « *les armes des soldats, voire l'expérience des diplomates, pourraient être moins essentielles que la science des historiens ou des anthropologues* ».²

Contrairement à ce qui a été souvent avancé, nous ne pensons pas que ces missions doivent faire preuve de "neutralité", du moins si l'on donne à ce mot, selon son étymologie latine (*ne, ni et uter*, l'un des deux), le sens de "ni l'un ni l'autre, aucun des deux". Ainsi, en cas de conflit international, un pays neutre est celui qui ne prend parti pour aucun des deux camps adverses, qui n'accorde son soutien et n'apporte son aide à aucun d'entre eux et reste en dehors du conflit. Or, précisément, les observateurs d'une mission de paix qui vise sinon à la réconciliation, du moins à la conciliation des deux parties engagées dans un conflit, n'ont pas pour mandat de ne prendre parti pour "aucun des deux" adversaires, mais de prendre parti pour "tous les deux". Ils s'engagent aux côtés de l'un et de l'autre : ils s'engagent deux fois, ils prennent deux fois parti. Mais leur double parti pris n'est jamais inconditionnel, il est chaque fois un parti pris de discernement et d'équité. En ce sens, on peut dire que les observateurs ne sont pas neutres, mais "équitables" : ils s'efforcent de donner à chacun selon son dû. C'est ainsi qu'ils pourront gagner la confiance des deux adversaires et favoriser le dialogue entre eux.

L'équité n'implique pas qu'on renvoie dos à dos les adversaires. Dans une situation de conflit, il arrive rarement que les responsabilités soient également partagées. Les observateurs doivent s'efforcer d'établir, avec le plus grande rigueur possible, les responsabilités exactes des uns et des autres dans la genèse du conflit. Ils doivent également mettre en évidence les droits fondamentaux des différentes parties engagées dans le conflit, répertorier les violations de ces droits et proposer des mesures concrètes à envisager pour que ces droits soient respectés et garantis. Il ne s'agit pas de s'en tenir à une "observation passive" qui consisterait à assister en retrait aux violations des droits de l'homme en prenant des notes. Il s'agit de mettre en œuvre une "observation active" qui implique une présence effective auprès des personnes dont la sécurité personnelle est menacée et une intervention directe auprès des autorités *de facto* afin qu'elles cessent de couvrir de telles violations.

Ces missions d'observation sont alors en mesure d'informer précisément sur la réalité des faits les instances politiques et diplomatiques (nationales et internationales). Il

appartient alors à celle-ci de définir un **projet politique global** susceptible de créer les conditions d'un retour à la paix. Il leur revient ensuite de définir les objectifs à atteindre et les **formes d'intervention** à mettre en œuvre sur le terrain.

Par leur seule présence sur le terrain, les observateurs remplissent déjà une fonction d'interposition et de dissuasion. Parce qu'ils sont en mesure de faire aussitôt connaître les agissements des parties en présence, celles-ci peuvent hésiter à prendre l'initiative de violences, sachant qu'elles viendront les discréditer. Dès lors que leurs méfaits restent inconnus de la communauté internationale, ceux qui violent les droits de l'homme savent qu'ils peuvent agir en toute impunité. La présence d'observateurs internationaux est de nature à leur enlever ce sentiment d'impunité. Selon le témoignage d'Ibrahim Rugova, le leader de la Ligue démocratique du Kosovo, le départ de la mission d'observation de la CSCE du Kosovo a entraîné une répression accrue de la police serbe sur la population civile.³

Les observateurs auront également à connaître des délits et des crimes de droit commun. Le développement de la lutte armée dans une société a pour conséquence de détruire l'État de droit. Dans la plupart des conflits locaux récents, ce ne sont pas des armées régulières qui s'affrontent, mais plusieurs bandes armées. Celles-ci vivent le plus souvent de la prédation des populations civiles en se livrant à toutes sortes de rackets et de trafics. Ainsi, à la violence proprement militaire qui prétend agir dans un but politique, s'ajoute une violence criminelle qui entretient un climat de terreur. On assiste alors à une criminalisation des mouvements de lutte armée, qui tend à créer une situation de non droit sur l'ensemble du territoire où se déroule le conflit.

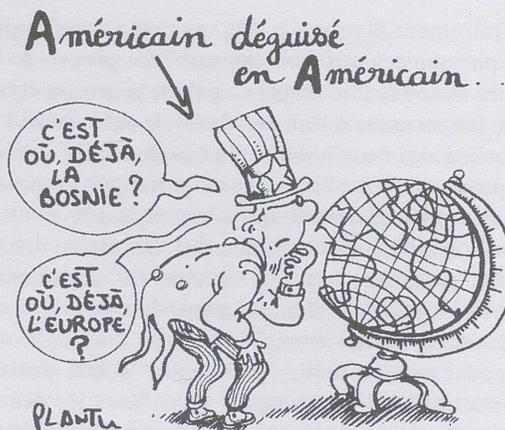
Si l'on peut raisonnablement estimer qu'une présence d'observateurs internationaux peut faire baisser le niveau de cette violence criminelle, elle ne saurait prétendre la faire cesser. Comme, le plus souvent, il ne sera pas possible de faire appel à la police et à la justice locales, il faut envisager la mise en place d'une structure d'urgence qui permette un fonctionnement minimum de la police et de la justice. Seul, un personnel mandaté par l'ONU peut assurer une telle mission. Il serait ainsi possible de mettre "hors d'état de nuire", les voleurs, les violeurs, les assassins, les trafiquants

d'armes et de drogues. Dans cette perspective, il conviendrait de faire approuver par l'Assemblée générale des Nations unies un code pénal et un code de procédure pénale qui seraient appliqués par des policiers et des magistrats sous statut spécial de l'ONU. La détention de ceux qui auraient été reconnus coupables d'un crime de droit commun serait assurée dans des camps d'internement tenus par les forces de l'ONU.

Les missions d'information sont généralement menées par des personnes mandatées par des organisations internationales ou par des élus de parlements nationaux ; mais elles peuvent l'être aussi par des représentants de la société civile, qu'il s'agisse de syndicats, de partis politiques, d'organisations non-gouvernementales ou d'Églises. Là où l'influence sociale (et donc, indirectement, politique) exercée par les religions est importante, les autorités religieuses peuvent jouer un grand rôle pour favoriser la résolution pacifique des conflits. Malheureusement, on doit constater à cet égard l'insuffisance sinon le manque des initiatives audacieuses de la part des différentes religions, comme d'ailleurs des autres composantes de la société civile.

1/ Les missions de médiation

Il convient, le plus tôt possible, de prolonger une mission d'observation par une mission de médiation. La médiation est l'intervention d'un tiers qui s'interpose dans l'entre-deux des protagonistes d'un conflit en visant à les faire passer de l'adversité à la conversation, c'est-à-dire de les amener à se tourner l'un vers l'autre pour se parler, s'écouter, se comprendre et, si possible, trouver un compromis qui ouvre la voie à la réconciliation. Le médiateur veut être un "tiers pacifiant". Par son inter-position, il tente de rompre la relation "binaire", celle de deux adversaires s'affrontant sourdement et aveuglément, pour établir une relation "ternaire" à travers laquelle ils pourront communiquer par l'entremise d'un intermédiaire. Dans la relation binaire qu'entretiennent les adversaires, deux discours, deux raisonnements, deux logiques s'affrontent sans qu'aucune communication puisse permettre une reconnaissance et une compréhension réciproques. Pour passer de cette logique de compétition binaire



à une dynamique de coopération ternaire, le "tiers" médiateur s'efforce de créer entre les deux adversaires un "espace intermédiaire", une distance permettant à chacun de prendre du recul par rapport à lui-même, par rapport à l'autre, par rapport au conflit qui les meurtrit. La médiation vise donc à créer un espace public où les adversaires puissent apprendre ou réapprendre à communiquer afin de parvenir à un pacte qui leur permette de vivre ensemble, sinon dans une paix véritable, du moins dans une coexistence pacifique.

Le succès d'une mission de médiation suppose un bon contact avec les divers interlocuteurs de la société civile qui s'opposent à la logique de guerre, afin d'élargir le plus possible l'espace des négociations. Mais l'objectif est bien d'impliquer dans le processus de négociation ceux qui ont *de facto* le pouvoir de suspendre ou de prolonger la violence.

2/ Mieux vaut prévenir que guérir

Il est essentiel que de telles missions d'observation et de médiation puissent être dépêchées sur le terrain dès le début d'un conflit et non pas après le début des affrontements armés. De tels affrontements sont souvent prévisibles : on les "voit venir". Mieux vaut toujours prévenir que guérir. C'est en effet avant que les hostilités ne déchaînent les peurs, les passions et les haines qu'une mission d'observation peut préconiser les mesures de prévention susceptibles

de résoudre pacifiquement les crises. L'Organisation sur la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) s'est dotée d'un Centre de prévention des crises. Il conviendrait que l'ONU et les organismes régionaux se dotent également d'un tel centre. Pour être réellement efficace, une "diplomatie préventive" ne doit pas avoir pour seuls interlocuteurs les dirigeants des différentes parties engagées dans le conflit, mais aussi les populations civiles. La diplomatie préventive doit alors se traduire par une "diplomatie de proximité" qui vise à favoriser le dialogue entre les différentes communautés. Il importe, à cet effet, que les différents centres de prévention des crises puissent disposer des moyens en hommes et en matériels nécessaires pour mettre en œuvre une telle diplomatie de proximité.

3/ Garantir le retour à la paix

Quand des accords de paix ont été signés entre les différentes parties liées à un conflit, il est le plus souvent nécessaire de déployer une mission civile d'observation et de médiation afin d'accompagner le processus de paix sur le terrain. Tout conflit provoque forcément de profondes blessures psychologiques parmi les populations civiles, et il faut les soigner. Les inimitiés et les rancœurs accumulées ne peuvent disparaître immédiatement. Des médiations peuvent être utiles pour consolider la paix et permettre la réconciliation. Il convient également de garantir la sécurité des réfugiés qui reviendront. En outre, un programme d'aide à la réinsertion des anciens combattants doit être mis en œuvre. Enfin, il convient de reconstruire les institutions sociales mises à mal pendant le conflit. Ces tâches sont éminemment civiles. Elles demandent la mobilisation d'un personnel important et, pour les accomplir, il importe de créer des corps d'intervention civile adaptés aux diverses missions.

4/ L'ingérence informationnelle

Une forme importante d'ingérence politique consiste à permettre l'expression publique des opinions qui s'opposent aux propagandes bellicistes. On connaît le rôle joué par certains médias dans la diffusion d'idéologies qui,

fondées sur la discrimination et l'exclusion de l'autre, alimentent les conflits, exacerbent les peurs et les passions, nourrissent la haine et engendrent la violence. À travers le prisme déformant de la propagande, la parole et l'image deviennent véritablement des armes de guerre. L'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme permet de fonder le droit d'ingérence informationnelle dès lors qu'un État ou un clan confisque les médias au service d'une désinformation qui invite à la haine raciale et à la guerre. « *Tout individu, précise cet article, a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.* » Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques précise dans son article 20 que « *toute propagande en faveur de la guerre est interdite par la loi* » et que « *tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence est interdit par la loi* ».

Les médias, en se faisant les vecteurs des propagandes militaro-nationalistes, ont joué un rôle déterminant dans le déclenchement et la poursuite de la guerre civile dans les territoires de l'ex-Yougoslavie. Dans son premier rapport, publié en août 1992, l'ancien Premier ministre polonais, Tadeusz Mazowiecki, rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, chargé d'enquêter sur la situation des droits de l'homme dans le territoire de l'ex-Yougoslavie, souligne que « *l'endoctrinement d'une grande partie de la population attise la haine nationale et religieuse* ». Le principal vecteur de cet endoctrinement étant constitué par les médias nationaux, Tadeusz Mazowiecki propose, dans ses recommandations, d'établir « *un organe d'information, indépendant des autorités locales* ». Celui-ci « *pourrait aider à contrecarrer l'incitation à la haine raciale parmi la population* ». « *Cet organe, précise-t-il, devrait être doté des moyens d'opérer efficacement dans tout le territoire de l'ex-Yougoslavie. Un appel de fonds devrait être fait à cette fin auprès des gouvernements des pays européens et d'autres donateurs potentiels. Compte tenu de la nécessité d'efforts de rééducation à long terme, les parties au conflit devraient être tenues d'assurer à*

L'ingérence médiatique

L'ingérence médiatique ne date pas d'aujourd'hui. Le général de Gaulle et les Anglais l'ont largement utilisée en 39-45. Qui devrait aujourd'hui la promouvoir quand les droits de l'homme sont bafoués dans un pays, quand une population est désinformée des crimes commis sur son territoire ? L'ingérence médiatique doit-elle être le fait de un ou plusieurs États, d'un média international, ou alors d'ONG indépendante(s) ? Rappeler des exemples récents s'avère ici utile¹.

Au moment de la guerre froide, des radios occidentales, comme *La voix de l'Amérique*, ont eu une place importante dans la lutte idéologique anticommuniste. En perçant ainsi les barrières de l'information entourant des sociétés fermées, ces radios ont cependant vanté le modèle de la culture et de l'économie occidentales, sans en dire les limites et les dégâts en Occident (chômage, délinquance...).

En 1992, la chaîne de télévision américaine *CNN* a été en Thaïlande une véritable caisse de résonance aux manifestations populaires. L'armée régulière ouvrait le feu sur des manifestants sans armes. Le pouvoir censurait les reportages de la télévision locale, mais *CNN* en diffusait. Grâce aux antennes paraboliques, des Thaïlandais les enregistraient sur cassettes. Ces cassettes passaient de main en main à travers toute la Thaïlande, alimentant la colère de la population, ce qui a fini par précipiter la fin du régime militaire.

Faut-il laisser à des médias privés le choix d'une information toujours honnête ? *CNN* a d'abord un souci d'ordre financier. Son but est de faire du fric. On sait ce que valent les pressions commerciales pour être dissuadé de faire confiance à ceux qui vendent de l'info comme on vend de la lessive.

Des ONG ont déjà cherché à faire également de l'ingérence médiatique. Après la répression sanglante de la place Tian An Men, à Pékin, en 1989, le magazine français *Actuel*, et d'autres médias occidentaux, ont créé une ONG qui a affrété un bateau équipé d'un émetteur radio excessivement puissant, le tout étant financé par une souscription. Le but était d'apporter une voix libératrice au peuple chinois. Les autorités chinoises ont demandé à la France d'empêcher

l'appareillage du navire, en vain, car celui-ci a quitté le port de La Rochelle le 17 mars 1990. Peu après, les locaux d'*Actuel* ont été cambriolés ; tous les dossiers relatifs à l'opération "Un bateau pour la Chine" ont disparu. L'hypothèse d'une intervention des services d'espionnage chinois demeure la plus plausible.

Après plusieurs péripéties, le navire est arrivé en vue de Taïwan, qui s'était engagé au début du projet à aider la diffusion radio. Mais au fil des mois, Taïwan avait changé d'avis, ne voulant pas un regain de tension avec Pékin. Le bateau n'a pu accoster pour se ravitailler à Taïwan, il fut ensuite refusé à Hongkong puis au Japon, pour des raisons similaires. Aussi l'opération "Un bateau pour la Chine" a-t-elle dû être annulée le 24 mai 1990.

Pékin est parvenu à ses fins en utilisant les moyens traditionnels de la diplomatie, exerçant toutes sortes de pressions. Comme quoi la logique de l'économie et de la politique prévalent parfois sur celles de l'éthique et des libertés !

La piste à emprunter pour tenter une ingérence médiatique honnête semble être du côté des ONG, à condition que leurs actions se fassent avec des journalistes connus pour leur attachement aux droits de l'homme, et provenant du pays où se passent les exactions. À notre époque où le décervelage par la télévision s'accroît, il serait grand temps de réfléchir à l'ingérence médiatique, ce qui aurait peut-être comme conséquence de réfléchir à la qualité de l'information chez nous. Comment se fait-il, par exemple, qu'aucune chaîne de télévision française n'ait encore évoqué le travail que les Brigades de paix internationales accomplissent ? (voir l'article de Philippe Beck dans ce numéro d'*ANV*). Pourquoi les opinions occidentales n'ont-elles jamais été sensibilisées aux mouvements anti-guerre de Belgrade, aux objecteurs de conscience serbes ? (voir l'article de Pierre Dufour dans ce même numéro d'*ANV*).

François VAILLANT

1) Cf. l'ouvrage de Françoise Donnay, *Radio-ingérence internationale*, Bruxelles, GRIP, 136 p., 445 FB. À commander au GRIP, 33 rue Van Hoorde, 1030 Bruxelles.

l'organe proposé des espaces appropriés à la radiodiffusion et à la télévision à Belgrade, à Zagreb et à Sarajevo. L'organe proposé devrait être en mesure d'appuyer les médias locaux, à condition que ces derniers diffusent des informations objectives et fonctionnent de manière à encourager l'instauration d'un climat de confiance mutuelle entre les différentes communautés nationales et religieuses. »

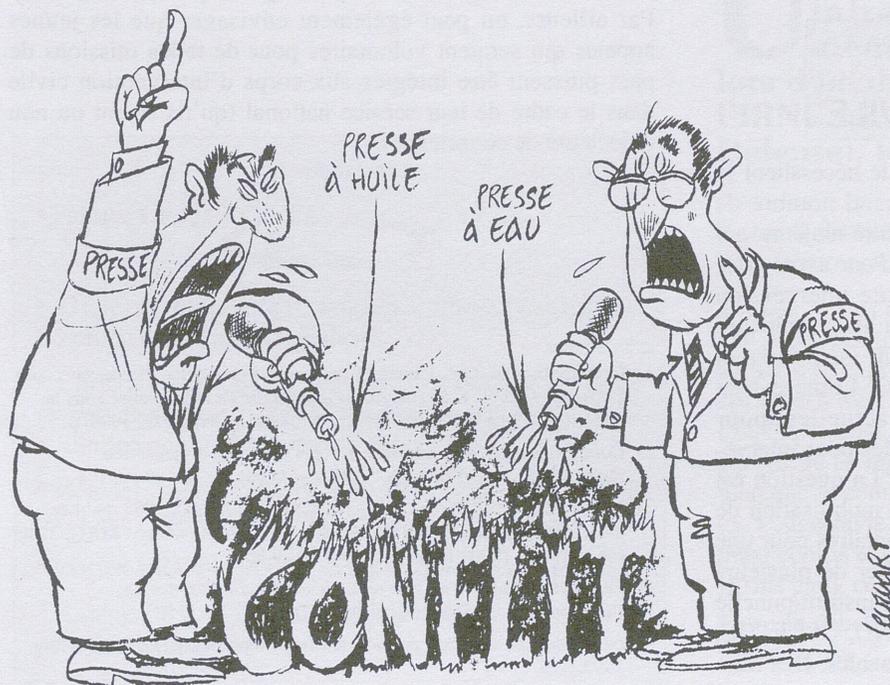
Dans son troisième rapport, publié en novembre 1992, Tadeusz Mazowiecki, insiste sur la nécessité de « neutraliser les idéologies nationalistes en faisant activement campagne pour les droits de l'homme ». Il rappelle que, dans son premier rapport, il a « signalé le rôle négatif des médias qui diffusent des informations mensongères et incendiaires, attisant ainsi le climat de haine et de préjugés mutuels qui alimente le conflit en Bosnie-Herzégovine ». A ce propos, il « tient à réitérer sa recommandation antérieure concernant la création d'un organe international indépendant, chargé de diffuser des informations objectives dans tout le territoire de l'ex-Yougoslavie ». En outre, il recommande « qu'une aide maté-

rielle et technique appropriée soit fournie à la presse et aux médias nationaux indépendants et d'esprit démocratique ».

L'association Droit de parole a entrepris plusieurs actions afin de permettre l'exercice de la libre parole dans les territoires de l'ex-Yougoslavie. « En temps de guerre, explique Michel Bonnot, président de cette association, la radio est le meilleur système d'information : gratuit, confidentiel et d'un coût abordable. [...] Forts de ce constat, il nous fallait imaginer une radio puissante, basée en dehors du territoire yougoslave. Mais aucun pays voisin n'ayant voulu prendre ce risque diplomatique, il restait la zone maritime internationale qui était le seul lieu politiquement neutre, même si le droit maritime nous interdisait de nous y installer. Nous avons pris ce droit et avons installé un bateau émetteur dans l'Adriatique, le "droit de parole", dont la radio s'appelle Radio Brod. »⁴

Le financement cette opération a été entièrement pris en charge par l'Office européen de l'action humanitaire de Bruxelles. Les journalistes qui constituent la rédaction de Radio Brod proviennent de tous les pays de l'ex-Yougoslavie et ont tous été licenciés pour avoir refusé d'être les complices dociles de la propagande officielle. Plus de quarante correspondants répartis sur l'ensemble du territoire prennent les plus grands risques pour fournir chaque jour à la rédaction les informations en leur possession. L'émetteur couvre un tiers du territoire dans de bonnes conditions d'écoute. Le gouvernement serbe a porté plainte contre l'installation de ce bateau auprès de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à Genève, mais la plainte a été rejetée *de facto*.

Il importe de fournir aux citoyens qui refusent la propagande fondée sur le mensonge, la haine et la violence les moyens techniques qui leur permettent de s'exprimer. Il s'agit notamment de leur apporter l'aide matérielle et financière qui leur est nécessaire pour la publication de journaux, de brochures et de livres.



Dans certains cas flagrants, il importe d'envisager de réduire au silence de tels médias. « *Faire taire les voix de la haine*, écrit Louis Joinet, *est aussi une priorité politique.* »⁵ Si, au Rwanda, pendant que le gouvernement préparait les massacres, les émissions de la *Radiotélévision libre des mille Collines (RTL)*, qui n'ont cessé de distiller la haine et d'appeler au meurtre, avaient été brouillées, combien de vies humaines auraient été épargnées ?

En outre, pour accomplir sa tâche, une mission d'observation et de médiation peut avoir besoin de ses propres moyens d'information et de communication, tout particulièrement s'il entre dans son mandat de mettre en œuvre un programme d'éducation civique visant à promouvoir le respect des droits de l'homme. Elle peut aussi avoir à éditer des tracts, des brochures et des affiches et à se doter de ses propres émetteurs de radio pour informer les populations civiles sur la nature de sa mission.

IV/ LES CORPS D'INTERVENTION CIVILE

Certaines missions d'intervention civile nécessitent la mobilisation dans la durée d'un grand nombre de personnes. Cela constitue une difficulté majeure qui ne peut guère être surmontée actuellement. Pour avoir prise sur des événements de grande ampleur, une intervention civile ne peut être organisée dans un cadre militant : elle doit être préparée et mise en œuvre à un niveau institutionnel avec la participation des pouvoirs publics. Force est de reconnaître que, dans les circonstances actuelles, pour l'essentiel, seuls les militaires sont disponibles pour intervenir dans la durée sur un territoire extérieur. La question est donc de se demander comment organiser la mobilisation de femmes et d'hommes qui se porteraient volontaires pour une mission de paix pour une durée pouvant aller de plusieurs mois à quelques années. Cette mobilisation institutionnelle peut être envisagée à différents niveaux : ONU, OSCE, UE, organisations régionales, communautés nationales. Des mis-

sions à haut risque ne peuvent être assumées que sur la base du volontariat des citoyens. Seuls des femmes et des hommes bien préparés à une telle mission peuvent assurer le déploiement d'un corps d'intervention civile. L'encadrement devrait donc être composé de professionnels, mais il est souhaitable à tous égards qu'il soit ouvert à des citoyens qui décident de se rendre disponibles pour une durée limitée en interrompant momentanément leurs activités professionnelles. Il importe qu'ils puissent alors bénéficier, pour eux mêmes et leur famille, de toutes les garanties juridiques et financières qui leur permettent de se rendre disponibles avec un minimum de sécurité. Ces volontaires doivent pouvoir suivre une formation appropriée aux missions d'observation, de médiation et d'interposition avant d'être affectés à tel ou tel corps d'intervention. Si on se contentait de réagir au cas par cas après qu'une décision d'intervenir ait été prise, on ne pourrait faire autrement que d'improviser en étant dès le départ en retard sur l'événement. Il conviendrait, par exemple, d'accorder à ces volontaires un statut légal de réservistes analogue à celui qui est prévu pour les militaires. Par ailleurs, on peut également envisager que les jeunes appelés qui seraient volontaires pour de telles missions de paix puissent être intégrés aux corps d'intervention civile dans le cadre de leur service national (qu'ils soient ou non objets de conscience).



- 1) Contribution de R.M. Jennar, "Cambodge, l'entreprise inachevée", dans l'ouvrage *L'ONU et la guerre. La diplomatie en kaki*, réalisé sous la direction de Marie-Claude Smouts, Bruxelles, Complexe, 1994, p. 72.
- 2) Contribution de Ghassam Salamé, "L'ONU, une organisation résiduelle ?", dans l'ouvrage *L'ONU et la guerre, op. cit.*, p. 142.
- 3) Voir l'interview d'Ibrahim Rugova donnée le 16 août 1993, publiée dans le rapport de mission du MAN, p. 34. À commander : MAN, 21 ter rue Voltaire, 75001 Paris. Tél. 1/43 79 79 85.
- 4) *Les médias fauteurs de guerre, ou le devoir d'ingérence de l'information*, éd. Droit de parole, p. 181.
- 5) *Les médias de la haine*, préface de Louis Joinet, Paris, La Découverte, 1995, p. 6.

De la canonnière à l'humanitaire

L'évolution des interventions extérieures pour la paix

Animation :

- Fabrice **LE QUINTREC**, journaliste à *France-Inter*

Intervenants :

- Général Jean **COT**, ancien commandant de la Forpronu dans l'ex-Yougoslavie.
- Christian **MELLON**, rédacteur en chef de la revue *Projet*, chercheur à l'IRNC (Institut de recherche sur la résolution non-violente des conflits).
- Colonel André **THIEBLEMONT**, consultant en stratégie à la Fondation pour les études de défense (FED).
- Patrick **LÉVY-WAITZ**, délégué général de Équilibre.
- Annick **PRÉAUBERT**, représentante des Brigades de paix internationales.

Une table-ronde a réuni des militaires, des chercheurs et des membres d'ONG humanitaires, lors d'un débat passionnant organisé par l'IRNC, à l'Arche de la Fraternité (La Défense), le 10 décembre 1994.

F. Le Quintrec : *Quels enseignements tirez-vous, général Cot, de votre période de commandement de la Forpronu ?*

J. Cot : Je suis entré dans le cadre de réserve un peu plus tôt que prévu puisque j'ai été rappelé de Yougoslavie. J'ai commencé à m'exprimer publiquement le 1^{er} janvier 94. J'ai mis six mois à me rendre compte qu'à l'intérieur du système de l'ONU, il était extrêmement difficile de faire avancer les choses. Je ne regrette rien de ce que j'ai fait. Vous imaginez bien que je continue de suivre de très près ce qui se passe en ex-Yougoslavie. Je continue de penser que tout est extrêmement confus et difficile, mais que rien n'a avancé depuis que je suis parti, ce qui prouve bien la difficulté des choses.

Entre le débat politique, "on n'a rien fait, faut-il cependant rester là-bas ?", et ce que font tant de gens sur place, non

seulement les casques bleus mais aussi toutes les organisations civiles, je crois quand même que c'est utile et nécessaire d'être encore là-bas. L'ONU représente une espérance folle, selon laquelle la loi du plus fort ne sera peut-être plus à l'avenir celle qui prévaudra dans la gestion du destin des hommes.

F. Le Quintrec : *Colonel A. Thieblemont, vous êtes vous aussi du cadre de réserve, maintenant consultant en stratégie à la Fondation pour les études de défense.*

A Thieblemont : Dans le cadre des recherches que mène cette Fondation, j'anime notamment un groupe de chercheurs qui s'intéresse aux problèmes des rapports entre l'armée, les pouvoirs et la société. Je dirais que, au-delà de l'histoire immédiate que nous sommes en train de vivre, répondre à la question "ces interventions sont-elles durables ou non ?" nécessite de s'interroger sur les réponses politiques que nos États démocratiques peuvent apporter à la prévention ou à la gestion de crises locales menaçant leurs intérêts en touchant leur opinion publique, et à la légitimité de l'usage de la force armée dans la prévention ou la gestion de ces crises.

F. Le Quintrec : *J'en viens maintenant aux représentants d'organismes humanitaires. Il faut rappeler que leur présence dans des zones de conflits est un phénomène relativement nouveau, puisqu'elle ne se manifeste que depuis les années 70/80. Patrick Lévy-Waitz est délégué général de l'association Équilibre.*

P. Lévy-Waitz : Pour ce qui concerne Équilibre, nous sommes aujourd'hui présents dans quinze pays du monde, avec seulement une petite dizaine d'années d'existence. Le mot "indépendance" a pour nous une signification importante, notamment dans le domaine du transport. Nous tenons à demeurer indépendants de tous les pouvoirs pour acheminer matériels médicaux et aide alimentaire.

F. Le Quintrec : *Vous êtes devenus des spécialistes du transport, parce que pour vous la logistique est le moyen*

d'être indépendant, de fournir aussi les éléments d'une certaine indépendance à des populations souvent prises en otage et malmenées sur le terrain.

P. Lévy-Waitz : Oui, mais le transport n'est qu'un élément de l'action que nous menons, car à partir de celui-ci Équilibre a développé des départements de formation et responsabilisation des hommes et des femmes sur place. Par exemple, en Roumanie, nous cherchons à réhabiliter des hôpitaux en formant un personnel compétent.

Pour nous, l'humanitaire n'a aucun sens si c'est pour repartir le jour où, j'ai envie de dire, la canonnière s'en va.

F. Le Quintrec : *Que dites-vous aux militaires qui sont sur le terrain, avec vous ou avant vous ?*

P. Lévy-Waitz : Je crois que nous faisons un travail complémentaire. On a souvent mis en contradiction ONG et militaires, mais sur le terrain on sait que les ONG et les militaires travaillent souvent ensemble avec efficacité.

F. Le Quintrec : *Annick Préaubert, parlez-nous des Brigades de paix internationales (PBI). Quel type de personnes menacées protégez-vous ? Dans quels pays ?*

A. Préaubert : Les PBI forment un réseau de volontaires non-violents. Ils sont appelés par des personnes qui sont menacées de mort, comme par exemple des avocats, des militants des droits de l'homme, que ce soit au Guatemala, au Sri Lanka ou ailleurs. Nous leur donnons un espace de liberté. Nous ne protégeons jamais de personnes armées, et nous-mêmes n'avons pas d'armes.

Nous avons beaucoup de demandes et peu de moyens. Le fait que nous escortions quelqu'un, le jour et la nuit, fait que cette personne est en réalité protégée. Ainsi, au Guatemala, Rigoberta Menchu, prix Nobel de la Paix 92, connaît très bien les PBI. Lorsque des PBI voient des violations aux droits de l'homme, ils alertent un réseau d'urgences. Les gouvernements reçoivent alors des fax, des coups de téléphone et des lettres aussi bien d'Océanie, d'Europe, ou du Canada, leur demandant les raisons de ces violations.

Le plus souvent, ces interventions suffisent pour qu'ils arrêtent alors leurs exactions.

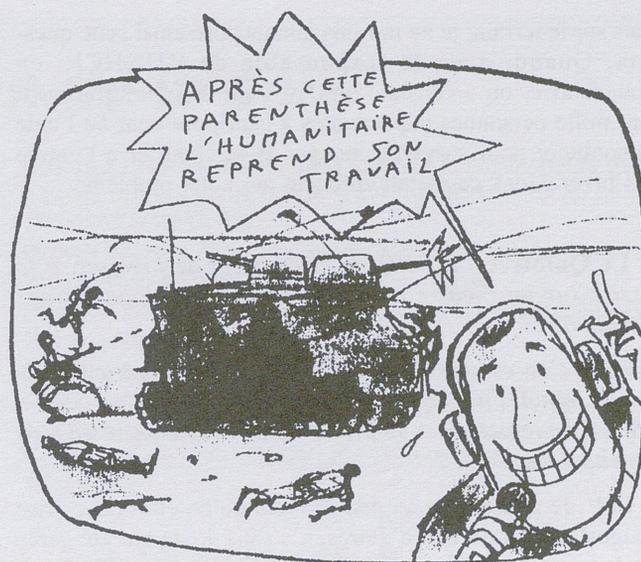
F. Le Quintrec : *Christian Mellon, pouvez-vous nous présenter l'Institut de recherches sur la résolution non-violente des conflits (IRNC) ?*

C. Mellon : Créé par quelques chercheurs, l'IRNC s'intéresse depuis une dizaine d'années à tout ce que l'on pourrait appeler l'action dans le champ des conflits politiques par des moyens non-violents.

Dans un premier temps, l'IRNC a centré son intérêt sur des questions de défense. C'était la période de la guerre froide, avec la querelle des euromissiles. Nous avons réalisé une étude sur la "dissuasion civile", c'est-à-dire sur la possibilité de dissuader, autrement que par les armes, un éventuel agresseur. Elle a été publiée en 1984 par la Fondation pour les études de défense nationale (FEDN), l'organisme qui a précédé la Fondation où travaille actuellement le colonel Thieblemont.

Avec la chute du mur de Berlin et le nouveau contexte stratégique international, nous nous sommes penchés sur d'autres hypothèses, notamment celle de *l'intervention civile*. Il nous semble en effet utile de proposer, partout où l'usage des armes semble contre-productif ou insuffisant, une recherche sur ce que des civils pourraient faire, sans armes, pour prévenir les conflits, ou aider à leur résolution. Je représente donc un peu ici, entre la canonnière et l'humanitaire, une sorte de troisième terme, celui de *l'intervention civile*. En le disant autrement : peut-on faire sans armes, dans des situations de conflit, autre chose que de l'humanitaire ? Je pense aux missions de médiation, d'observation, d'interposition entre les combattants...

J'ai pu expérimenter moi-même, en Afrique du Sud, en 1993, que la présence d'observateurs étrangers dans des zones particulièrement sensibles contribue à diminuer le niveau de violence et peut favoriser la tâche des personnes qui, sur place, font de la médiation. Il y a actuellement en Europe tout un savoir-faire de la médiation, qui se répand au niveau interpersonnel ou de petits groupes; pourquoi ne pas le répandre à un niveau plus large ?



L'humanitaire comme alibi

F. Le Quintrec : *Vous savez qu'un certain nombre de gens engagés dans l'humanitaire, notamment Rony Brauman, se sont mis à douter de cette forme d'engagement, en disant qu'elle sert d'alibi, dispensant des pays responsables, qui avaient les moyens d'intervenir sur le terrain, de réfléchir à la conduite d'une véritable politique étrangère. L'humanitaire servirait en quelque sorte d'échappatoire à ceux qui sont à court d'idées diplomatiques ou à court de moyens militaires. Considérez-vous qu'il y a continuité ou au contraire substitution, voire opposition, entre l'humanitaire et la canonnière ?*

J. Cot : Je trouve que le titre de notre débat est intéressant, mais moi, ici, je ne suis pas le représentant de la canonnière. Ça ne sera donc pas un débat entre vous et moi. Le temps de la canonnière est révolu, il était celui où on essayait de soumettre des peuples à coup de canons.

La question qui nous est posée est claire. Au fond, l'humanitaire n'est-il pas un alibi pour que les politiques puissent démissionner avec une bonne conscience ? C'est possible,

mais sur le terrain, je ne me suis jamais posé ainsi cette question. Quand, avec le responsable de l'UNHCR, en Yougoslavie, on a constaté qu'il y avait deux millions sept cent mille personnes dépendantes à cent pour cent de l'aide humanitaire pour survivre, manger et se chauffer à l'entrée de l'hiver 93/94, ce n'était vraiment pas notre problème.

F. Le Quintrec : *L'UNHCR, il convient de préciser, a la tutelle sur un théâtre donné de toutes les organisations humanitaires.*

Général Cot, estimez-vous, au regard de vos expériences de terrain, que les politiques se dispensent parfois d'un certain effort d'imagination et de propositions, notamment en s'en remettant aux ONG ?

J. Cot : Je pense avec un peu de recul qu'en effet cette crise yougoslave, parmi tant d'autres, n'a sans doute pas été gérée par la communauté internationale comme il aurait fallu. Mais la communauté internationale, à commencer par l'Europe, a été cueillie littéralement à froid par ce problème, sans que rien auparavant n'ait été vraiment pensé par les uns et par les autres. Les hommes politiques ont besoin, en général, de beaucoup de temps pour se retourner.

F. Le Quintrec : *Si au fond les militaires sont toujours un petit peu humanitaires, peut-on dire que les humanitaires ont également une espèce de rôle militaire sur le terrain : d'interposition ou séparation entre belligérants ? À l'équilibre, avez-vous ce sentiment d'être en prise directe sur le conflit, par votre seule présence, et d'influer déjà sur l'évolution politique de la crise ?*

P. Lévy-Waitz : Aujourd'hui, un vrai problème est posé par "l'humanitaire d'État". La question essentielle est de savoir si "l'humanitaire d'État" doit être compris comme tel ou différencié des ONG. Il faut dissocier les deux. Nous, nous sommes et resterons toujours indépendants.

Les gouvernements et la communauté internationale doivent se poser une question en amont : qu'est-ce que la communauté internationale ? Comment définit-on une politique commune, pour répondre de façon commune à un conflit ?

Chronologie des

ONUST (depuis juin 1948) Organisme des Nations unies chargé de la surveillance de la trêve (Israël, Jordanie, Liban, Syrie, Egypte).

UNMOGIP (depuis janvier 1949) Groupe d'observateurs militaires des Nations unies dans l'Inde et le Pakistan (Etat de Jammu-et-Cachemire).

FUNU I (novembre 1956 — juin 1967) Force d'urgence des Nations unies (secteur du canal de Suez, péninsule du Sinaï, bande de Gaza).

GONUL (juin — décembre 1958) Groupe d'observation des Nations unies au Liban (zones frontalières entre le Liban et la Syrie).

ONUC (juillet 1960 — juin 1964) Opération des Nations unies au Congo.

FSNU (octobre 1962 — avril 1963) Force de sécurité des Nations unies en Nouvelle-Guinée occidentale (Irian occidental).

UNYOM (juillet 1963 — septembre 1964) Mission d'observation des Nations unies au Yémen.

UNFICYP (depuis mars 1964) Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

DOMREP (mai 1965 — octobre 1966) Mission du représentant du secrétaire général en République dominicaine.

UNIPOM (septembre 1965 — mars 1966) Mission d'observation des Nations unies pour l'Inde et le Pakistan (zone frontière entre le Cachemire et la mer d'Oman).

FUNU II (octobre 1973 — juillet 1979) Force d'urgence des Nations unies (secteur du canal de Suez, péninsule du Sinaï).

FNUOD (depuis juin 1974) Force des Nations unies chargée d'observer le dégagement (territoire syrien des hauteurs du Golan).

FINUL (depuis mars 1978) Force intérimaire des Nations unies au Liban (Sud Liban).

UNGOMAP (mai 1988 — mars 1990) Mission de bons offices des Nations unies en Afghanistan et au Pakistan.

GOMNUII (août 1988 — février 1991) Groupe d'observateurs militaires des Nations unies pour l'Iran et l'Irak.

UNAVEM I (janvier 1989 — juin 1991) Mission de vérification des Nations unies en Angola I.

opérations de maintien de la paix

GANUPT (avril 1989 — mars 1990) Groupe d'assistance des Nations unies pour la période de transition (Namibie et Angola).

ONUCA (novembre 1989 — janvier 1992) Groupe d'observateurs des Nations unies en Amérique centrale (Costa-Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua).

MONUIK (depuis avril 1991) Mission d'observation des Nations unies pour l'Irak et le Koweït.

UNAVEM II (juin 1991 — février 1995) Mission de vérification des Nations unies en Angola II.

ONUSAL (juillet 1991 — avril 1995) Mission d'observation des Nations unies en El Salvador.

MINURSO (depuis septembre 1991) Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.

MIPRENUC (octobre 1991 — mars 1992) Mission préparatoire des Nations unies au Cambodge.

FORPRONU (depuis mars 1992) Force de protection des Nations unies [Le 31 mars 1995, la FORPRONU s'est divisée en trois forces de paix distinctes mais interdépendantes : FORDEPRENU (ex-République yougoslave de Macédoine), FORPRONU (Bosnie-Herzégovine) et ONURC (Croatie)].

APRONUC (mars 1992 — septembre 1993) Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge.

ONUSOM I (avril 1992 — avril 1993) Opération des Nations unies en Somalie I.

ONUMOZ (décembre 1992 — décembre 1994) Opération des Nations unies au Mozambique.

ONUSOM II (mai 1993 — mars 1995) Opération des Nations unies en Somalie II.

MONUOR (juin 1993 — septembre 1994) Mission d'observation des Nations unies en Ouganda-Rwanda.

MONUG (depuis août 1993) Mission d'observation des Nations unies en Géorgie.

UNOMIL (depuis septembre 1993) Mission d'observation des Nations unies au Liberia.

MICIVIH (depuis septembre 1993) Mission des Nations unies en Haïti.

MINUAR (depuis octobre 1993) Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda.

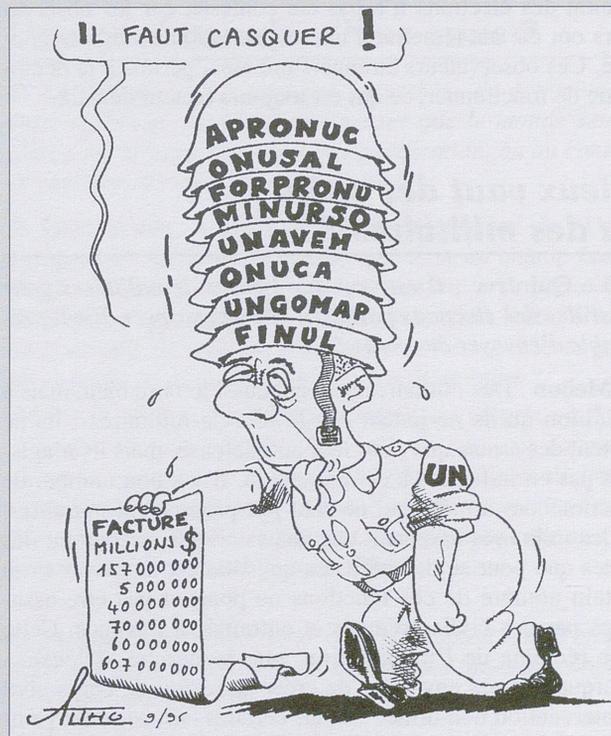
GONUBA (mai 1994- juin 1994) Groupe d'observateurs des Nations unies dans la bande d'Aozou (entre le Tchad et la Jamahiriya arabe libyenne).

MONUT (depuis décembre 1994) Mission d'observation des Nations unies au Tadjikistan.

UNAVEM III (depuis février 1995) Mission de vérification des Nations unies en Angola III.

ONURC (depuis mars 1995) Opération des Nations unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie [voir FORPRONU].

FORDEPRENU (depuis mars 1995) Force de déploiement préventif des Nations unies (ex-République yougoslave de Macédoine) [voir FORPRONU].



Quand un pays européen a une position sur un conflit et la France une autre, on n'arrive pas à contrôler la situation, et l'humanitaire va sans doute, comme le dit Brauman, donner bonne conscience aux politiques.

C. Mellon : La question est de proportionner les objectifs aux moyens. Je ne suis pas de ceux qui prétendent qu'on peut résoudre tous les conflits par l'action non-violente. Il faut toutefois se demander s'il n'existe pas des situations conflictuelles que l'on croit solubles uniquement par des interventions armées et qui en fait le seraient davantage par des corps civils non-armés ?

Je pense, par exemple, à ce qui concerne l'observation d'élections dans les pays qui sortent d'une situation totalitaire ou de guerre civile et qui parviennent à organiser des élections libres. Le fait d'avoir envoyé des observateurs nombreux en Namibie et en Afrique du Sud a permis que le résultat des élections n'a pas été contesté, car les observateurs ont été les témoins d'une organisation électorale honnête. Ces observateurs étrangers ont ainsi permis à la démocratie de fonctionner, ce qui est toujours facteur de paix.

Mieux vaut des civils ou des militaires ?

F. Le Quintrec : *Il est vrai que l'envoi de militaires pour contrôler des élections paraît en général suspect. Est-il préférable d'envoyer des civils ?*

C. Mellon : Des militaires peuvent aussi le faire bien, mais à condition qu'ils ne jouent pas le rôle de militaires ; ils ne portent des armes que pour leur autodéfense, mais ils n'agissent pas en militaires à ce moment-là. Il y a bon nombre de fonctions des armées qui ne sont pas proprement militaires, où les militaires assument des tâches civiles, ne portant des armes que pour se défendre. La question est de savoir si un certain nombre de ces fonctions ne pourrait pas être assumées par des civils préparés et entraînés à l'avance. Cette idée réclame de l'imagination, une recherche sérieuse... Pourquoi ne pas envisager de créer une sorte de corps civil d'intervention non-armée ? Dans certains cas, ce serait peut-être plus utile que d'envoyer des militaires...

F. Le Quintrec : *Ces corps civils seraient contrôlés par qui ? Et comment les recruter ?*

C. Mellon : Il existe déjà des organismes transnationaux qui agissent à leur échelle : des syndicats, des Églises, des associations de juristes, de journalistes qui envoient leurs membres dans des missions d'enquête, d'observation, de soutien, en divers points chauds de la planète. Mais on peut aussi mettre sur pied un grand projet de service civil, comme en Allemagne. Là-bas, une partie de l'opinion publique insiste pour que le service puisse être accompli dans des missions d'interposition à l'étranger et pas simplement à l'intérieur des frontières. Je trouve qu'au niveau de l'Union européenne ce serait une idée à lancer. Il y a une sorte de symbole de l'Union européenne qui s'élabore du côté militaire ; pourquoi n'aurait-on pas l'équivalent civil, avec des groupes de jeunes ou de moins jeunes — car il faut une certaine expérience — allant dans des zones de conflit participer à des interventions pour la paix. La question du contrôle de ce genre d'initiatives reste entière.

F. Le Quintrec : *En attendant que cette idée se réalise, peut-on dire qu'à l'heure actuelle c'est encore la loi du plus fort qui prévaut ? Ou bien pensez-vous qu'il est déjà possible d'organiser et de pacifier les relations internationales, y compris dans les régions troublées du monde ?*

C. Mellon : Quand on dit "la loi du plus fort", tout dépend de quelle force on parle. Il y a la force militaire, et en bien des situations c'est elle qui a le dernier mot. Mais il y a bien d'autres types de forces qui peuvent être mises en œuvre, soit en alternative soit en complément à la force militaire. De toute manière c'est toujours la loi du plus fort qui triomphe, mais vous pouvez être plus forts pour des raisons morales, diplomatiques, économiques, d'opinion publique, etc.

J. Cot : Reprenons tout cela ! Des civils non-armés, mais pleins de bonne volonté, peuvent-ils faire les mêmes choses que des militaires ?

Je crois que ce n'est pas en termes de concurrence qu'il faut voir cela. **Je souhaite vivement que tout ce que l'on peut faire sans armes soit fait sans armes.** La vraie question est de savoir si l'on est capable — comme vous le souhaitez,

comme je le souhaite aussi — de constituer ces corps qui puissent avoir la même disponibilité, les mêmes structures, les mêmes moyens, car il n'y a pas seulement l'arme mais aussi la protection. Nous, militaires, nous avons la chance d'être assez souvent dans des engins qui mettent à l'abri des balles, et souvent nos amis de "l'humanitaire" sont bien contents de pouvoir être recueillis par nous. J'insiste lourdement pour que l'on ne présente pas nos actions comme concurrentes, et je suis convaincu que dans les cas que j'ai vécus, il n'était pas possible de faire avec un corps civil ce qu'on a fait avec un corps militaire.

F. Marchand (*directeur de l'IRNC*) : Je crois que ce que dit le général Cot est très important : l'intervention, telle que nous la concevons pour demain, est fondamentalement civile dans son essence ; on parle d'observation, d'interposition, de médiation... Même actuellement en Yougoslavie, la fonction de la Forpronu est définie et justifiée de cette façon-là. Le problème change quand on parle de la protection de ces interventions. C'est là qu'on justifie l'intervention sous la forme militaire.

Je crois qu'il n'y a pas de réponse absolue. Une visée non-violente me conduit à considérer chaque conflit dans sa situation particulière. Je pense que dans un certain nombre de cas il est préférable d'y aller sans armes, l'image de l'intervention est alors différente.

Il y a des cas où cela peut être différent. Je crois que la différence entre Bihac où aujourd'hui il est difficile d'envisager une forme de protection non-violente, et la façon dont le général Morillon a pénétré dans Srebrenica, effectivement avec des blindés, mais pas du tout en s'appuyant sur les armes, mais simplement par sa force de se poser là en tant que tel, constitue une attitude fondamentalement différente qui doit être préparée et développée.

J. Cot : Le général Morillon est allé là, parce qu'on ne pouvait plus faire autrement. On était arrivé au bout d'un cas de figure aberrant. On ne refera pas deux fois Srebrenica...

P. Lévy-Waitz : On peut imaginer un jour la constitution de forces civiles qui puissent jouer un rôle important, mais à une condition : il faudrait que les pays qui prennent conscience d'un problème humain dans un autre ne réagissent

plus simplement à partir de ce qu'on appelle en droit l'intérêt à agir. On sait bien que si au Rwanda la France est intervenue, c'est parce qu'elle avait un intérêt à agir passé, présent et peut-être futur. Si demain la France s'occupait d'un pays avec lequel elle n'a pas une histoire particulière, alors **on pourrait imaginer quelque chose de plus civil et de moins militaire au départ.**

Quand on laisse les clés d'une ONG à des populations locales, comme en Roumanie, c'est la plus belle des réussites parce que ce sont les gens qui se responsabilisent eux-mêmes. C'est dans cette perspective que les militaires et les humanitaires travaillent ensemble sur le terrain, comme cela se fait tous les jours. Il est fondamental de mieux se connaître, que les militaires ne soient plus perçus comme ayant simplement un uniforme kaki.

Vers quel monde allons-nous ?

F. Le Quintrec : *La tragique parenthèse du communisme étant refermée, pouvons-nous penser que le monde semble aller dans le sens d'une certaine pacification, ou au contraire vers une déstabilisation croissante ?*

P. Lévy-Waitz : C'est tout l'enjeu aujourd'hui de l'Union européenne ; ce n'est pas parce que c'est un champ économique formidable que les pays se pressent à sa porte, c'est aussi parce qu'après 40 ans de construction lente, elle est aussi un pôle de stabilité évident. Sera-t-on capable de générer, à partir de celui-ci, d'autres pôles de stabilité ?

Au Proche-Orient, un chemin d'espoir est né grâce à Rabin et Arafat. C'est la première fois qu'après une paix naissante, à peine a-t-on déposé les armes, on parle de l'eau, de l'environnement, parce qu'on sait que c'est par l'eau, par l'environnement et par les échanges économiques qu'on peut réussir à construire une paix durable.

F. Le Quintrec : *Donc pour vous la solution réside en premier lieu dans la constitution de grandes zones de coopération régionale grâce à la coopération économique ?*

P. Lévy-Waitz : Oui, c'est d'abord cela qu'il faut viser.

J. Cot : La question est de savoir si le monde progresse ou non en humanité. Je crois — mais c'est de la philosophie — qu'il progresse en effet globalement. Mais, comme Teilhard de Chardin l'a déjà dit il y a longtemps, plus le monde s'élève plus il tombe de haut lorsqu'il retourne en barbarie. C'est ce qui s'est produit avec le phénomène incroyable du nazisme.

Ce qui se passe actuellement en Somalie, en Yougoslavie et au Rwanda est épouvantable ; mais c'est encore plus épouvantable parce qu'on le découvre vite. On a découvert les camps de concentration en Yougoslavie ou les charniers au Rwanda, parce qu'il y avait des gens qui étaient là, des humanitaires qui disaient "je veux avoir accès à tel ou tel camp". Si on se reporte un peu en arrière, ce n'est qu'en 1945 qu'on a découvert ou qu'on a fait semblant de découvrir les camps de concentration, et c'est avec Soljenitsine qu'on a découvert ce qu'était le goulag...

F. Le Quintrec : *Vous êtes un général optimiste, vous croyez profondément à la libre circulation des informations !*

P. Lévy-Waitz : Si des gens peuvent se poser aujourd'hui la question de la résolution non-violente des conflits, c'est que quelque part effectivement on avance. Il y a une période où on ne se serait même pas posé cette question. Je veux donc dire que si le général est optimiste, il y a une réalité derrière cet optimisme !

Humanitaires et militaires bienvenus ?

F. Le Quintrec : *Vous arrive-t-il de vous mettre à la place des gens chez qui vous intervenez, vous militaires et vous humanitaires ? Vous posez-vous la question de savoir si vous êtes les bienvenus ?*

A. Thieblemont : Je voudrais répondre à cette question, en englobant le débat précédent sur la stabilité ou non du monde à venir. Je crois qu'une fois de plus il ne faut être ni naïf, ni philosophe, il faut avoir une vision ou une connais-

sance aussi précise que possible de l'évolution du monde. Si on cherche à avoir une vision du monde aussi juste que possible, on s'aperçoit premièrement que sur les confins de l'Europe, en Afrique, il y a actuellement des zones d'instabilité qui sont dangereuses : ce sont par exemple les zones de contact entre sédentaires et nomades, comme au Nord du Sénégal. Je ne crois pas que les choses vont s'arranger dans les années à venir. Au contraire les combats seront de plus en plus violents, d'autant plus que c'est notre vision ethnocentrique, occidentale qui les alimente. La situation actuelle du Sénégal — avec les investissements financiers français et internationaux, avec le développement d'un dualisme très conflictuel, avec le problème du Franc CFA qui a cassé la classe moyenne — est en train de créer une zone de conflictualité.

F. Le Quintrec : *Si l'on reprenait l'idée de P. Lévy-Waitz, il faudrait donc créer une plus grande stabilité régionale et une meilleure coopération en Afrique, en s'appuyant d'abord sur les Africains ?*

A. Thieblemont : Oui, mais à quelles conditions ? Car personne n'est capable de dire, sauf subjectivement, les effets des dernières interventions sur le terrain, quelles en sont les conséquences. C'est vrai que l'intervention française au Rwanda était absolument nécessaire et a sauvé des vies, mais d'autre part avec notre intention naïve de neutralité entre Tutsis et Hutus, dans quelle mesure cette intervention n'a-t-elle pas en définitive favorisé les Hutus ? Dans quelle mesure ne perturbe-t-on pas l'environnement humain et l'écologie locale par le jeu de ces interventions, y compris humanitaires ? C'est le problème que pose un homme lucide et honnête comme R. Brauman. C'est pourquoi il faut en arriver à des stratégies de prévention, de connaissance, d'identification des causes, d'analyse des facteurs de tension, de détection des détonateurs des facteurs culturels, ethniques, politiques. Cela nous demandera une transformation de l'esprit phénoménale. En sommes-nous capables ?

F. Le Quintrec : *Nous rejoignons ici le travail de l'Institut pour la résolution non-violente des conflits, je suppose, C. Mellon ?*

C. Mellon : Notre ami d'Équilibre mentionnait tout-à-l'heure qu'un Institut pour la résolution non-violente des conflits aurait été difficilement pensable il y a vingt ou trente ans. Il est vrai que nos idées progressent, mais il faut bien dire que leurs réalisations sont maigres car elles ne bénéficient pas d'un soutien suffisant, ni des pouvoirs publics, ni même de l'opinion publique au sens large. Ce qui est exact, c'est qu'on trouve aujourd'hui moins d'idéologies qui justifieraient a priori la violence. Il existe un préjugé favorable pour tout ce qui va dans le sens d'une résolution pacifique des conflits. Mais cela vaut surtout pour la société intérieure. Dès qu'on entre dans le domaine des relations internationales, je ne crois pas que l'opinion publique ait beaucoup changé là-dessus.

Par rapport aux questions posées par le colonel Thieblemont, je dirais que l'on n'échappe jamais aux questions politiques, qu'on intervienne d'une manière militaire ou civile. Je ne prétends pas que le fait d'intervenir de manière civile résolve les questions de contrôle, ni les ambiguïtés des motivations ! Il convient d'être toujours très clair sur les objectifs que l'on poursuit. Je serais donc porté à proposer une approche plus modeste, qui consisterait à voir quels sont les niveaux sur lesquels nous pouvons agir à court et moyen terme, là où nous sommes, en tant que citoyens, français, européens, et pourquoi pas — bien que l'expression soit un peu utopique — en tant que citoyens du monde. C'est un domaine où il y a peut-être un progrès dans les mentalités. Je remarque que de plus en plus de personnes ont une conscience de l'universalité de leur responsabilité.

En tant que citoyen français, notre politique en Afrique, par exemple, devrait nous intéresser davantage ! Cette politique agite quelques spécialistes, quelques colloques, quelques écrits confidentiels, mais je crois qu'il va falloir profiter de la fin d'un septennat et de l'ouverture d'un nouveau pour poser quelques questions radicales à ce sujet.

Je voulais signaler autre chose : je fais partie de l'Association européenne des citoyens (AEC), qui se réclame d'une sorte de citoyenneté trans-frontières. L'AEC a fait des interventions civiles, à un modeste niveau, dans le conflit yougoslave. Si, dans les années 90-92, ce type d'initiative avait été plus soutenu, on aurait peut-être évité la

situation actuelle. Car il y avait des forces de paix à Belgrade, Sarajevo, Zagreb. Des jeunes ont déserté l'armée serbe pour ne pas faire la guerre. Il y avait des médias indépendants, une société civile... Une stratégie civile de paix consiste, dans ces cas, à soutenir ces forces, politiquement, financièrement, médiatiquement comme l'AEC l'a fait. C'est une leçon à tirer pour d'autres conflits. Des stratégies d'intervention civile consistent aussi à discerner dans les situations de tension quelles sont les forces démocratiques, non chauvines, prêtes au compromis, afin de les soutenir quand il est encore temps.

J. Cot : Je ne crois pas que les Occidentaux et les autres s'intéressent assez aux populations des pays dans lesquels ils vont intervenir. Les États-Unis sont intervenus en Somalie sans rien connaître à ce pays, d'abord pour des raisons de politique intérieure, dans ce style "coup de poing" qu'ils affectionnent. C'est aberrant. Le résultat est qu'on a retourné une population contre les Américains, et contre l'ONU par-dessus le marché.

Pour la Yougoslavie, on ne fait pas assez attention aux populations. Je me suis battu pour que l'ONU et ses casques bleus descendent de leurs blindés, aillent parler, sourire. La manière de donner le pain est aussi importante que le pain que l'on donne. Plus grave encore, non seulement on ne s'occupe pas assez des populations, mais on ne fait pas en sorte que leur capacité de résistance ou au moins d'expression, puisse se développer. Dans cette affaire yougoslave, il manque manifestement depuis 1987, depuis que Milosevic et d'autres "vendent" leur idéologie, l'équivalent de la *Voix de la liberté* qui émettait auparavant vers l'Europe de l'Est.

P. Lévy-Waitz : En Afrique par exemple, on amène de la nourriture aux populations et de l'argent aux gouvernements, dont on sait ce qu'ils en font pour la plupart.

Évidemment, pour s'occuper de l'Afrique aujourd'hui, comme du Maghreb, il faut s'intéresser aux mentalités. Comment fonctionnent les populations sur place pour qu'elles évitent de calquer un système occidental ? Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas les inciter à instaurer un système démocratique adapté à la mentalité africaine. Quand on sait la somme d'argent qui est dépensée, et celui qui revient

dans les caisses de partis politiques de notre pays — les tournées africaines de nos gouvernants ne sont jamais innocentes — je dis qu'il faut d'abord penser la formation en fonction d'une mentalité. Plutôt que de faire partir dix ou douze privilégiés, la caste dirigeante de ces pays, dans les universités françaises, on ferait mieux de mettre beaucoup d'argent pour créer des universités dans ces pays. Former ici des gens qui vont aller vivre là-bas selon une mentalité différente est inutile.

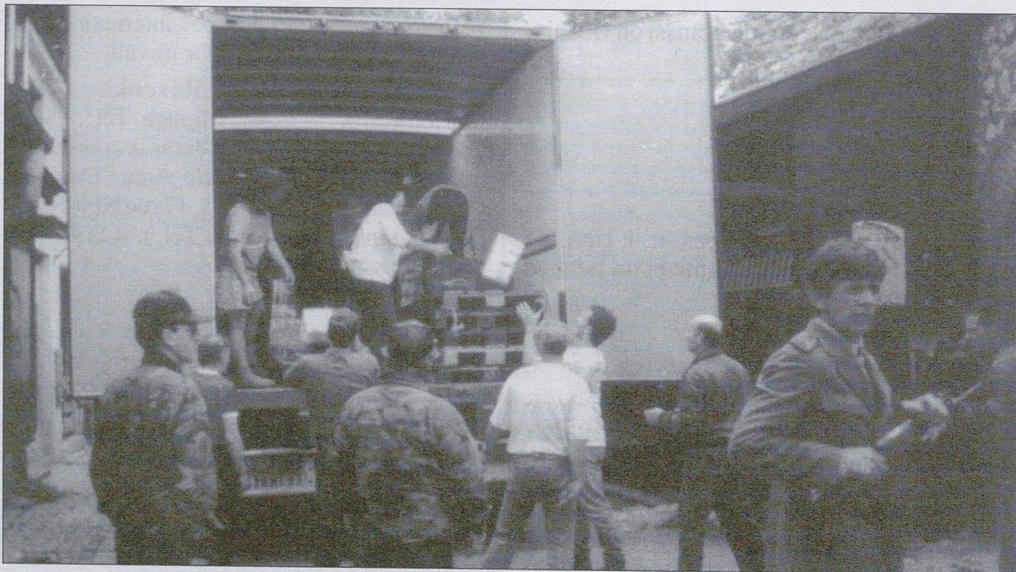
Pour les Yougoslaves, c'est un problème de communication ; quand on parle, quand on fait quelque chose, prend-on en considération ce que pensent les gens sur place ? Quand on s'occupe d'humanitaire, la première chose qu'il faut faire est de s'occuper de la réception du message, pour mieux ensuite revenir en arrière et développer une aide qui corresponde à l'attente des populations.

C. Brunier (*un intervenant de la salle, responsable du MAN, Mouvement pour une alternative non-violente*) : Nous nous interrogeons sur l'impuissance des Nations unies à résoudre les conflits somalien, rwandais ou bosniaque. Faut-

il incriminer l'ONU ou stigmatiser l'absence de volonté politique de nos dirigeants ?

A. Thieblemont : S'agit-il au Rwanda, comme en Somalie, d'une absence de volonté politique ou plutôt d'un manque d'intelligence politique ? Au nom de quoi prétendons-nous résoudre des problèmes, historiques, enracinés dans la culture locale ? Au nom de quoi interprète-t-on avec une pensée occidentale ces débats locaux, que l'on qualifie superficiellement d'"ethniques", mais qui sont en réalité très profondément liés à l'histoire tourmentée de populations que nous ignorons ? Je crois qu'il y a une absence de connaissance et d'humilité devant l'histoire de l'autre, et non de volonté politique.

P. Lévy-Waitz : Pour une fois, j'ai envie de dire, comme humanitaire, mon accord avec les militaires. L'intervention en ex-Yougoslavie est l'exemple même d'une tentative d'alternative non-violente, pour résoudre un conflit. Que l'on soit habillé en kaki, en blanc, en uniforme ou en civil, cela ne change rien ! Il est important de savoir comment les militaires chargés de faire ce travail sont en relation avec la population.



*Déchargement d'un convoi
d'Équilibre devant la mosquée
principale à Sarajevo*

(photo J.P. Lanvin)

P. Dufour (*une intervenante de la salle*) : Je voudrais être l'interprète des populations du Kosovo. Nous y avons été invités par les membres de l'AEC (Assemblée européenne des citoyens) ; les populations nous demandent de parler d'elles, pour que les politiques et les ONG viennent sur place.

C. Mellon : Je suis heureux que le Kosovo soit mentionné dans ce débat, parce que c'est une question cruciale. Elle porte sur la prévention, qui est si importante aux yeux des participants de cette table-ronde.

Au Kosovo, nous sommes devant un conflit larvé. Pour empêcher qu'il s'étende, il faut un effort préventif. De plus, la population albanaise, sous l'influence de son leader, Ibrahim Ragova, a choisi jusqu'à maintenant de résister par des moyens entièrement non-violents. Que ce soit pour des raisons différentes de celles de Gandhi ou par réalisme, peu importe. C'est un cas très intéressant de résistance civile de masse : par exemple, dans l'organisation de l'enseignement clandestin ou semi-clandestin, ce peuple essaye de résister à la serbisation forcée. Il est à nos portes et mériterait d'être davantage connu et soutenu.

Des citoyens tentent d'agir — certains sont ici — ils sont allés sur place, ils ont rencontré les forces de paix. Par exemple, l'équipe *Balkan Peace Team*, partie il y a plusieurs semaines. Ils ne sont que trois ! Vous voyez l'échelle à laquelle on se trouve !!! Mais si ce type de présence était multiplié par 10 ou 100, ne serait-ce pas une contribution positive à la paix dans cette région ?

P. Lévy-Waitz : La Macédoine, comme le Kosovo, pose aussi des problèmes ; ils sont encore plus fondamentaux. Dans le risque de conflit, la présence d'un membre de la Communauté européenne crée un problème nouveau. Il existe aujourd'hui un groupe de contact européen qui tente de faire accepter à la Grèce un certain nombre d'attitudes.

En Macédoine, c'est la crédibilité de l'engagement de l'Europe qui est en jeu. Pierre Lellouche, député, ancien conseiller de l'IFRI (dont je ne partage pas du tout les points de vue) a écrit un livre *De l'ordre de Yalta au désordre des nations*. Il insiste, au sujet du Kosovo, pour que soient déployées des forces d'interposition pour arrêter le conflit.

Je crois effectivement qu'on pourrait repenser l'efficacité de la prévention.

F. Le Quintrec : *Au-delà de la responsabilité des hommes politiques, que répond-on à la question de l'insuffisance de la mobilisation populaire ? Avez-vous le sentiment que l'opinion française se désintéresse de l'ex-Yougoslavie ?*

C. Mellon : Le problème est là : ils sont nombreux ceux qui s'intéressent à la Yougoslavie ; mais pour se mobiliser, pour aller manifester, il faut avoir le sentiment que l'on peut influencer sur les événements. Les gens ne sont pas résignés, mais ils ne voient pas ce qu'ils pourraient faire. Les propositions d'action manquent. Chacun, à son niveau, peut soutenir tel ou tel organisme, telle ou telle forme de mobilisation. Les gens qui proposent des actions civiles, que ce soit le *Balkan Peace Team* ou l'Assemblée européenne des citoyens, n'ont pas beaucoup de moyens logistiques, financiers et autres pour se faire entendre et attirer du monde dans les manifestations qu'ils pourraient éventuellement organiser. Beaucoup restent sceptiques.

J. Cot : Si vous aviez beaucoup d'argent et si vous pouviez amener 20 000 personnes sur les Champs-Élysées, quels seraient les slogans ?

C. Mellon : Si l'on avait de l'argent, le plus important ne serait pas d'organiser une manifestation ! Mieux vaudrait, par exemple, soutenir la création d'une radio qui inonderait cette région de messages allant dans le sens de la paix, de la réconciliation, ou de la propagande anti-ethniste, anti-nationaliste. Ce serait plus efficace que 200 camions ou 200 chars !

Conclusion

F. Le Quintrec : *Si vous le permettez, je demande à chaque intervenant de conclure en apportant des éléments de réflexion, ou des suggestions, sur les trois thèmes qui ont été évoqués dans ce débat :*

1) *Le rôle à venir des organisations internationales ?*

2) L'arrivée de l'humanitaire d'État change-t-elle quelque chose ?

3) Quelles suggestions concrètes faire pour l'avenir ?

J. Cot : L'organisation internationale

Je ne crois pas beaucoup à un gouvernement mondial. Mais, en revanche, je crois beaucoup à des structures régionales au sein d'une organisation mondiale. S'agissant de l'Europe, pour agir non seulement dans le jardin de l'Europe, mais même hors de celui-ci, là où nous considérons que nous en avons le devoir, je crois que le traité de Maastricht est exactement ce qui correspond à l'ambition : essayer de construire aussi vite que possible une politique de sécurité et de défense, une politique étrangère commune. Faut-il que l'unité de l'Europe soit déjà réalisée, pour avoir une politique étrangère commune ? Je ne le crois pas.

Je pense au contraire que ce sont les efforts accomplis en commun qui feront pas à pas l'unité de l'Europe. En ce sens l'Europe doit tirer profit, si elle le veut, de son échec en Yougoslavie.

L'humanitaire d'État

Je ne comprends pas ce que cela veut dire. Je crois qu'il y a des humanitaires qui devraient continuer à travailler en humanitaire sans être inféodés à des États. Il y a aussi des États qui peuvent mener des politiques dont le droit humanitaire est un volet.

Des propositions originales

Je n'en citerai qu'une seule : je crois que dans la gestion des affaires et des crises du monde, **la parole est essentielle**.

Si la communauté internationale ne veut pas se condamner à discuter, à négocier souvent avec des assassins, il faut qu'elle se donne les moyens de parler aux peuples et, si possible de leur donner les moyens de s'exprimer. Cela, s'appelle la démocratie. Elle ne naît, ni ne survit par enchantement, mais par la communication.

A. Thiebement : Sur les deux premiers points, je partage tout à fait les positions du général Cot. J'insisterai sur le premier point en disant que nous vivons dans une fiction. Par



exemple, on ne peut pas raisonner sur l'Europe, sans prendre en considération la géopolitique, et les stratégies divergentes des États européens du Nord et du Sud en fonction de leurs aires historiques d'expansion. Étant accoutumé à raisonner dans une philosophie de l'unité et de l'harmonie des choses, on ne prend pas suffisamment en compte les conflits d'opposition ancestrale entre certains pays ; cette attitude nous empêche d'ailleurs de faire de la prévention.

L'humanitaire d'État

Je n'insisterai pas parce que je pense que le général Cot a à peu près tout dit.

Des propositions originales

Je ne ferai pas de suggestions mais je parlerai de ce qui se passe dans l'institution militaire, dans les générations des 40-45 ans, ayant vécu sur le terrain. Cela apparaît dans des

expériences individuelles, mais aussi dans le résultat de deux enquêtes, faites sur la Somalie et la Bosnie. Il est en train de renaître chez quelques jeunes officiers une espèce de culture que je baptiserai, provisoirement, de "coloniale", même si ce terme pour certains d'entre vous semblera un peu péjoratif. Mais, et cela est très important dans les jeunes générations, nous pouvons observer un fort intérêt pour les notions de stratégie, de prévention, de "traitement avancé de la crise", où, en fin de compte vos remarques sont prises en considération : "Après tout, on va dans ces pays, mais on ne connaît pas les populations". "Qui sont les Amérindiens sur l'Oyapock ? On ne les connaît pas".

Fort des expériences souvent douloureuses qu'ils ont vécus depuis quinze ans, il y a maintenant des officiers qui s'interrogent sur ces populations étrangères auprès desquelles ou sur lesquelles on leur demande d'intervenir. Ils réclament une connaissance moins superficielle des terrains sur lesquels ils interviennent.

F. Le Quintrec : *À vous, Patrick Lévy-Waitz, je pose les trois mêmes questions, plus une quatrième un peu provocatrice. Les humanitaires peuvent-ils être, eux aussi, de bons agents de renseignement de la DGSE ?*

P. Lévy-Waitz : *Les organisations internationales*

Les cinquante dernières années ont montré les limites d'une organisation mondiale. Je crois que le symbole d'une Europe unie — qui n'existe pas, en réalité, dans les faits —, peut permettre de réfléchir à des organisations, des unions régionales, avec des hommes ayant en commun l'essentiel et laissant de côté l'accessoire.

Si les accords de Maastricht ne rentrent pas réellement dans les faits, et si on ne va pas plus loin, ce sera dommage, car il n'y a qu'une issue : celle d'unifier le plus loin possible des populations qui ont une histoire et des valeurs en commun.

L'humanitaire d'État

Sur ce point, je vais me différencier des militaires. Je crois qu'un pays peut avoir une action humanitaire d'État, mais à la condition que sa politique étrangère ne soit qu'une dimension de l'humanitaire. De ce point de vue-là, on peut reconnaître à l'opération "Turquoise" une intervention d'une

grande visibilité : une politique claire avec un humanitaire d'État et des organisations humanitaires qui fonctionnaient bien.

Des propositions

Pour des missions humanitaires à l'étranger, on ne réussira à mobiliser les citoyens de notre pays, et ceux de l'Europe, qu'à la condition de prouver qu'en allant là-bas on aide aussi ceux qui sont ici. Dans une situation d'exclusion très forte, comme celle qu'on connaît dans notre pays, il est normal de voir les gens se renfermer sur eux-mêmes et penser à leur propre exclusion. Mais l'humanitaire et les ONG auront demain la responsabilité de démontrer qu'on peut aider là-bas et ici en emmenant sur des "champs" humanitaires des "exclus". Cette dimension est très présente aujourd'hui à l'Équilibre. La formation de tous les acteurs sur le terrain — militaires, ONG et acteurs humanitaires — devrait se faire ensemble.

Enfin, demain il ne faut pas exclure de ce champ d'action "l'entreprise". Je me rappelle les paroles du PDG de l'entreprise Swatch : « À l'occasion des Jeux olympiques d'Atlanta, disait-il, pourquoi ne pas faire une grande marche sur Sarajevo, pour démontrer que personne n'est oublié ? » Si les entreprises mettaient leur marketing au service de l'intérêt général, nous accomplirions peut-être mieux notre mission !

Au sujet de la DGSE.

S'il y en a sur le terrain, je pense que ses membres font bien leur travail. Je ne peux pas vous donner plus d'information.

A. Préaubert : Il faudrait changer notre mentalité et voir les choses autrement. Si le courant d'opinion est assez fort, les dirigeants politiques — par exemple De Klerk en Afrique du Sud — le suivent. Agissons pour que les gouvernants, les décideurs politiques, soient vraiment poussés par un courant démocratique animé par des gens de base bien formés et sachant ce qu'ils veulent.

C. Mellon : On a mentionné le rôle des médias. Je voudrais en dire du bien, en tant que forme d'intervention civile dans les affaires des autres. J'ai rencontré récemment un prêtre du

Rwanda, militant de la non-violence active dans son pays, et dont la vie a été sauvée grâce à l'opération "Turquoise". Il soulignait le rôle néfaste joué par la *Radio-Télé des Mille Collines*. On pourrait faire face à un tel type de propagande, en suscitant la création d'une contre-radio, d'une bonne qualité technique, diffusant des messages allant dans le sens inverse, parlant de respect mutuel, de réconciliation, etc. Cela ne coûterait pas cher par rapport au prix payé en pertes de vies humaines. Chaque fois qu'il y a une situation de conflit, il faut tenter d'imaginer des contre-mesures qui, avant d'arriver au stade militaire, sont de l'ordre de ce que nous appelons l'intervention civile.

Ensuite, je recommanderai une forme d'institutionnalisation des formes d'intervention civile. On en a cité quelques exemples : les Brigades de paix internationales, le *Balkan Peace Team*, certaines actions de l'Assemblée européenne des citoyens. Toutes ces initiatives sont prises par des gens

très motivés, prêts à prendre du temps, voire à risquer leur vie dans certains cas. L'institutionnalisation ne voudrait pas forcément dire le "chapeutage" par l'État, mais la création de mesures, y compris réglementaires, pour permettre aux volontaires de retrouver du travail à leur retour, de garder une couverture sociale... Le projet allemand va dans ce sens. Ce serait un service, s'adressant à des gens de 30 à 50 ans qui, pour des raisons éthiques, choisissent de donner deux ans de leur vie lors d'une intervention civile dans une zone de conflit. S'ils ne le font pas aujourd'hui, la raison principale vient du caractère précaire des organisations qui portent ce genre de projet. Libérer l'imagination pour voir ce que l'on pourrait faire avec davantage de monde me paraît une voie à creuser.

*Débat retranscrit par
Bernard Boudouresques*

OFFREZ-VOUS UN ABONNEMENT A ANV

(190 F, voir en dernière page)

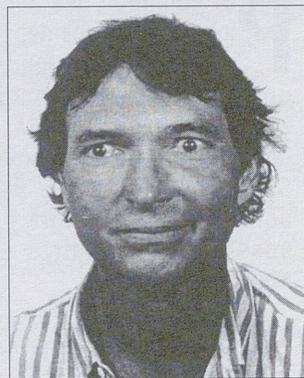
VOUS IREZ MIEUX, ET NOUS AUSSI !

L'expérience des "Peace Brigades International" en matière de protection internationale

PHILIPPE BECK*

**Collaborateur permanent de PBI Suisse romande.
On peut s'adresser aux branches nationales de PBI pour recevoir
une documentation. Voir les adresses dans l'encadré "Comment
aider PBI ?"*

Depuis 1981, *Peace Brigades International (PBI)* développe et affine une expérience originale : l'envoi de civils(es), en petites équipes, dans des pays connaissant de graves violences structurelles ou directes, afin d'y protéger des personnes et des groupes travaillant pour la paix et les droits de l'homme.



Commençons par avouer que l'efficacité de PBI est impossible à démontrer, car elle devrait se chiffrer en nombres "négatifs" : nombres de personnes *non* assassinées, *non* kidnappées, *non* torturées ; nombres d'organisations *non* plastiquées, *non* harcelées, *non* calomniées ; nombre de manifestations — séminaires, grèves, marches, fêtes... — *non* perturbées violemment...

Pourtant, de nombreuses lettres d'organisations avec lesquelles nous travaillons témoignent de l'impact, parfois déterminant, de notre présence sur leur travail. Le fait qu'en 14 ans, une seule personne ait été tuée et aucune enlevée en présence de PBI, s'il ne prouve rien, est également un clair *indice* d'efficacité. Qu'on songe qu'au Guatemala par exemple, l'un des pays les plus violents de la planète, PBI travaille depuis douze ans et a assuré des *milliers* d'escortes. Autre signe positif, la fréquence des libérations rapides et sans maltraitements notoires de personnes pour lesquelles nous avons alerté notre "réseau d'urgence".

PBI : Carte de visite

PBI constitue des équipes de volontaires non-armés, intervenant dans des régions de conflit et de forte répression. Depuis sa fondation en 1981, et sans compter quelques projets ponctuels, PBI a envoyé des équipes au Guatemala, en El Salvador, en Colombie, en Haïti, en Amérique du Nord et au Sri Lanka. A travers le *Balkan Peace Team* dont il est un membre fondateur, PBI a aussi des volontaires en Croatie et en Kosovo.

Le mandat général comprend : la présence protectrice et le service d'escorte ; l'éducation à la paix et à la résolution des conflits ; l'établissement de contacts ; l'observation, le témoignage, et la dissémination d'informations ; enfin la médiation et l'aide à la négociation. Chaque comité de projet peut préciser ce mandat en fonction des besoins locaux.

L'action de PBI s'appuie sur trois principes généraux : 1) la non-violence, 2) l'indépendance et le caractère international ; 3) l'impartialité et la non-ingérence.

PBI a aujourd'hui des groupes actifs dans 16 pays, sur 3 continents. Son travail s'appuie très essentiellement sur des bénévoles (en tout, quelque 10 000 à ce jour) : le secrétariat international, à Londres, et les différents bureaux des projets, n'occupent chacun que 2 à 3 personnes.



En 14 ans d'existence, PBI a accompagné des milliers de militants souvent gravement menacés ; presque tous ont pu persévérer dans leur lutte, et proclament que c'est en partie grâce à nous ; beaucoup ont reçu des prix internationaux témoignant de la valeur de leur travail (la plus célèbre étant Rigoberta Menchu Tum, régulièrement escortée par PBI depuis 1988 et prix Nobel de la Paix 1992) ; quelques-uns ont estimé devoir jeter l'éponge, et PBI a parfois pu les aider discrètement à quitter leur pays. De tels effets suffisent amplement à motiver notre persévérance !

I/ QUELS FACTEURS D'EFFICACITÉ ?

L'efficacité du travail d'une équipe est étroitement liée à des efforts de *sécurité* : sécurité des volontaires, sécurité des partenaires¹. Je distinguerai les mesures prises dans les pays d'intervention, les démarches des groupes de base dans leur propre pays, et une dimension plus générale que j'appelle l'"effet groupe".

1) Dans les pays d'intervention

Un immense travail, ingrat et toujours à recommencer, est celui des *relations publiques*. Dès l'étude préliminaire d'un projet, nous avertissons de nos projets (généralement durant une mission exploratoire) tous les acteurs politiques, sociaux, religieux, militaires, diplomatiques importants du pays. Nous leur expliquons quelles seront nos activités. Nous sollicitons leurs appuis, conseils et informations, nous efforçant d'acquiescer chaque fois un statut officiel (personnalité juridique).

Ce travail est inlassablement repris et approfondi par les équipes : visites au gouvernement, aux ambassades, aux responsables militaires, aux ONG locales et étrangères... Rien que pour ses 7 premières semaines de présence en Colombie, par exemple, l'équipe a ainsi recensé 72 visites !

D'une importance colossale sont alors nos principes d'*indépendance* et, plus encore, de *non-ingérence* : inlassablement, nous ressasons à nos interlocuteurs que nous "ne faisons pas de politique", que nous n'influons en rien les choix stratégiques et tactiques des organisations locales (sauf à vérifier qu'elles ne recourent à aucun moyen d'action violent, condition *sine qua non* de notre présence à leurs côtés), que nous nous contentons d'observer comment sont respectés les droits de l'homme théoriquement garantis aux membres de ces organisations, et quel est l'espace de liberté dont elles disposent pour mener leur action².

Ces nombreuses relations agissent à trois niveaux : dissuasion d'une expulsion ou d'un attentat contre nous ; secours, au cas où un tel accident se produirait quand même ; et hausse de notre crédibilité, donc de la protection que notre présence assure à nos partenaires.

La *transparence* sur nos activités, alliée d'ailleurs à une parfaite discrétion sur celles de nos partenaires, évite bien des suspicions et... des prétextes à nous attaquer ou nous expulser ! Si nous continuons parfois à rester présents avec de simples visas de touristes, ce n'est décidément pas de notre faute. L'équipe au Guatemala vient seulement d'obtenir la personnalité juridique, après 8 ans d'efforts !

La *diffusion d'informations non partisans* à toutes ces personnalités et entités avec lesquelles une équipe est en contact, est à la fois une démonstration de notre impartialité³ déclarée, et, pour beaucoup, une contrepartie aux informations qu'elles-mêmes veulent bien nous divulguer.

Une extrême prudence dans le *choix de nos partenaires* est indispensable : nous aurions bonne mine, si quelqu'un démontrait que PBI fournit une escorte non-violente à un guérillero ! C'est notre crédibilité même qui est en jeu. De même, l'équipe du Sri Lanka a dû, l'an dernier, mettre fin à l'observation quotidienne d'une grève lorsqu'une partie des ouvriers bloquant l'usine ont violemment intimidé la direction.

Inutile de dire que la *préparation* de nos volontaires, notamment à la discrétion, aux techniques d'entretien, et à bien connaître la scène locale, est cruciale.

Enfin, des *consignes de sécurité* strictes, établies et mises à jour par chaque équipe en fonction des besoins

locaux, sont suivies par chaque volontaire : par exemple ne jamais laisser la maison vide un seul instant (toute l'équipe vit et travaille sous le même toit), ne pas "escorter" seul(e) hors de la ville, téléphoner à la maison dès son arrivée dans tel village puis toutes les x heures... En cas de pépin, des mesures adéquates peuvent ainsi être prises dans les meilleurs délais, soit simplement par l'équipe, soit par toute l'organisation — généralement en déclenchant le *réseau d'alerte urgente*.

2) Démarches des groupes de base

Ce réseau relie quelque 3 000 personnes, dans les 16 pays où existent actuellement des groupes PBI. Il peut être activé tant au profit de partenaires que des volontaires eux-mêmes. Il est avéré que 24 heures après l'alerte, plusieurs centaines — au moins — de fax, télex et télégrammes sont déjà tombés sur le bureau d'un ministre, président ou général. Une célérité cruciale : sous certains régimes, une personne emmenée au poste de police n'a guère de chances de réapparaître si elle y passe la nuit ; il faut donc qu'avant l'heure de fermeture des bureaux, suffisamment de protestations soient arrivées pour que leur destinataire se sente tenu d'appeler les gardiens-tortionnaires et de les inviter à la retenue. C'est ainsi !

Quelquefois aussi, nous cherchons à susciter les réactions groupées de personnalités particulières : parlementaires de divers pays, ou prélats religieux. Les *relations publiques* font évidemment aussi partie du travail des groupes de base. Nous nous efforçons par exemple d'obtenir un rendez-vous aux Affaires étrangères pour chaque volontaire partant ou rentrant.

La *diffusion d'information* dans le monde entier contribue à notre efficacité. Pour dissuader l'organisation x (publique ou privée...) d'agissements violents, il suffit parfois, et il faut toujours, pouvoir lui démontrer que de tels agissements seraient largement connus du public ou de secteurs précis (agences de développement et autres bailleurs de fonds, notamment...)

Avouons tout de suite nos limites dans ce domaine : les

volontaires PBI étant des personnes ordinaires, principalement formées aux méthodes de résolution non-violente des conflits et à une bonne connaissance du pays d'intervention, on ne peut exiger d'eux des prouesses journalistiques. De même nos groupes de base n'ont, sauf hasard, aucune expérience professionnelle du journalisme ni du contact avec les médias. La qualité, la rapidité et la présentation de nos informations s'en ressentent souvent cruellement.



Rigoberta Menchu, prix Nobel de la paix en 1992, est accompagnée par PBI depuis 1988. (Photo PBI)

3) L'influence d'un style de travail : l'"effet groupe"

J'appelle "effet groupe" l'ensemble, si mal défini soit-il, des conséquences de notre manière de travailler qui privilégie constamment la consultation, la réflexion en groupe, les décisions par consensus, la valorisation de l'apport de chacun(e). Pour cela, l'expérience de tous est mise à profit, d'une part dans les comités de projet, où sont représentés l'équipe et divers pays sur au moins deux continents (souvent par d'anciens volontaires), d'autre part dans la direction même de

PBI, lequel comprend le "Conseil international", comprenant un(e) représentant(e) de chaque comité de projet et de chaque "région organisée" (Europe, Amérique du Nord et Australie-Pacifique). Partout et en tous les domaines, y compris celui financier, la consultation et l'écoute sont de mise.

Je suis hautement convaincu qu'un tel modèle de travail, malgré ses lourdeurs (d'ailleurs remédiables à la longue), non seulement est beaucoup plus fidèle à nos convictions non-violentes qu'une organisation pyramidale et hiérarchique, mais aussi permet une bonne sécurité, excluant la gaffe du genre : "personne ne nous avait dit..."

II/ POSSIBILITÉS D'EXTENSION ET LIMITES

Reste qu'à ce jour, la contribution d'une organisation comme PBI au retour de la paix ou de la justice sociale dans un pays d'intervention reste marginale. Ici même, notre audience publique demeure minime, par rapport à celle d'organisations comme Amnesty international, le WWF ou Greenpeace.

Sommes-nous condamnés à rester "petits" et "marginaux" ? Ou est-il envisageable qu'une organisation non gouvernementale comme la nôtre — que ce soit PBI ou non — devienne un acteur de premier ordre sur la scène d'un conflit national ?

À partir de la réalité de PBI, je discuterai ci-dessous trois modes d'élargissement de notre travail : la taille des équipes, leur nombre, et le "degré d'internationalité" de PBI.

1) De l'équipe-grenouille à l'équipe-bœuf

Jusqu'ici, les équipes envoyées par PBI n'ont jamais compté plus de 16 personnes, plus souvent 5 à 10. Parfois ces effectifs suffisent à répondre aux demandes,

mais pas toujours. Il faut alors refuser des requêtes, diminuer la fréquence des présences protectrices, renoncer à aller se faire connaître dans de nouvelles régions du pays...

Mais pourrait-on gonfler les effectifs indéfiniment ? Envoyer 100 volontaires, ou 1 000 ? Dans leurs articles pour ANV, Theodor Ebert et Jean-Marie Muller soulignent qu'en envoyant des contingents nombreux, les grandes organisations (ONU, Union européenne...) suscitent de la part des gouvernements concernés des réserves qu'elles sont bien obligées d'accepter, ou tout au moins de négocier. Il est clair qu'il en irait de même d'une organisation non-gouvernementale qui s'aviserait de multiplier à ce point ses volontaires.

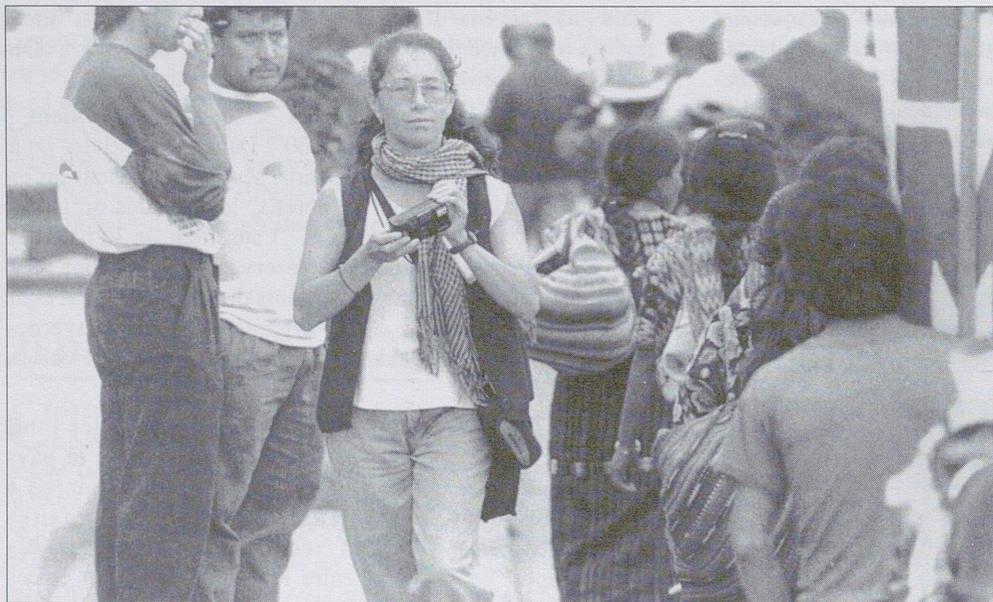
Par ailleurs, nos structures devraient changer pour s'adapter à une telle croissance, notamment dans le pays d'intervention, du fait de l'importance que nous donnons à la dynamique de groupe. Au-delà de vingt volontaires (grand maximum), il faudrait créer plusieurs équipes, ou des sous-équipes, en ajoutant, entre le comité de projet et ces équipes, une structure supplémentaire (coordinateur ? groupe de délégués ?).

Tout compte fait, il vaut peut-être mieux que cinq organisations envoient chacune 10 volontaires, plutôt qu'une seule 50. C'est plus simple. Chaque organisation s'organise elle-même pour trouver ses volontaires et des fonds. Et en cas de conflit avec les autorités, voire d'expulsion d'une équipe, il en reste d'autres pour poursuivre le travail. Il convient de noter ici que PBI collabore d'ailleurs souvent avec des volontaires d'organisations "proches".

2) Multiplier les projets ? Pas si simple...

Dans les structures actuelles de PBI, multiplier les projets serait compliqué, car chaque nouveau projet provoque une surcharge de travail à tous les niveaux.

Dans chaque groupe de base : il faut au moins une personne pour "suivre" un projet, lire les informations reçues, les résumer pour les autres membres, rédiger des articles...



Guatemala : accompagnement
d'une manifestation de paysans.
(Photo PBI)

Il faut chercher des fonds, généralement auprès de nouvelles sources. Puis il faut recruter des volontaires et les former... Les militants(es) capables de porter ces tâches ne courent pas les rues, mais ils existent ! Par ailleurs s'appuyer sur des collaborateurs salariés — c'est le choix de la Suisse — coûte cher, sans compter qu'eux aussi sont rapidement surchargés !

À l'échelon international, il faut trouver des personnes qualifiées et dévouées pour former le comité de projet. Bénévolement, sauf exception. Les tâches sont difficiles : représentation du projet au Conseil international, coordination pour l'Europe ou l'Amérique du Nord, finances...

Un dernier aspect non négligeable, allant contre une trop forte multiplication des projets, est la surcharge du Conseil international, à la fois parce qu'il aurait plus de dossiers à traiter, et que sa propre taille devrait augmenter puisqu'il comprend statutairement un(e) représentant(e) par projet. Toutes les décisions se prenant par consensus, la complexité des débats — donc, hélas, le temps nécessaire aux décisions importantes — tendrait à augmenter exponentiellement.

3) Un énorme défi : le "degré d'internationalité"

Plus les personnes collaborant avec PBI viennent de pays — et donc de cultures — différents, plus nombreuses sont les tensions induites par la dynamique des groupes.

Imaginez une discussion d'équipe. Un Suédois attend un intervalle silencieux pour placer son opinion. Mais son camarade espagnol se sent physiquement mal à l'aise chaque fois que le silence dure un peu, il reprend alors la parole avant que le Suédois n'ait pu ouvrir la bouche... Conflit assuré !

Autre exemple. Un volontaire japonais arrive dans l'équipe. Consternation : comment, des garçons et des filles se partagent des chambres ? « *Il y a même des couples, dis donc* » ! Au Japon, ce serait un dortoir mecs, un dortoir meufs, point. Faut-il tous se plier aux interdits japonais ? ou risquer que le nouveau venu se sente toujours mal à l'aise ?

La majorité de nos volontaires et des membres PBI sont pratiquement tous du "Nord". Imaginez maintenant un

Malien ou un Marocain au Conseil. À moins qu'il ne soit sérieusement intoxiqué de culture occidentale, comment le groupe trouverait-il un rythme, un style, un ton qui conviennent à tous ? Supposez encore un groupe de base PBI-Pérou. Comment financerait-il son délégué à l'Assemblée générale ? Envisagez un volontaire zaïrois : quelle protection lui assurerait son ambassade ?

Et pourtant, PBI voudrait infiniment éviter de n'être "qu'une organisation du Nord œuvrant dans des conflits du Sud". Du côté des projets, l'envoi de volontaires aux USA, au Canada, en Autriche et en ex-Yougoslavie nous "dédouane" peu ou prou. Du côté des militants, même s'il y a eu un Guatémaltèque, deux Colombiens, un Thaïlandais et plusieurs Indiens dans les instances dirigeantes de PBI, ce furent toujours des personnalités isolées, sans groupe de base ni audience locale réels en tant que PBI. PBI-USA est à ma connaissance la seule branche nationale à s'être sérieusement efforcée — avec un succès relatif — d'impliquer des "minorités" dans ses structures (Noirs, Amérindiens et Sri-lankais).

III/ DES CHANGEMENTS STRUCTURELS INÉVITABLES

Toute la discussion qui précède montre que *volens nolens*, PBI va devoir choisir : soit renoncer à un progrès autre que marginal de son influence, soit adapter ses structures. Il me semble intéressant d'esquisser quelques directions envisageables pour de tels changements :

- **centraliser et professionnaliser** les structures administratives : secrétariat central, gestion des projets, création de matériel publicitaire, récolte de fonds, diffusion d'informations, éventuellement même le recrutement et la formation des volontaires. Presque inévitablement, cette structure administrative acquerrait un pouvoir décisionnel accru. Et presque inévitablement aussi, pour pouvoir simplement "suivre", le Conseil devrait à son tour se professionnaliser,

Comment aider PBI ?

PBI est avide de nouveaux *membres*. Suivant le pays, diverses possibilités de bénévolat sont offertes. Par exemple : participer au réseau d'urgence, devenir membre d'un relais local, tenir des stands, chercher des fonds dans tel ou tel milieu, aider à "placer" des articles, inviter ou faire inviter un(e) volontaire de retour pour une soirée-débat. Prendre l'une ou l'autre responsabilité dans le groupe local ou dans une des structures internationales...

PBI cherche aussi des *fonds*. De nombreux projets sont limités ou refusés par manque d'argent, dans un monde qui pourtant en regorge ! Quelle aberration ! Pouvez-vous nous aider ?

Enfin, nous avons bien entendu besoin de *volontaires*.

Pour tout renseignement, demande de documentation ou don, vous pouvez vous adresser à votre branche nationale de PBI :

PBI-France, Gilbert Nicolas, 15 place du Palais, 29000 Quimper, France. Tél. 98.55.63.76, Fax 65.74.13.09.
Crédit Mutuel 35-124 ; 0137 157.

PBI-Suisse romande, Philippe Beck, CP 178, 1000 Lausanne 3 Cour, Suisse. Tél. + Fax 021-617.07.60.
CCP 23-729-0.

PBI-Belgique, Michel Vasic, 35 rue Van Elewijck, 1050 Bruxelles, Belgique. Tél. 02-648.52.20, Fax 02-640-07-74.
Compte 001-1016453-66.

Au **Québec** : CRNV, 420 St-Paul E, Montréal (Qc.) H2Y 1H4, Canada .Tél. 514-844.0484, Fax 514-844-0113.

au moins partiellement. Les groupes de base perdraient une part de leurs prérogatives exécutives et consultatives ; en revanche, ils seraient enfin sérieusement épaulés et déchargés de tâches au-dessus de leurs forces.

- **autonomie quasi complète des projets** : chacun aurait ses

propres groupes de base, ses réseaux d'influence, de publicité, de recrutement, de formation... Les contacts verticaux en seraient renforcés. Chaque groupe de base verrait plus clair dans sa tâche, et se sentirait moins découragé par l'avalanche d'informations et de demandes. En revanche, la concurrence entre projets risquerait de devenir plus aiguë. Des divergences croissantes de perspectives pourraient en permanence faire éclater l'organisation. Et surtout, avec quelles forces étudierait-on de nouveaux projets, sur qui pourrait-on compter pour leur mise sur pied et leur financement initiaux ?

• **autonomie des projets par région ou continent** : en regroupant les projets, et en leur donnant le genre d'autonomie décrite ci-dessus, on déterminerait un nombre très limité de structures, sans risque d'extension future. Le Conseil retrouverait un équilibre entre représentants des groupes de base et délégués des projets. On saurait à qui confier l'étude d'un nouveau projet dans toute région "à couvrir". Les autres inconvénients notés précédemment demeureraient toutefois inchangés.

Tout cela donne à penser qu'un "méga-PBI" ne serait pas facile à mettre sur pied. Pour le moment, la voie la plus sûre et la plus prometteuse est encore sans doute la plus simple : chercher de nouveaux membres et de nouvelles forces pour trouver plus d'argent, plus de volontaires, et plus de responsables locaux ou internationaux. Nous nous y employons jour après jour, inlassablement.

- 1) Il n'y a pas encore de pratique unifiée pour qualifier "les personnes et groupes avec lesquels PBI travaille" : "client" a une désagréable connotation commerciale, mais souligne le côté non-intrusif, non-interventionniste de la relation ; "partenaire", que je choisis, a les qualités et défauts inverses.
- 2) Pour éviter toute querelle de vocabulaire, j'insiste sur cette signification — quelque peu restrictive — donnée au terme "non-ingérence" au sein de PBI. À l'évidence, PBI revendique et utilise au quotidien un droit d'ingérence et d'intervention au sens large !
- 3) Au sens d'"esprit non partisan", d'"absence de parti pris" (l'anglais distingue *non-partisanship* et *impartiality* là où le français n'a qu'un seul mot à disposition).



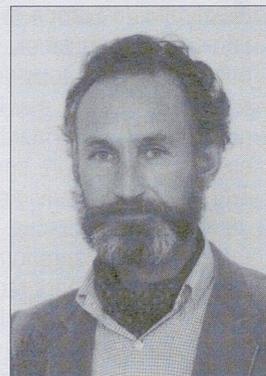
Sri-Lanka, 1994, équipe PBI composée d'observateurs pour des élections. (Photo PBI)

Les actions préventives de conflits en Serbie, Kosovo et Macédoine

PIERRE DUFOUR*

**Ingénieur, membre du MAN (Mouvement pour une alternative non-violente), de l'AEC (Assemblée européenne des citoyens) et de l'IRNC (Institut de recherches sur la résolution non-violente des conflits).*

De nombreuses actions menées par des civils ont déjà permis d'aider à une résolution des conflits. À la lumière de ces expériences, il conviendrait d'aller plus loin.



Interpellé par la **résistance non-violente** des Albanais du Kosovo face au pouvoir de Belgrade, j'ai eu l'occasion d'aller en ex-Yougoslavie six fois, durant ces trois dernières années, avec d'autres membres du Mouvement pour une alternative non-violente (MAN). Dans cet article je désire :

- montrer pourquoi cette zone des Balkans est particulièrement explosive ;
- indiquer les nombreuses "mèches" qui ont déjà été allumées par le pouvoir de Belgrade pour préparer cette explosion ;
- rapporter par des exemples comment la **société civile** en Serbie, au Kosovo et en Macédoine a commencé à s'organiser, et comment, par la maturité de ses actions non-violentes, elle a retardé, sinon enrayé, l'explosion de la guerre au Kosovo.

Primitivement, je voulais traiter de l'intervention civile préventive de conflits au Kosovo. En droit international, intervention signifie : « *Action d'une organisation internationale s'immisçant dans un domaine qui ne relève pas de sa compétence.* » Pour le Kosovo, traiter ainsi du thème de

Le Kosovo

Le Kosovo est une région méridionale de Serbie d'une superficie de l'ordre de deux départements français et peuplée de 2 millions d'habitants, dont environ 90 % d'Albanais et 8 % de Serbes. Son développement économique est l'un des plus limités d'Europe et ce territoire fait l'objet depuis longtemps de tensions ethniques entre les deux composantes majoritaires de sa population. Ce conflit séculaire a accumulé peurs, incompréhension mutuelle, haine et violence entre ces peuples qui revendiquent tous deux la terre du Kosovo. En effet, de nombreux Serbes considèrent le Kosovo comme une partie de leur patrimoine en tant que berceau historique, culturel, religieux, alors qu'ils sont devenus localement minoritaires. Les Albanais, quant à eux, s'affirment autochtones et victimes d'une occupation serbe depuis des siècles. Ils réclament l'indépendance de cette province, voire son rattachement aux autres aires de peuplement albanais (Albanie et Macédoine en partie). La mort de Tito en 1980 fut suivie d'une montée des nationalismes dans la fédération yougoslave et principalement au Kosovo où le clivage ethnique s'accrut. Après une dégradation de la situation, les autorités de Belgrade prirent l'initiative, en 1989, de supprimer le statut d'autonomie du Kosovo, érigé quinze ans plus tôt en quasi-République. De nombreuses violations des droits humains furent alors recensées à l'encontre des Albanais, comme par exemple de multiples brutalités policières ou encore une grande vague de licenciements. Suite à ce coup de force, les leaders albanais mirent en place un système parallèle de non-coopération avec l'État dans plusieurs domaines de la vie publique. Ce peuple s'est ainsi doté d'institutions politiques, sanitaires et éducatives indépendantes des organes officiels. Aujourd'hui, Amnesty international continue à faire état de violences policières, et, si la présence policière est plus discrète, le conflit n'est pas pour autant réglé.



*Kosovo : 2 millions d'habitants. Superficie : 10 800 km².
Albanais : 1,8 million d'habitants. Serbes : 200 000 habitants.*



l'intervention civile pouvait donner à penser qu'une action importante venait de l'étranger, ce qui serait paradoxal, car en pratique l'action de "l'extérieur" est extrêmement minime par rapport à celle de "l'intérieur". La population rencontrée, il y a deux ou trois ans, disait déjà sa déception du peu de réaction de l'Europe aux violations des droits de l'homme qu'elle subissait en permanence. Cette population attend toujours des réactions constructives de l'Europe.

Quant aux responsables politiques des pays de l'ONU, dont ceux de l'Europe, ils semblent bien mal connaître la situation géopolitique des Balkans. Chacun sait que cette question est complexe. Il n'est pas possible d'être ici exhaustif, en particulier sur le plan historique, mais il nous semble utile d'apporter quelques éclairages sur les actions qui sont menées pour prévenir les risques d'explosions en Serbie. Il est nécessaire aussi de faire le lien avec "l'ancienne république Yougoslave de Macédoine", notamment parce qu'elle compte environ 25 % d'Albanais, en relation étroite avec ceux du Kosovo.

Pourquoi la zone Serbie-Kosovo-Macédoine est-elle particulièrement explosive ?

Il existe plusieurs raisons.

• Le contexte historique

Avant d'aborder une quelconque question d'actualité politique, avec les habitants des Balkans, il faut d'abord écouter leur version de l'histoire et en particulier la période clé, qui, selon eux, doit fixer leur destin. Ceci peut prendre des heures.¹

Dans l'Antiquité, deux peuples occupaient cette région : les Illyriens d'où sont issus les Albanais, les Romanes, d'où sont issus les Valaques et les Roumains. Au VI^e siècle, les Albanais et les Roumains ont été repoussés aux limites des Balkans par les Slaves venus du Nord. Aux temps "dits" Modernes, deux empires se sont partagés la zone : l'empire ottoman dont la conquête a été marquée par la bataille de

Kosovo Polje, en 1389. Tous les responsables ont péri, que se soit le sultan turc Murâd victorieux, ou le prince serbe Lazar et ses adjoints albanais et bosniaques vaincus. Cette bataille, qui a été à l'origine de la domination de l'empire ottoman pendant cinq siècles, est paradoxalement aussi une bataille mythique qui se veut fondatrice de la Serbie. Elle a fait l'objet d'une manifestation rassemblant un million de Serbes pour le 600^e anniversaire en 1989. Ce fut l'occasion pour Milosevic d'asseoir son pouvoir sur le nationalisme. L'empire ottoman a imposé la religion musulmane, souvent avec violence, et a provoqué plusieurs grands mouvements de population.

La partie Nord des Balkans (Nord de la rivière Save) a été conquise par l'empire austro-hongrois en 1739. Au XIX^e siècle les nations se sont révoltées dans l'empire turc et se sont réveillées dans l'empire autrichien. En juin 1914, le prince héritier des Hasbourgs, François Ferdinand, a été assassiné à Sarajevo par un terroriste serbe, car la politique autrichienne sur la Bosnie s'opposait — déjà — aux visées serbes sur la Bosnie. De la première guerre mondiale est sortie une monarchie, dont le roi de Yougoslavie Alexandre fut assassiné à Marseille en 1934 par un terroriste oustachi (partie d'extrême-droite croate d'Ante Pavelic).

Durant la deuxième guerre mondiale, tout le peuple fut plongé dans l'horreur, les oustachis croates collaborèrent avec Hitler et massacrèrent plus de trois cent mille personnes. Les résistants serbes ou tchetniks (aujourd'hui les nationalistes), alliés aux objectifs des partisans communistes commandés par Tito, résistèrent victorieusement aux Allemands. Tito assura la direction de la Fédération yougoslave communiste et non-alignée jusqu'à sa mort, en 1980.

La Macédoine, avec Skopje, habitée essentiellement de Macédoniens et d'Albanais, est restée turque jusqu'en 1912. Annexée par la Serbie, elle a été la cause de l'alliance de la Bulgarie avec l'Allemagne durant les deux guerres mondiales. Tito l'a fédérée à la Yougoslavie en 1946.

Les raisons économiques et les va-et-vient guerriers qui se sont succédés au cours des siècles dans les Balkans ont toujours donné lieu à des hécatombes, à de vastes déplacements de populations, à des "purifications ethniques", à des brimades sur les minorités. Des regroupements surprenants

se sont produits, comme ceux de ces villages entièrement croates au sud-est du Kosovo, en région albanaise, ou de ces villages entièrement serbes au nord-est de la Krajina en région croate, ou même alsacien au Banat (sud-est de la Voïvodine). Toutes ces instabilités n'ont été que congelées par le titisme, et c'est maintenant la débâcle !... Selon Paul Garde « *l'habitant de ces régions se caractérise avant tout par le sentiment, généralement très fort, d'être membre d'un groupe humain qu'on peut appeler ethnique... Cette appartenance est subjective et n'est pas obligatoirement déterminée par un seul des critères objectifs suivants : langue, religion, géographie.* »²

• Le contexte économique

La Yougoslavie de Tito était organisée par régions. Schématiquement la Macédoine fournissait les produits agri-



coles, la Slovénie les finances, le Kosovo l'énergie et les minerais, la Serbie et la Bosnie pilotaient les industries lourdes et de produits finis. On comprend alors que l'éclatement de la Fédération yougoslave et les différents embargos ont conduit à une situation économique désastreuse. Il faut reconnaître que depuis quatre ans les populations des différentes régions ont su largement contourner et s'adapter à l'embargo, par le marché noir, de telle sorte qu'aujourd'hui, à première vue, on ne voit aucune trace extérieure de restrictions, entre autres à Belgrade où tous les magasins sont achalandés. Cette situation ne doit pas cacher l'essor d'un trafic mafieux et l'élargissement d'une classe sociale pauvre de plus en plus importante.

• Le contexte politique

La situation de la Macédoine est très instable, elle est en effet l'objet de visées expansionnistes de tous ses voisins. La Grèce qui n'a accepté ni le nom, ni le drapeau de la Macédoine et lui a imposé un embargo. La Bulgarie, elle, affirme que la majorité des Macédoniens sont Bulgares. Quant à la Serbie, elle n'a jamais accepté l'indépendance de la Macédoine.

L'importante minorité albanaise de Macédoine n'est pas satisfaite de son sort. Elle se sent brimée ; les récents incidents de Tétovo, suite à la tentative de création d'une université albanaise, l'ont montré.

Il convient de comprendre que si la situation dégénère au Kosovo, les Albanais de Macédoine, contre la volonté de leur gouvernement, viendront probablement au secours de leurs frères. Ce qui pourrait être le signal de la curie pour les pays voisins.

De nombreuses "mèches" préparant l'explosion ont été allumées au Kosovo

Pour le moment ces mèches ont fait "long feu".

• C'est d'abord la suppression unilatérale, en mars 1989, de la Constitution de 1974, par laquelle Tito avait fait du

Kosovo une province indépendante dans la Fédération de Yougoslavie.

- C'est ensuite la promulgation, en juin 1990, de lois spécifiques sur les relations dans le travail, interdisant l'utilisation de la langue albanaise, rendant obligatoire l'écriture cyrillique, bafouant le droit au travail, à l'instruction, et à la santé. Ces lois ont conduit aux licenciements de plus de 100 000 personnes dans les administrations, les services de santé et l'industrie, de 20 000 professeurs dans l'éducation nationale, ainsi qu'à la fermeture pour les Albanais de tous les établissements scolaires, sauf quelques salles d'écoles primaires. Il faut souligner que le pouvoir de Belgrade impose ses lois, sa force brutale et cet apartheid à une population constituée ici à 90 % d'Albanais.

- Ce sont les exactions policières permanentes destinées à créer un climat de peur et de psychose chez les Albanais, pour que ceux-ci quittent le pays. Les descentes de police sont fréquentes :

- dans les marchés et les réunions publiques avec bastonnades et emprisonnements des leaders de partis et des responsables ;

- dans les familles pour rechercher des armes ou des jeunes qui devraient être au service militaire. Bastonnades, pillages et convocations au poste de police servent encore ici d'intimidation ;

- dans les maisons particulières hébergeant les écoles parallèles, avec là aussi de mauvais traitements pour les élèves et les professeurs ;

- pour rechercher des membres de partis politiques ou d'organisations parallèles, ceux-ci sont emprisonnés et souvent torturés ;

- la police financière, qui par différentes interventions dans les magasins et les marchés prélève avec les impôts une somme de 394 millions de deutchmarks alors que le budget alloué au Kosovo par Belgrade est de 23 millions !...

- Ce sont également :

- des simulations d'attentats afin d'avoir des prétextes pour des interventions musclées de la police ou de l'armée ;

- des incitations à l'usage de la drogue, afin de pouvoir discréditer les organisations parallèles. Ces organisations

seront détaillées plus loin dans "La société civile au Kosovo".

— la pression sur de petits villages albanais, près de Mitrovica en particulier, qui sont encerclés par des "kibboutz" destinés aux colons serbes, provenant de Bosnie, maintenant de Krajina.³

La société civile en Serbie contribue au retardement de l'explosion au Kosovo

Comme nous l'a souligné Pavovic Vukasin : « *Le concept de société civile est radicalement opposé à celui de guerre civile.* » L'action de certains intellectuels et dirigeants qui considèrent les nationalités comme des instruments de leur pouvoir, comme celle de la plupart des médias qui s'appuient sur les groupes ethniques, a complètement manipulé et désintégré la société civile serbe. De plus cette société est soumise à de nombreux conflits d'intérêts, à la peur et à la paupérisation croissante. Les éditions de l'Eko Center ont publié un livre, *La société civile réprimée en Serbie*, qui va être traduit en anglais, dans lequel tous ces thèmes sont développés.⁴

Il existe cependant en Serbie un gros potentiel démocratique qui s'est révélé depuis trois ans dans le domaine culturel, écologique, comme dans celui de l'économie sous embargo, bien que souvent ambiguë dans ce dernier cas.

Zarko Korac, l'un des deux députés du seul parti réellement démocratique de Serbie, "l'Alliance civique", nous a dit : « *Dans les pays ayant été sous dictature du communisme titiste, compte tenu de leur histoire, il est particulièrement difficile de créer des mouvements de citoyens.* » L'Alliance civique est le seul parti qui se déclare clairement non-nationaliste et "anti-guerre", mais son influence est très faible. En ce qui concerne le Kosovo, le député est clair : « *Nous ne pouvons accepter l'indépendance du Kosovo, les Albanais sont séparatistes comme vos Basques. L'Occident a une mauvaise vision de cette question. Il faut que Belgrade prenne en compte les plaintes des Kosovars, arrête les brimades et crée une*

atmosphère favorable au dialogue. Les Albanais sont fiers, il faut prouver notre bonne volonté... à vouloir vivre ensemble.

Cependant des mouvements de résistance existent. Alors que le député parlait de la difficulté de créer des mouvements de citoyens, trois familles de serbes de Croatie menaient une grève de la faim parce que leurs enfants avaient été raflés dans un bus ou un magasin de Belgrade, et avec 10 000 autres personnes envoyées de force sur les fronts de Krajina ou de Bosnie. L'opération "Storm", qui s'est déroulée fin juin 95, a mis mal à l'aise les paisibles habitants de la Serbie qui officiellement "n'est pas en guerre."

Il existe à Belgrade des médias indépendants et des groupes de citoyens qui réagissent à cette situation de guerre non déclarée. C'est l'alibi que se donne Monsieur Milosevic pour pouvoir dire que « la Serbie est un pays démocratique ». En fait les uns et les autres ont une faible audience.

• Les médias indépendants à Belgrade

En février 1994, A.-M. Gargi, de "Agir ensemble pour les droits de l'homme"⁵, a rédigé un rapport sur ces médias. Le quotidien d'opposition anti-nationaliste *Borba* existait encore et était lu par 200 000 personnes. Privatisé en 1991, le gouvernement l'a renationalisé en 1994 pour le museler. Ses journalistes les plus convaincus l'ont quitté, pour créer *Nasha Borba*, qui tire à environ 40 000 exemplaires, mais avec des difficultés pour survivre.

L'hebdomadaire *Vreme* est tiré à environ 25 000 exemplaires, chacun est lu approximativement par 10 personnes. Il est vendu dans une vingtaine de villes. *Vreme* se veut un journal indépendant et libéral anti-nationaliste. Il s'autofinance par sa vente et la publicité. Cette dernière le conduit quelquefois à des paradoxes, comme celui de faire de la publicité électorale, pour l'ultra-nationaliste et criminel de guerre Arkan !

Selon un journaliste albanais, ces deux journaux militent pour la grande Serbie et l'occupation du Kosovo.

La *Radio B92*, « radio ni pirate, ni commerciale », n'a plus l'autorisation d'exister depuis 1990, mais néanmoins continue à émettre 15 heures par jour. Elle serait écoutée par

25 000 personnes. Une de ses devises est « combattre la guerre par l'humour et la créativité ». Cette radio est en lien avec les Albanais du Kosovo. Par ailleurs, elle a organisé une manifestation contre la guerre qui a rassemblé 10 000 personnes, et un concert pour la paix qui en a rassemblé 50 000.

Pour la télévision, il existe un syndicat indépendant de la radio et de la télévision de Belgrade, **Studio B**, qui compte environ 1 000 membres, lesquels prennent nettement position contre la guerre et le pouvoir en place.

• Le Cercle de Belgrade

Il regroupe environ 500 membres. Il a un projet éducatif et un autre de "reconstruction démocratique". Il s'oppose aux intellectuels serbes et aux étudiants croates qui ont, dès 1986, préparés et poussés à la guerre par le célèbre *Mémorandum de l'Académie des sciences*, puis ont développé depuis 1990, le culte des héros nationalistes au moyen d'un véritable lavage de cerveaux médiatique : « Nous [les Serbes] sommes les meilleurs, nous haïssons les autres en particulier les Musulmans et ils nous le rendent bien », etc. Ces idées rejoignent celles du président Dobrica Cositch (président de l'ensemble Serbie-Monténégro en 1993) pour qui il est impossible que les ethnies vivent ensemble, la Bosnie est une monstrueuse création, le nettoyage ethnique est une solution humaine. Le Cercle de Belgrade veut donc reconstruire la démocratie, en s'attaquant à la racine de ces idées. Pour cela, il organise régulièrement des conférences-débats, des activités théâtrales, et dispose d'une petite maison d'édition, avec entre autres la publication d'une revue rédigée en anglais pour être lue à l'étranger.

• Le Centre anti-guerre à Belgrade

C'est une sorte de ruche anti-guerre où entrent et sortent ceux qui militent pour la paix, avec le siège de plusieurs mouvements et même de l'Alliance civique. On y fait connaissance avec beaucoup de monde. Nous y avons rencontré en 1993 pour la première fois les "femmes en noir", et des militants de deux mouvements, se réclamant de la non-violence : **C. Dur** et **Most**. Il s'agit de réseaux qui existent depuis deux ans dans toute la Serbie, pour éduquer les

enfants à la non-violence et leur donner un esprit de tolérance. Ils organisent des entraînements et des jeux de rôles.

Outre ce lieu de rencontre et de foisonnement, le Centre anti-guerre édite un « *journal sans haine et sans scandale* », *Republika*, qui paraît 2 fois par mois. Il est tiré à 5 000 exemplaires. Le numéro de juillet 1995 évoque l'influence néfaste qu'a eu le *Mémoire de l'Académie des sciences* de 1986 sur l'Église orthodoxe et l'armée.

La présidente du Centre anti-guerre insiste sur le fait qu'il continue à être peu aidé par la Communauté internationale, y compris par les mouvements anti-guerre européens. Selon elle, ceux-ci n'ont pas compris le rôle criminel joué par Karadzic.

• Les Femmes en noir

Ici aussi, nous avons trouvé une ruche d'autant plus active que nous sommes arrivés deux jours avant leur meeting annuel. Celui de 1994 avait rassemblé 160 femmes de 19 pays, celui de 1995 allait se tenir à Subotica, en Vojvodine, et les problèmes de visa en particulier absorbaient beaucoup Stasa Saujic, son animatrice. Les Femmes en noir de Belgrade se réunissent tous les mercredis pour une heure de silence dans la rue. Elles s'y retrouvent 10 à 50 pour manifester leur rejet « *non seulement de la guerre mais aussi du régime militariste qui génère la haine* ». ⁶

Elles publient des témoignages sur la situation, lesquels sont traduits en anglais et en italien. Elles ont créé un mouvement d'inspiration non-violente : "Hi Neighbours !" (Salut voisins !) qui travaille dans les camps de réfugiés.

• Humanitarian law fund (HLF)⁷

Le HLF a pour objectif de faire respecter les lois et les droits en Serbie. Cette ONG créée en novembre 1992 n'est pas reconnue par le pouvoir, mais celui-ci la laisse agir. Elle est financée par Soros. HLF fait des investigations sur les crimes de guerre en Serbie, Voïvodine, Kosovo et à l'extérieur dans les camps serbes de Croatie, Bosnie, Sandjak, Macédoine, Suisse et Tchéquie. HLF rédige des rapports adressés aux instances nationales et internationales.

• La Commission pour les droits de l'homme de Serbie

Nous y avons rencontré Stevan Lilic, avocat et défenseur des déserteurs. Il s'occupe de l'association "SOS déserteurs". Elle apporte aux déserteurs une aide juridique lors des procès. Une permanence téléphonique permet de recueillir de nombreux témoignages. La Commission va sortir un document relatif à l'influence des médias yougoslaves sur la guerre.

• Helsinki Citizen Assembly (HCA, ou Assemblée européenne des citoyens : AEC)⁸

Sonja Licht (HCA) est responsable de Soros⁹. Elle a depuis deux ans des difficultés avec les ministères. Soros a dressé l'annuaire des 174 ONG qui existent en Serbie. Elles étaient 6 en 1980, 52 en 1990. On y trouve : 16 groupes et organisations de paix, 5 organisations pour les droits de l'homme, 15 organisations autonomes de femmes, 54 groupes écologistes déclarés, 16 organisations humanitaires, etc. Au Kosovo, par exemple, il y a depuis peu de temps des groupes de femmes bien établis, réellement indépendants des partis politiques. Ces ONG sont nombreuses et devraient s'interconnecter, car elles forment pratiquement la société civile. Pour Sonja Licht, « *cela représentera alors réellement et pratiquement une assemblée de citoyens appelée à se développer [...] mais actuellement l'HCA n'est pas très performante car il faut agir de tous les côtés [...] sans disposer de toutes les informations [...] c'est très compliqué [...] ceux qui ont le pouvoir : Unprofor ou Forpronu, le Groupe de contacts, ne peuvent rien faire ! Alors que pouvons-nous espérer avec 20, 50 ou 100 personnes sans pouvoirs ? La seule chose que nous pouvons faire c'est de la prévention de la violence, en particulier dans les familles* ».

• Causes communes

Le bulletin AIM¹⁰ est une initiative du Forum civique européen. Des groupes de citoyens, de divers pays, pas nécessairement des responsables communaux, prennent l'initiative d'organiser des liens sociaux multiples et

durables avec des communes de l'ex-Yougoslavie. Les échanges portent sur l'action sociale, la santé, l'enseignement, le sport, le tourisme. Ils se font dans les deux sens, à égalité. La condition fondamentale à remplir pour commencer cette sorte de jumelage est que les groupes de citoyens soient multi-ethniques, multi-religieux et multi-culturels. Le responsable de Belgrade, Milo Petrovic, nous a expliqué que, pour des raisons psychologiques, ce genre de jumelage n'était pas facile à constituer en Serbie ou au Kosovo. Trois groupes existent en Croatie, un en Vojvodine, deux au Sandjak et sept au Monténégro.

• Les écologistes

Les groupes écologistes sont nombreux, mais ce sont des groupes mouvants sans aucun réseau centralisateur, même pour les informations. « *En Serbie l'écologie est une passion et même une thérapie.* » L'institut indépendant Eko a une approche sociale et écologiste de la société. Il a réalisé un document pour les écoles maternelles et organisé des séminaires pour les enseignants ; mille d'entre eux y ont participé.

• Le syndicat "Nezavisnost"

Il est relativement indépendant. Il est aidé par des syndicats d'Europe du Nord, principalement allemands.

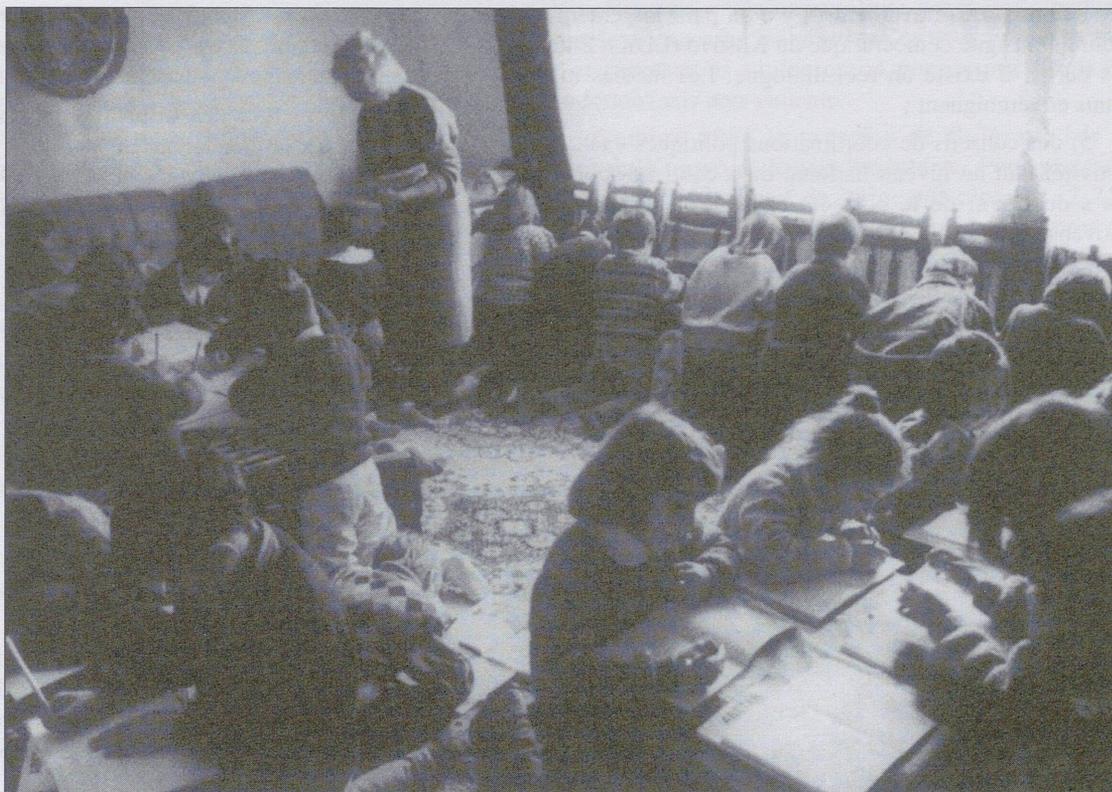
La société civile au Kosovo retarde aussi l'explosion

Les Albanais du Kosovo ont une longue histoire commune avec ceux d'Albanie. C'est seulement en 1913, à l'issue de la deuxième guerre balkanique, qu'ils ont été séparés. La population reste très marquée par le droit coutumier (le Kanun des montagnes), établi au XV^e siècle par le prince Lekë Dukajini, un contemporain du célèbre héros albanais Skanderberg. Ce droit « *fait appel à la patience et à la prudence pour résoudre les problèmes [...] il suscite une régulation des relations interpersonnelles selon laquelle chaque personne est égale à une autre...* »¹¹

Une conséquence négative du "Kanun des montagnes" était la vendetta : si quelqu'un tue, il doit payer de sa vie, puisque chaque personne est égale, mais la tendance à la réconciliation a toujours existé chez les Albanais. Ce code d'honneur, cette coutume de vendetta, encore pratiquée dans certaines parties de l'Albanie, est très pesante humainement et psychologiquement. Les romans de l'écrivain Ismaël Kadaré, comme *Avril brisé*, rendent parfaitement compte de cette atmosphère où l'organisation de la vendetta neutralise l'activité de régions et la vie de familles entières.

Aussi dans les années 1980 un groupe de jeunes, qui avaient eu le temps de méditer dans les prisons communistes sur cette survivance de traditions sévères et anachroniques pour notre époque, tenta de l'éradiquer du Kosovo. Ces jeunes ont fait appel au Conseil des droits de l'homme de Prishtina, et en particulier à Monsieur Anton Ceta¹², un universitaire albanais, fondateur en Albanie d'un mouvement de « *bonne compréhension et de paix* ». Ensemble ils ont formé des groupes pour « *la réconciliation du sang* » — liée au meurtre qui exigeait réparation. Ces groupes allaient dans les communes, ils expliquaient au sein des familles concernées par la vendetta qu'il était archaïque de régler leurs problèmes de cette façon, et que la réconciliation était un moyen plus constructif.

L'action a commencé le 2 février 1990. À l'époque les Albanais du Kosovo disposaient encore de médias. Ils y ont fait de la propagande pour cette « *action progressiste* ». En mars, 23 communes ont fondé spontanément des groupes pour la « *réconciliation du sang* », en juillet il y avait eu 600 cas de réconciliation. Celles-ci se faisaient en public « *pour le peuple, pour la jeunesse* ». Ce fut l'enthousiasme, la libération d'une charge très lourde pesant sur l'esprit des individus. De nombreuses réunions se sont faites avec 100 ou 200 personnes, certaines ont rassemblé 100 000 à 200 000 personnes et l'une, à Décani, a rassemblé une foule de 500 000 personnes, dont certaines venaient du Monténégro, de Macédoine et de Serbie du Sud. Les lieux où se sont passés ces réconciliations se sont appelés « *prairies, collines, ou vallées de la réconciliation* ». Ainsi ont eu lieu les réconciliations de près de 1 000 cas de meurtres, 500 cas de blessures et à peu près 700 cas de conflits divers.



En 1991, la Serbie a fermé au Kosovo toutes les écoles de langue albanaise, d'où la création de classes clandestines chez des particuliers (photo Hazir Reka)

On peut donc penser qu'aujourd'hui, la capacité à réagir positivement des Albanais du Kosovo est liée à leur capacité d'être patients, de savoir résoudre les conflits avec prudence, tout en ayant le souci du bien commun, de la justice et de la vérité. Tout ceci a été comme consolidé par l'action menée contre la vendetta. C'est en particulier sur cette base psychologique, intellectuelle et de solidarité qu'Ibrahim Rugova a pu engager le peuple du Kosovo dans une résistance civile non-violente, comme il le dit lui-même « *par choix et aussi par nécessité* ».

Par choix, nous venons de voir que ce choix s'enracine profondément dans l'histoire des Albanais. Par nécessité, il fallait réagir de manière constructive à la volonté du pouvoir de Belgrade de pousser les Albanais à quitter leur pays. À la

suppression en 1989 de l'autonomie politique du Kosovo, de nombreuses actions ont été réalisées dans la clandestinité :

- 1) la création de partis ;
- 2) la signature en février 1990, par 400 000 personnes, d'une pétition « *pour la démocratie et contre la violence* » ;
- 3) un référendum, où 87 % des citoyens proclamèrent une "République du Kosovo" ;
- 4) des élections multipartites et clandestines le 24 mai 1992, où 23 partis et associations étaient représentés. Ces élections ont "légalisé" un Parlement, un gouvernement partiellement en exil et un président de la république : Ibrahim Rugova. Le Parlement n'a jamais pu siéger, à cause de la répression policière —10 députés sont en prison—, mais

des commissions travaillent. Il y a un parti largement majoritaire : la Ligue démocratique du Kosovo (LDK). Entre tous les partis, il existe un réel dialogue. Les médias indépendants en témoignent ;

5) des conseils de coordinations politiques exercent leur activité, tant au niveau national qu'à celui des communes. Ils s'occupent de la collecte et de la redistribution des moyens financiers ;

6) un maillage politique bien organisé par village ou quartier permet le fonctionnement de différentes structures parallèles et de la résistance civile.

La résistance civile non-violente au Kosovo

• À la suppression de 120 000 **postes de travail** sur 178 000, dans les années 90-92 il a été répondu par :

1) une organisation nouvelle de l'économie et en particulier du petit commerce que les Serbes de Belgrade envient !

2) un système de solidarité financière pour les plus démunis ;

3) une entraide de famille à famille.

• À la fermeture des **écoles** le 1^{er} septembre 1991 où 420 000 élèves (primaires, secondaires, universitaires) furent mis à la rue, avec leurs 20 000 professeurs, il a été répondu par un système d'écoles parallèles opérationnelles à partir du 20 janvier 1992, décrit de la façon suivante par un syndicaliste indépendant de l'enseignement : « *L'idée d'un système éducatif parallèle était mûre dans la conscience de la population... Celle-ci s'est naturellement proposée pour prêter ses habitations.* » Certains sont allés habiter dans leur cave, chez des parents pour laisser leur habitation à disposition des élèves. En complément du système éducatif, des conseils de solidarité ont été créés, afin d'aider les enseignants et les élèves les plus pauvres. De même une gestion administrative parallèle a permis l'organisation des examens et la délivrance des diplômes. Tout ceci n'a pas été sans représailles : entre 1989 et 1993, 3 parents, 3 enseignants et 23 élèves ont été tués, 915 enseignants et 1 365 élèves ont

été maltraités, 95 professeurs et 5 élèves ont eu de 30 à 60 jours de prison. Dans certaines régions les classes doivent changer de maison pour déjouer la police.

• À la fermeture des **hôpitaux et dispensaires**, il a été répondu par la création de dispensaires et d'hôpitaux parallèles, animés le plus souvent depuis 1992 par l'association "Mère Thérèse", qui dirige un réseau impressionnant avec 560 antennes locales (dont 57 dispensaires et cliniques) à travers tout le Kosovo. La devise de l'association est : « *Ne rien demander aux patients, ne rejeter aucun patient* » (M. P. Yakmita, président de Mère Thérèse). Dans les dix centres de Prishtina 111 835 personnes ont été examinées et traitées entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 1994. Les médicaments, le matériel médical et les moyens financiers proviennent de l'impôt volontaire de 3 % et de l'aide des ONG internationales. Mais les besoins croissent et les moyens diminuent.

• À la **dégradation sociale**, organisée par le pouvoir serbe, il a été répondu par différentes initiatives :

— **humanitaires**, ici aussi l'association Mère Thérèse a une place prépondérante. En 1990, elle estimait que 24 000 familles avaient besoin de secours. En 1994, elle a dû fournir une aide alimentaire à 57 353 familles (374 000 personnes, soit 20 % de la population) totalement démunies, ainsi qu'à 1 119 familles de réfugiés ;

— **sociales**, en particulier à Prishtina où un groupe de personnes (pédagogues, psychologues et travailleurs sociaux) font des enquêtes et aident les femmes à travailler. De nombreux groupes font un peu partout de l'alphabétisation, mènent des activités culturelles...

— **culturelles et sportives**, organisées souvent par le Forum des Jeunes de la LDK afin de réagir contre l'abandon de ces domaines par le pouvoir serbe, mais surtout contre les risques que génèrent l'inaction et le départ des jeunes à l'étranger. Le Forum organise des campagnes d'informations pour la prévention de la drogue, du sida, du tabagisme et des épidémies. Il organise des groupes de théâtre, des groupes folks, des festivals rocks, des concerts, des compétitions intellectuelles et sportives, des actions écologiques comme le ramassage des ordures une fois par mois.

• À la suppression des **fonds publics** pour les écoles, les services de santé et la sécurité sociale, il a été répondu par une participation de tous les Albanais, en particulier ceux de la diaspora (environ 90 000 personnes salariés à l'étranger), qui envoient régulièrement une participation d'environ 3 % de leur salaire, comme d'ailleurs ceux qui ont la chance d'avoir un revenu à l'intérieur même du Kosovo. Les sommes perçues servent pour la solidarité et l'enseignement. À titre d'exemple le salaire reversé à un professeur était en 1995 de 130 deutschemarks par mois, soit environ 460 FF.

• Au **matraquage médiatique** de Belgrade, il a été répondu par la création de plusieurs journaux albanais qui se veulent indépendants : *Kujku*, *Koha* et *Zeri*.

Cette résistance civile non-violente contrarie le pouvoir de Belgrade et exacerbe les réactions de sa police. Aux brigades et répressions violentes, la population réagit de manière ferme mais non-violente.

En novembre 1988 la pression de Belgrade sur le Parlement du Kosovo était déjà importante. Pour protester contre le limogeage abusif de dirigeants albanais, 2 715 mineurs de Strepca — un grand complexe minier près de Mitrovica au nord du Kosovo — ont marché sur Prishtina (56 km), ils ont été rejoints par 30 000 autres travailleurs.

Suite aux promesses non tenues, faites alors par le gouvernement, ces mêmes mineurs ont entrepris en février 1989 une grève de la faim dans le fond de la mine. Par solidarité,



*Le choix
de la non-violence
au Kosovo*
(photo Hazir Reka)

tout le pays s'est arrêté de travailler. Après huit jours, devant la détermination des mineurs, le gouvernement serbe a donné l'impression de céder, mais à leur sortie les mineurs furent arrêtés et licenciés. En 1990, 9 000 autres travailleurs de Strepca furent licenciés. Le complexe est actuellement arrêté, les ouvriers n'ont pas retrouvé de travail. 400 familles se sont exilées et 700 survivent dans des conditions très difficiles.

Quand, le 23 mars 1989, le Kosovo fut privé de son autonomie, des manifestations ont surgi dans tout le pays. Plus de 500 000 personnes y ont participé. Le soir, les lumières se sont partout éteintes. La population était dans la rue ou aux fenêtres et faisait tinter des clés ou des objets métalliques, ce qui fut, paraît-il, très spectaculaire.

Peu de temps après, suite à l'assassinat d'un Albanais à Prishtina, l'électricité a été coupée, des bougies ont été allumées, dans les maisons ou sur les chaussées, plusieurs dizaines de milliers de citoyens ont manifesté silencieusement dans les rues. Pour intimider cette foule, des avions serbes ont été envoyés en rase-mottes sur la ville.

En 1991 une marche funéraire a traversé toute la ville de Prishtina, afin de « *mettre en terre la violence* » plus de 20 000 personnes y ont participé. Depuis, ce genre de manifestations n'a plus lieu. Certains le regrettent mais plusieurs responsables politiques nous ont dit que, vu la situation actuelle, le risque de perdre des vies humaines était trop grand, le pouvoir serbe ayant trop tendance à créer lui-même des incidents.

Bien que l'embargo soit plus dur au Kosovo que dans le reste de la Serbie, à cause des contraintes supplémentaires imposées par le pouvoir serbe, la population soutient l'embargo. Ceci nous a été dit non seulement par des responsables de partis, mais aussi par de simples citoyens. Pour les Albanais, la levée de l'embargo doit être liée au respect des droits de l'homme au Kosovo et pas seulement au problème de la Bosnie. C'est ce que disent également les États-Unis, mais les politiciens changent quelquefois d'avis... Une levée de l'embargo non-assujettie à cette condition serait un coup dur pour les Albanais, car elle redonnerait à Milosevic pouvoir, respectabilité, réussite financière et industrielle, qui se retourneraient contre le Kosovo.

L'intervention civile préventive

Nous avons déjà vu comment des Serbes et des Kosovars œuvraient préventivement pour empêcher que le feu prenne aux poudres. Nous allons maintenant envisager l'action des "organisations extérieures". Leurs contributions sont modestes, mais les répercussions psychologiques de leurs activités sont importantes, tant chez les Serbes que chez les Albanais.

• Pour la Macédoine

Il semble qu'« *il a déjà été possible d'éviter de sérieuses tensions ethniques en partie grâce aux médiateurs internationaux. La Macédoine est aussi une des rares régions des Balkans où les ONG extérieures ont fleuri sans contraintes et où les opinions des observateurs internationaux sont respectées.* »¹³ Parmi les ONG présentes en Macédoine, on peut noter *Équilibre*, *Humanitarian Law Fund*, *Helsinki Watch*, *Balkans Peace Project*, *Catholic Relief Service*, *l'Assemblée européenne des citoyens*. Cette dernière, l'AEC, présidée initialement par Vaclav Havel, cherche à développer des relations et des dialogues à l'image de ce qui a conduit à la chute des régimes communistes dans les pays de l'Est.

Un mouvement de paix, nommé "Comité d'initiative de citoyens pour la paix en république de Macédoine" (CPI), a été créé au printemps 1991. 80 % de ses membres sont des femmes. Le CPI coordonne 20 ONG dans leurs activités communes sur le plan du maintien de la paix et du dialogue. Elles ont en particulier pour objectif de « *travailler, à travers toute l'ex-Yougoslavie, à lutter contre les mensonges entretenus par et pour l'armée* ». Le CPI travaille en relation avec le *Forum de Vérone*, le *Bureau international de la paix* à Genève et l'*Organisation des femmes d'Europe*. Il veut développer les méthodes non-violentes et démontrer leurs utilités. Il a débuté une coopération avec des groupes de citoyens grecs et serbes ayant des objectifs identiques.

• Pour le Kosovo

L'intervention civile provenant de l'extérieur du Kosovo est d'autant plus rare et délicate que les visas sont difficiles

à obtenir. Ce sont surtout les organisations à caractère humanitaire qui ont fait ici de l'intervention civile. Au printemps 1994, intervenaient en particulier le *Secours populaire français*, la *Croix-Rouge internationale*, l'*UNHCR*, *Soros*, *Médecins sans frontières belge*, le *Catholic Relief Service*, *Mercy Corps*, *Handicap International*... Ces organismes n'ont pu travailler au Kosovo qu'avec l'accord du pouvoir de Belgrade, ce qui les a conduits obligatoirement à servir en premier la population serbe, et même quelques fois exclusivement celle-ci (8 % de la population).

La dimension humanitaire de ces organismes a conduit ceux-ci à ouvrir les yeux et à essayer d'être plus justes avec toutes les catégories de la population, sans négliger "les lieux de paix". Par suite certains d'entre eux se sont vus refuser les visas pour les interventions ultérieures, alors que les missions précédentes s'étaient, semble-t-il, bien déroulées et que le matériel qu'ils voulaient apporter était attendu avec impatience...

L'intervention civile préventive à notre portée

Nous pouvons contribuer à prévenir les violences et empêcher le déclenchement des hostilités. Afin d'être efficace, la coopération avec les minorités démocratiques agissantes des pays concernés est primordiale. Il en est de même de l'intervention auprès de ceux qui, volontairement ou inconsciemment, peuvent mettre le feu aux poudres. Pour simplifier nous distinguerons deux catégories de personnes :

1) Ceux qui veulent le conflit

Il s'agit généralement de politiciens ambitieux ou accablés à ce choix par des problèmes économiques ou des fantasmes. Ainsi Hitler, en 1938, était déçu de voir la facilité avec laquelle les Français et les Anglais acceptaient l'Anschluss et l'annexion du territoire des Sudètes. Hitler, dans sa paranoïa et son rêve, voulait la guerre pour imposer sa conception du monde. Milosevic est terriblement avide de pouvoir et de grandeur pour le peuple serbe. Il aurait dit :

« Là où se trouve un Serbe, le territoire appartient à la Serbie. » Ces personnages sont généralement fascinants et attirent une faune d'ambitieux ou de brigands, comme ces chefs de milices, Seshelj et Arkan, qui veulent la guerre pour en tirer gloire et profits personnels.¹⁴

Il y aurait une réflexion à développer pour orienter le comportement des porte-parole de nos démocraties devant ces personnages. Quels sont les facteurs qui favorisent la naissance des tyrans ? À quel moment de leur ascension politique faudrait-il arrêter toute complicité avec ceux qui risquent de devenir source de violences et de guerre : Hitler, Sadam Hussein, Milosevic ? Souvenons-nous de Munich... Dérouler le tapis rouge devant des criminels de guerre, les traiter en démocrates qu'ils ne sont pas, est-ce servir la paix ?

2) Ceux qui sont manipulés

Bon nombre de personnes peuvent être trompées par ceux qui recherchent les hostilités. Bien souvent elles ont des intérêts, ethniques, culturels, économiques, financiers, territoriaux, qui les rendent sensibles, réceptifs à la propagande des apprentis sorciers, cependant elles ne souhaitent généralement pas la guerre. Ces gens participent à son déclenchement par manque de conscience des véritables enjeux, et des possibilités de régler autrement les conflits d'intérêts qui sont inévitables et normaux, dans toute société humaine... Nous pouvons agir préventivement sur les "éléments sensibles" de cette catégorie de personnes.

Que faire ?

À la lumière de ce que nous avons vu et entendu lors de nos différents voyages dans cette partie de l'ex-Yougoslavie, au Kosovo qui n'a pas connu la "guerre ouverte", il nous semble qu'il est encore temps et urgent de développer une stratégie en quatre étapes s'enchaînant naturellement :

1) Développer les relations avec les mouvements de citoyens existant de part et d'autre, en s'appuyant sur leurs

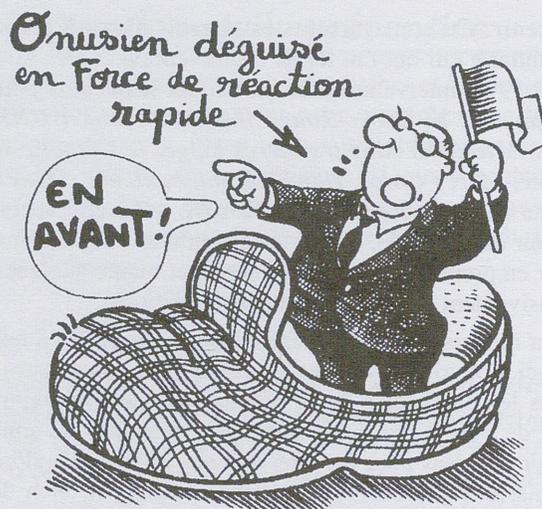
actions, car on n'a aucune efficacité si l'on est parachuté seul dans un pays dont on ne connaît ni l'histoire, ni la langue, ni la culture. De plus l'expérience montre que les résistants autochtones sont les plus aptes et déterminés à trouver des issues aux conflits. C'est auprès de ces structures que peuvent se faire utilement les premières missions d'informations et d'observations, comme celles menées par le MAN et l'AEC lors de leurs différents voyages. C'est ainsi qu'a pu être relevé l'inventaire des diverses actions civiles décrites dans cet article. Enfin, et cela est très important, par leur seule présence, des étrangers peuvent empêcher des exactions. Ce n'est pas par hasard qu'elles se sont multipliées et sont devenues plus redoutables après le départ du Kosovo des observateurs de l'OSCE en 1993.

2) Coopérer avec ces groupes et mouvements pour fortifier la société civile. Après s'être informé, des choix stratégiques sont à faire. Il faut ensuite passer à une phase de coopération active, tous les mouvements rencontrés ont exprimé de grands besoins, financiers bien sûr, mais aussi de diffusion des informations chez eux et à l'étranger. Il est clair que cette coopération doit se développer avec et dans tous les camps de la société civile, qu'ils soient serbes, albanais ou macédoniens. L'attitude des partenaires des pays étrangers doit être la moins ambiguë possible ; elle doit être non-partisane sur l'objet des conflits, cependant elle ne doit pas être neutre. Elle doit prendre partie entre les groupes en conflit, avec discernement et équité, en cherchant à "se mettre dans la peau" des personnes concernées pour les comprendre de "l'intérieur". En résumé c'est une attitude délicate, qui ne peut reposer que sur la rigueur, le respect de toutes les personnes et la recherche constante des multiples facettes de la vérité.

Pour reprendre certaines des actions et situations évoquées plus haut :

— Coopérer à la traduction et à la diffusion des documents du *Cercle de Belgrade* : la "revue", "Eight Speeches", ou du *Centre anti-guerre*.

— Coopérer avec le Cercle de Belgrade pour des activités de son Centre de décontamination et pour des échanges de groupes culturels ou musicaux.



Dessin de Plantu paru dans *Le Monde*

— Coopérer avec *Most* sur le thème de l'éducation non-violente des enfants.

— Coopérer avec les juristes du Comité pour les droits de l'homme de Serbie, celui d'Helsinki, l'*Humanitarian Law Fund* et avec *Izbor* en France.¹⁵

— Participer aux activités de l'AEC et à ses rencontres internationales.

Avec le Kosovo, en particulier :

— Participer aux jumelages "Causes Communes" ou à "Partenaires pour la paix" que propose le MAN.

Il s'agirait non seulement d'échanges (sportifs, musiciens, etc.), mais aussi de relations et de soutien pour les écoles là-bas ou les déserteurs arrivés en France. Ces relations pourraient servir aussi à démultiplier les protestations en cas de violation des droits de l'homme dans la zone. À Prizren et Mitrovica, cette proposition a reçu un accueil enthousiaste.

— Contribuer à soutenir les écoles parallèles, surtout en apportant des fonds. C'est la modeste activité à laquelle s'est attachée le MAN. D'un voyage sur l'autre, nous avons

pu constater des réalisations, ainsi avec les 3 500 F envoyés début 1995 ont été réalisés 42 ensembles de bancs et tables ainsi que des boiseries protégeant les murs en torchis d'une école de commerce de 500 élèves.

— Soutenir les cliniques et les maternités, par exemple en permettant à des femmes médecins — le passeport des hommes ayant généralement été confisqué par le pouvoir — de venir se recycler dans nos hôpitaux. Cette demande nous a été faite plusieurs fois, surtout pour des recyclages en gynécologie, pédiatrie et chirurgie.

— Réfléchir avec les leaders du Kosovo aux actions non-violentes constructives qui seraient de nature à relancer la dynamique et à interpeller les consciences des Serbes sur la situation d'apartheid qui sévit au Kosovo.

— Mener des actions d'interposition, du type de celles menées par les Brigades de paix internationale (PBI)¹⁶ pour protéger la vie des militants des droits de l'homme les plus vulnérables.

— Participer en tant qu'observateurs extérieurs aux grands procès publics, par exemple à celui des ex-policiers albanais. Car les juges et les avocats ne sont pas réellement indépendants du pouvoir. Au dernier procès, seuls deux représentants de Tirana et un d'*Amnesty international* ont pu assister aux débats et encore ce fut de manière "inofficieuse" et illégale.

— Inciter les parlementaires français à se rendre au Kosovo¹⁷. Plusieurs partis politiques nous ont dit qu'ils voyaient moins ces parlementaires que ceux des autres pays. Or leur compréhension de la situation est importante pour qu'ils puissent intervenir efficacement dans les décisions politiques.

— Le président Rugova et les partis ont insisté sur le rôle de médiation. Tous les diplomates en Europe semblent estimer et respecter la politique positive et constructive du président, mais le Kosovo a besoin de l'aide des parlementaires et des personnalités européennes, pour dialoguer réellement avec le pouvoir serbe. Dans ce sens, et afin de préparer l'avenir d'un Kosovo indépendant et neutre, ouvert sur la Serbie et l'Albanie, avec toutes les garanties de respect des intérêts serbes, le président Rugova demande « *un protectorat inter-*

national civil, pour faire le transfert d'administration, démilitariser et normaliser la vie avec une police composée d'Albanais, de Serbes et d'un contingent des Nations unies »¹⁸, ceci sous l'égide de l'ONU ou de la Communauté européenne. Il y a donc, dans ces domaines de médiation et d'intervention civile, un important travail en perspective, qu'il faut préparer.

La liste pourrait être longue encore. Il faut faire des choix et établir des priorités. Il est sans doute utile de souligner que par de simples rencontres, mais surtout par la poursuite des relations et de la coopération, un soutien moral et psychologique est apporté à ces groupes, souvent seuls devant l'adversité. Ils auront alors enfin l'impression que "le monde" s'intéresse à eux. Combien de fois lors de nos voyages nous a-t-on dit : "merci d'être venus, merci d'avoir pris du temps pour nous" ? Ils apprécient aussi que nous descendions "chez l'habitant" pour une durée relativement longue, par opposition à certaines missions officielles qui ne logent que 48 h dans les grands hôtels.

3) Aider à développer les réseaux de relations, d'informations et de services. C'est le meilleur moyen d'accroître la force, l'efficacité, le rayonnement des groupes et mouvements vers d'autres personnes. Des jumelages réalisés d'abord entre organismes similaires sont les bienvenus, par exemple avec la centaine de groupes écologistes travaillant en Serbie.

Après, il est important pour la résolution des conflits de mettre en commun des réseaux de citoyens de bonne volonté mais que les ethnies ou les intérêts opposent. C'est par exemple ce qu'ont fait des écologistes de Skopje avec ceux de Grèce au sujet de la pollution du lac d'Ohrid ou des eaux du Vardar qui servent à l'irrigation des terres grecques. Ainsi le 1^{er} janvier 1993, avec les membres de l'AEC, nous avons accompagné les enfants des écoles de Skopje qui symboliquement jetaient des fleurs dans le Vardar.

C'est ici que l'interposition et la médiation de missions étrangères mandatées par des organisations inter-gouvernementales, gouvernementales ou non-gouvernementales peuvent être importantes, surtout si les membres des missions sont bien entraînés, connaissent parfaitement les problèmes,

Ibrahim Rugova, futur prix Nobel de la paix ?

Né le 2 décembre 1944 à Cerrcë, petit village de la commune d'Istog, au Kosovo. Il est diplômé de la Faculté de philosophie, département des études albanaises, de l'université de Pristina, en 1971. Puis, après une année académique à l'École pratique des hautes études de Paris sous la direction de Roland Barthes, Ibrahim Rugova obtint son "Ph degree" de littérature en 1984 à l'université de Pristina.

Auteur de 10 livres, le Dr Ibrahim Rugova était initialement éditeur du journal des étudiants *Bota* (Nouveau monde) et de la revue scientifique *Ditura* (Connaissances, 71-72). Il a travaillé à l'Institut d'études albanaises, a été directeur en chef de la revue *Gjurmë albnologjke* (Recherches albanaises).

Le Dr Rugova a été élu président de l'Association des écrivains du Kosovo en 1988, laquelle devient un noyau fort de l'organisation du mouvement d'opposition kosovar à la politique du pouvoir serbe de Milosevic. Il est élu, en décembre 1989, président de la Ligue démocratique du Kosovo (LDK). Ce parti devint bientôt la première force politique du Kosovo. Sous son leadership la LDK, en coopération avec les autres forces politiques du Kosovo, met en place la structure politique parallèle qui aboutit aux élections générales clandestines le 24 mai 1992. La LDK gagne une majorité de sièges au Parlement au sein duquel trois autres partis sont représentés. Ibrahim Rugova est élu président de la République du Kosovo.

Dans le livre *La question du Kosovo*¹ Ibrahim Rugova, avec patience, rigueur et humilité nous transmet le cri tragique d'un peuple étouffé mais « *libre au-dedans* », un

peuple entier qui a fait le « *choix nécessaire* » de la non-violence, ou comme préfère dire Ibrahim Rugova de « *la résistance politique non-passive* ».

Le livre met un accent particulier sur cette personnalité attachante, faite d'humour et de détermination, celle du « *frêle colosse du Kosovo* ». Ibrahim Rugova est entré en politique par indignation citoyenne et non par vocation. Élu pour incarner l'organisation clandestine des Albanais du Kosovo, son rôle actuel est de rechercher inlassablement le soutien des nations démocratiques, de planifier la résistance aux pressions serbes, et de forger avec son gouvernement des institutions garantes des droits de l'homme à long terme.

Une campagne est actuellement lancée pour proposer Ibrahim Rugova comme prix Nobel de la paix. La pétition à faire signer est à demander à NVA, BP. 241, 45202 Montargis Cedex, ou au MAN, 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris.

1) *La question du Kosovo*, entretiens avec M.-F. Allain et X. Galmiche, Fayard, mai 1994.

ont une compréhension des mentalités différentes des nôtres, et ont de bonnes relations avec les représentants des deux parties.

4) Intervenir par les médias auprès des éléments sensibles. Il est utile d'insister sur le rôle des médias. Ils sont parfois à notre époque plus puissants que les pouvoirs établis. Les médias indépendants en Serbie et au Kosovo ont une faible diffusion et donc une audience insuffisante au regard de l'enjeu humain, parce qu'ils n'ont pas les moyens financiers de se développer et que le pouvoir dominant les étouffe.

En plus d'une aide financière à ces médias indépendants on peut :

— Soutenir les intellectuels indépendants pour qu'ils puissent obtenir une audience dans leurs médias gouvernementaux, les membres du Cercle de Belgrade y arrivent par moments.

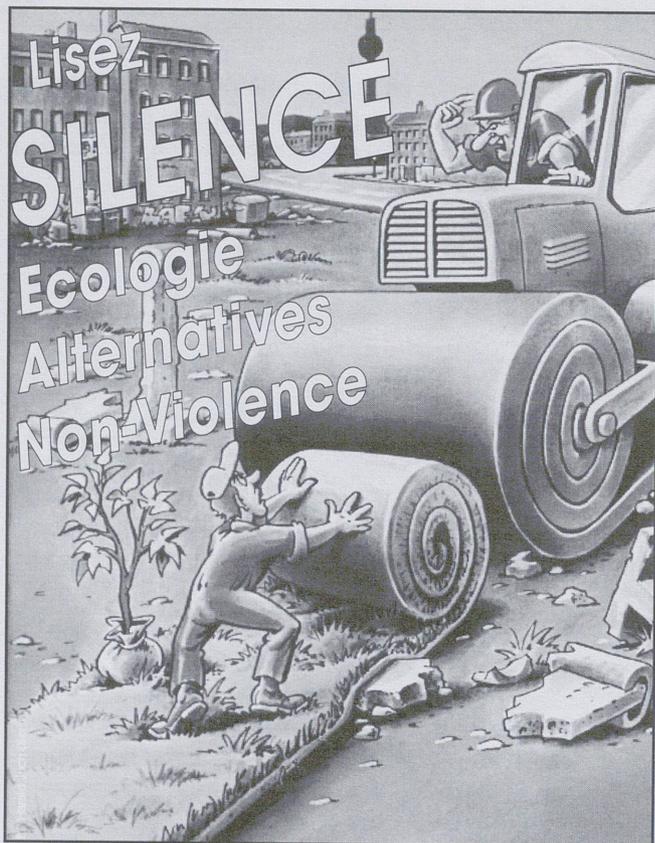
— Développer, à l'extérieur des frontières, les radios et télévisions susceptibles d'aider à construire la paix, de telle sorte qu'elles soient accessibles à l'ensemble de la population, dans sa langue et aux heures de grande écoute. Cela demande des moyens puissants, mais c'est un investissement qui mérite un combat dans nos pays ! Dans ce sens, le bateau "Droit de parole" était une bonne réalisation, pourquoi n'a-t-il pas été davantage soutenu ? *Radio-France international*, présente en Yougoslavie, est moins accessible que ses homologues allemandes.

Quant à la télévision, il est frappant de constater comment, entre 1993 et 1995, les paraboles se sont développées dans les régions qui ont le plus souffert du manque d'informations objectives : l'Albanie et le Kosovo. Il y a beaucoup plus de paraboles à Prishtina qu'à Belgrade. De bons programmes sur *Euro-News* par exemple seraient à promouvoir.

Un exemple peut illustrer nos propos. Quand les Serbes de Bosnie ont mené l'opération "Storm", qui conduisit à la rafle et à la militarisation forcée de 10 000 jeunes en juin 1995, le Centre anti-guerre de Belgrade a envoyé l'information à 250 destinataires en Europe, par fax. Parmi ceux-ci il y avait *Amnesty international*, la *Fédération d'Helsinki*, la *Fédération internationale des droits de l'homme* à Paris, etc.

L'un ou l'autre aurait pu et aurait dû répercuter l'information vers les médias de nos pays, or d'après la présidente du Centre anti-guerre, il n'y a eu aucune réaction ! L'inertie a toujours renforcé le pouvoir des guerriers.

- 1) Nous donnerons ici seulement quelques points de repère empruntés au livre de Paul Garde, *Vie et mort de la Yougoslavie*, Fayard, 1992.
- 2) *Les Balkans*, col. Dominos, Paris, Flammarion, 1994, p. 21.
- 3) *Le Monde* du 17/08/1995.
- 4) *Potisnuto Civilno Drustvo*, Belgrade, 1994.
- 5) 31 cours Émile-Zola, 69100 Villeurbanne. Tél. 72 44 24 99.
- 6) Propos recueillis auprès de Stasa par Jean-Marie Muller, voir *Non-violence Actualité*, mai 1995, BP. 241, 45282 Montargis Cedex. Tél. 38 53 87 22.
- 7) Responsable : Natacha Kandic, 11000 Belgrade, Terazije 6/III. Tél. 3865 8430.
- 8) AEC-France, 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris. Tél. 1/43 79 79 85.
- 9) Fondation du Slave américain Soros qui finance des projets de développement dans les pays de l'ancien bloc de l'Est.
- 10) *Réseau Alternatif d'Information*, 13 rue Gazan, 75014 Paris. Tél. 1/45 89 89 49.
- 11) Ibrahim Rugova, *Rapport de mission de la délégation du MAN*, août 1993, pp.32-33.
- 12) Anton Ceta, *Rapport de mission de la délégation du MAN*, août 1993, p. 42.
- 13) Kim Mehmeti, de Skopje, *AIM*, 12/06/1995.
- 14) Il est intéressant de signaler que la milice d'Arkan a été conçue à partir d'un club sportif, celui des supporters de l'Étoile Rouge de Belgrade.
- 15) Association ayant pour objet d'apporter une aide juridictionnelle aux victimes de la discrimination et de la "purification ethnique", IZBOR, 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris.
- 16) PBI-France, Bonnetcombe, 12120 Cassagnes. Tél. 65 74 13 39
- 17) À l'Assemblée nationale, un groupe d'études sur le Kosovo existe. Président R. André, (RPR). Un rapport a été fait par A. Bellon, ex-député du 04, en octobre 1992.
- 18) Interview donnée au MAN par le président Rugova le 7 août 1995.



L'abonnement à 100 F ? Ça va pas la tête ! (*)

(*) au lieu de 220 F, offre spéciale pour les lecteurs d'ANV sous réserve de ne jamais avoir été abonné à Silence

Rien de plus simple : remplissez ce bon et renvoyez le avec un chèque de 100 F

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postale et commune :

SILENCE, 9 rue Dumenge, 69004 Lyon

Spécimen gratuit sur simple demande



De nouvelles menaces se précisent, les conflits se multiplient. C'est dans cette période d'incertitude, dans ce monde désorganisé, que l'ONU est appelée à intervenir. Plus que jamais. Comparées au passé, les opérations de maintien de la paix sont passées de 2 ou 3 à 17 ou 18, leur budget de 300 millions à près de 4 milliards de dollars. Mais avec quel succès ?

des interventions de ces dernières années, l'opinion générale retient surtout les échecs. Ex-Yougoslavie, Rwanda, Somalie... autant de crises qui évoquent l'impuissance de l'organisation mondiale. Comment expliquer cette incapacité ? L'ONU dispose-t-elle des moyens politiques, financiers, militaires nécessaires à ses vastes ambitions ? Quelle est l'attitude des pays membres, notamment celle des plus influents ? De manière plus générale, comment les Nations unies entendent-elles réaliser leur objectif premier, le maintien de la paix ? Autant de questions qui ne peuvent laisser indifférent le citoyen, le simple observateur.

L'ONU dans tous ses états, 95 FF.

à commander au GRIP, rue Van Hoorde, 33,
1030 Bruxelles. Belgique.

L'exemple de la mission civile en Haïti

JEAN-MARIE MULLER*

*Auteur de nombreux livres, dont : Gandhi, la sagesse de la non-violence, Paris, DDB, 1994, et de Simone Weil, l'exigence de la non-violence, Paris, DDB, 1995 ; Le principe de non-violence. Parcours philosophique, Paris, DDB, 1995.

Pour établir un effet dissuasif sur les auteurs de violations des droits de l'homme, l'ONU et l'OEA ont envoyé en Haïti, dès 1993, une mission civile. Malgré des lacunes, cette mission est un bon exemple d'intervention non-militaire. Elle a sauvé de nombreuses vies.

Dans une lettre datée du 8 janvier 1993, soit plus de quinze mois après le coup d'État qui l'a contraint à l'exil, le président d'Haïti, Jean-Bertrand Aristide, demande au secrétaire général des Nations unies que l'ONU et l'OEA (Organisation des États américains) déploient une mission civile internationale dans son pays afin de veiller au « respect des vies et de l'intégrité de tous les Haïtiens ». Le 18 janvier 1993, le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, lui répond en l'informant que, faisant suite à sa demande, il avait décidé l'envoi dans son pays d'une « mission civile en Haïti » (la MICIVIH) organisée conjointement par l'ONU et l'OEA. Les « termes de référence » de la mission la mandatent pour « accorder une attention particulière au respect du droit à la vie, à l'intégrité et à la sécurité de la personne, à la liberté d'expression et à la liberté d'association ».

Du 15 au 22 février 1993, trois experts indépendants (Yvon Le Bot, Michael Czerny et Ian Martin) se sont rendus en Haïti afin de préparer un plan d'opérations pour le déploiement de cette mission. Dans leur rapport présenté au secrétaire général de l'ONU (référence A/47/908), les trois experts estiment que « le déploiement d'observateurs dans tous les départements et les déplacements des membres de la mission pourraient contribuer à mettre un frein à la répression politique et permettre une plus grande liberté d'expression et,

dans une certaine mesure, la reprise de l'activité des organisations populaires. [...] Cet impact initial s'intensifiera si la mission organise une vaste et efficace campagne d'information. Son effet dissuasif, qui contribuerait à réduire le nombre de violations des droits de l'homme, permettrait de préparer d'une certaine manière le quadrillage par les observateurs de toutes les communes et sections. » Ils précisent : « *Si la mission parvient rapidement à redonner confiance à la population, elle l'amènera à tenter de plus en plus résolument à exercer sa liberté d'expression. L'instauration du libre exercice de l'activité politique, populaire et journalistique devra permettre de défier les autorités de facto et d'exiger de l'armée qu'elle réponde de sa politique en matière des droits de l'homme ainsi que le retour à bref délai du président Aristide. [...] La crédibilité de la mission dépendra de sa capacité non seulement à faire rapport sur les violations des droits de l'homme, mais à obtenir réparation et à empêcher de futures violations. »* On le voit, les objectifs assignés à la mission étaient particulièrement ambitieux.

Du projet à la réalité sur le terrain

La mission a pour mandat de « *recevoir des communications se rapportant à des violations présumées des droits de l'homme commises par des individus ou des groupes quelconques* » et à faire des « *vérifications actives* » en menant d'emblée des enquêtes sur les plaintes portées à sa connaissance. Afin de faciliter l'exercice par les citoyens d'Haïti de leur droit d'expression, les observateurs doivent « *s'efforcer d'assister aux réunions (internes) et aux manifestations (publiques)* ». Les experts espèrent qu'ainsi la mission aura « *un effet dissuasif sur les auteurs de violations des droits de l'homme* ».

La mission doit mettre en œuvre un programme d'éducation civique en matière de droits de l'homme. À cette fin, elle doit être dotée de moyens d'information et de communication. « *Comme la radio constitue le meilleur moyen de communiquer avec le peuple haïtien, la mission aura pour priorité d'organiser ses propres programmes d'information en créole et de louer le temps d'écoute nécessaire à leur dif-*

fusion sur les stations d'émission existantes ; [...] elle pourra également produire des programmes de télévision. Elle devra de même acheter l'espace nécessaire dans les organes de presse (de toutes tendances politiques, et qu'ils paraissent en Haïti ou à l'étranger) pour y publier régulièrement des bulletins d'information. [...] Outre ces activités de radiodiffusion et de publication, la mission devrait également produire des audiocassettes, des vidéocassettes, des tirés-à-part et des brochures que distribueraient les bureaux locaux, les organisations non-gouvernementales, les Églises et les bureaux gouvernementaux. »

La mission devrait également avoir pour tâche de faciliter le démarrage d'un « *programme de véritable réforme institutionnelle* », tout particulièrement pour ce qui concerne la justice et la police.

Les experts ne mésestiment pas les risques encourus par les membres de la mission : « *Des actes de violence, écrivent-ils, risquent d'être perpétrés par ceux qui sont opposés à la présence et au but de la Mission. [...] La présence d'un observateur, précisent-ils, lors des manifestations de rue, qu'elles aient été autorisées ou non, risque d'exposer les observateurs à des actes de violence, tout en revêtant une importance essentielle pour permettre à la mission de s'acquitter de sa responsabilité et pour assurer sa crédibilité. »*

Le déploiement de la MICIVIH a commencé à la mi-février 1993. À leur arrivée en Haïti, les volontaires reçoivent une formation de trois semaines. La plupart ignorent tout de la réalité du pays qu'ils découvrent et sont mal préparés au travail qui les attend. Selon Marie Cervetti, qui fut elle-même membre de la MICIVIH, seulement 20 % des observateurs s'avéreront efficaces sur le terrain ; ceux-là devront « *pallier l'incompétence, le désintérêt, le dilettantisme des 80 % restants* ». ¹

À la date du 24 mai, le personnel de la mission s'élevait à 141 personnes. Dans un rapport intérimaire rendu public le 3 juin 1993 (référence A/47/960), il est précisé que « *bien que ce déploiement n'ait pas occasionné de trêve dans la répression, il n'a pas été sans effets positifs sur la situation des droits de l'homme* ».



Cela s'est traduit par :

- moins d'arrestations arbitraires ;
- la prompte libération, après intervention d'observateurs de la mission, de personnes arrêtées arbitrairement ;
- la libération de personnes détenues illégalement pendant une longue période ;
- dans certains cas, la traduction des détenus devant les tribunaux dans les délais et selon les procédures prescrits par la loi ;
- une diminution des bastonnades ;
- le retour à leur domicile de certaines personnes vivant dans la clandestinité avant l'arrivée de la mission ;
- la baisse des tensions locales dans certaines zones et le sentiment accru de sécurité suite à l'installation de la mission dans ces mêmes localités ;
- des efforts pour revendiquer la jouissance des droits et libertés d'association et d'expression.

Le rapport intérimaire fait mention d'actes d'intimidation, voire de provocation, à l'égard des membres de la mis-

sion ou de personnes en contact avec elle. Cependant, il est à noter qu'aucun d'entre eux n'a été victime d'actes de violence caractérisés.

Un second rapport intérimaire a été rendu public le 25 octobre 1993 (référence A/48/532). Au 15 septembre 1993, la mission comptait 204 membres (97 venaient de l'organisation des États américains (OEA) et 107 de l'Organisation des Nations unies (ONU). « *Le succès rencontré par la mission, est-il noté, est un précédent important et encourageant. [...] La Mission, précise le rapport, a autant que possible été présente partout où l'on craignait des violations des droits de l'homme — lors de manifestations, réunions et autres tentatives d'exercice de la liberté d'expression et de la liberté d'association — afin d'exercer un effet dissuasif.* » Par ailleurs, la mission a reçu de nombreuses demandes de protection émanant de personnes dont la sécurité personnelle était menacée, mais, dans la plupart des cas, elle n'a pu faire plus que demeurer en contact périodique avec les intéressés. Ce n'est que dans quelques cas, lorsque la situation était particulièrement dangereuse, qu'elle a escorté les personnes menacées en appliquant la méthode d'accompagnement généralement pratiquée par les Brigades de paix internationales.

« *Chaque fois, précise le rapport, qu'on lui a signalé qu'une personne avait été arrêtée pour des raisons politiques ou avait fait l'objet de tortures ou de mauvais traitements, la mission a immédiatement entrepris des démarches auprès des autorités locales. [...] Dans une proportion importante de cas, les représentants de la mission ont abouti soit à une libération rapide de l'intéressé par les forces armées elles-mêmes, soit à la comparution devant le juge de paix qui a ordonné la libération. [...] La mission a, lorsque cela était possible, aidé des détenus à se faire soigner, dans plusieurs cas en organisant leur transfert à l'hôpital.* »

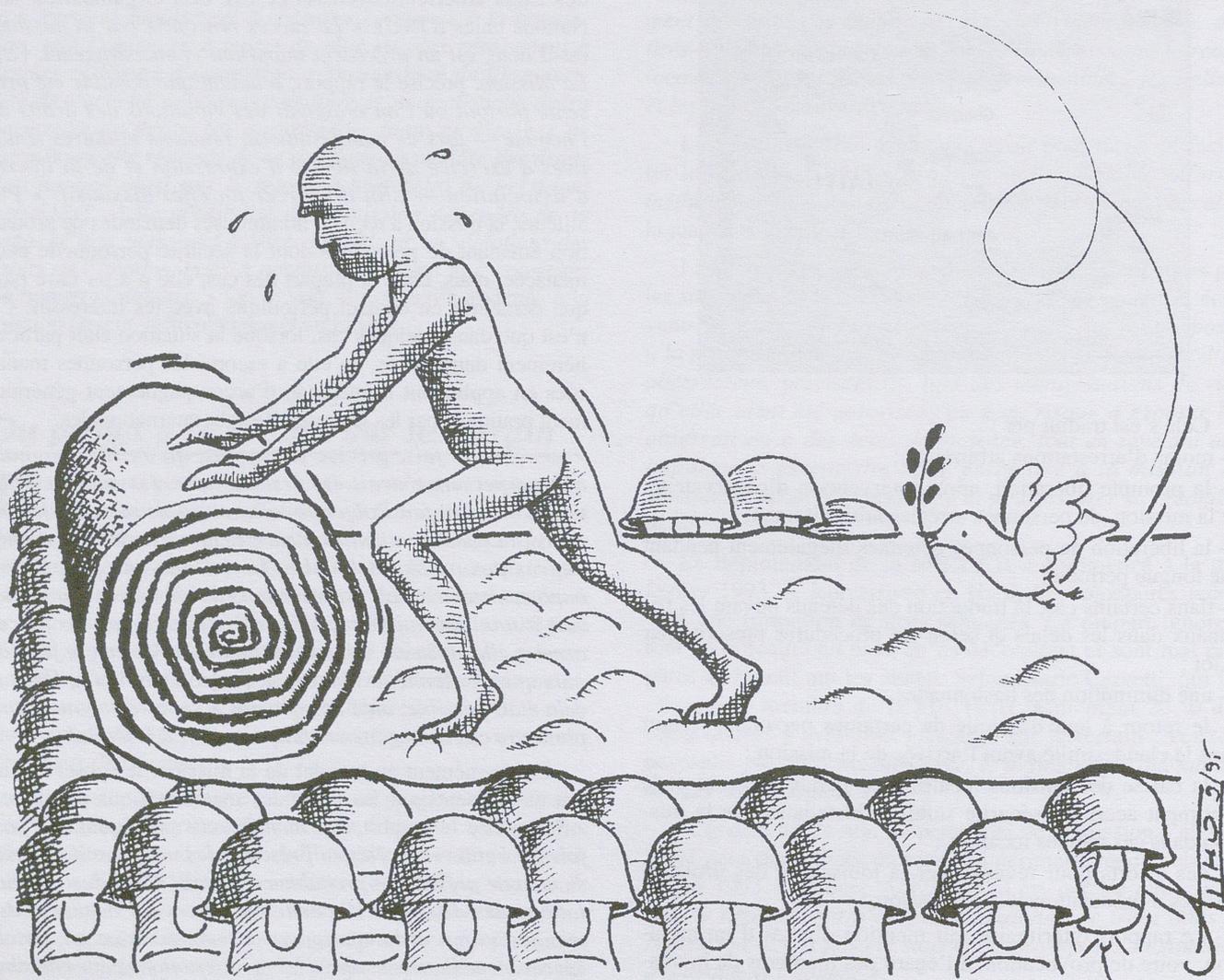
Conformément au mandat de la mission, les observateurs ont été présents sur les lieux des manifestations publiques. « *Si, précise le rapport, des manifestants pacifiques ont parfois été battus et arrêtés en présence des membres de la mission, cette présence a probablement limité l'étendue des violations des droits de l'homme commises à l'occasion des manifestations, et la mission est intervenue avec un certain succès immédiatement après les manifestations pour chercher*

à obtenir la libération et le respect de l'intégrité physique des personnes arrêtées. »

À plusieurs reprises, les membres de la mission ont été menacés par des hommes armés. Il est également arrivé qu'ils soient injuriés et insultés. Cependant, aucun d'entre eux n'a été victime d'actes de violence caractérisés.

La "gaffe" militaire aurait pu être évitée

La possibilité d'accomplir son mandat était très largement conditionnée par l'avancée des négociations menées par les Nations unies pour parvenir à un accord entre le prési-



dent Aristide et les autorités de facto. Ces négociations aboutirent à l'accord de Governor's Island, signé le 3 juillet 1993 à New York. Aux termes de cet accord, le président Aristide devait nommer un Premier ministre de transition ; le général Cédras, auteur du coup d'État le 30 septembre 1991, devait démissionner et le président Aristide devait rentrer dans son pays le 30 octobre 1993. D'ici là, une mission des Nations unies en Haïti (MINUHA), comprenant une force de police et une force militaire, devait être déployée.

Cependant l'accord de Governor's Island ne devait jamais être appliqué, du fait, d'une part, de la mauvaise volonté du pouvoir de facto et, d'autre part, du manque de volonté politique de la communauté internationale, tout particulièrement des États-Unis. Le 11 octobre 1993, le navire américain *Harlan County* qui s'apprêtait à débarquer à Port-au-Prince le premier contingent de conseillers militaires de la MINUHA renonçait à accoster et faisait demi-tour, sous prétexte qu'un groupe d'hommes armés à la solde des autorités militaires de Haïti manifestait bruyamment sur les quais. Cette reculade allait sonner le glas de l'accord de Governor's Island. Le 14 octobre, le ministre de la Justice du gouvernement constitutionnel du Premier ministre Robert Malval, Guy Malary, est assassiné. Le lendemain, la situation est tellement dégradée qu'il est décidé, « pour des motifs de sécurité » (selon les termes du rapport complémentaire publié le 18 novembre 1993 ; référence A/48/532/Add. 1), d'évacuer les cent quatre-vingts observateurs de la MICIVIH vers la République dominicaine. Début 1994, le directeur de la mission estime que la situation permet le retour de trente observateurs. La MICIVIH reprend donc ses activités le 31 janvier 1994, mais, le 18 juillet de la même année, les militaires décident que tous ses membres doivent quitter Haïti dans les quarante-huit heures. La mission ne pourra revenir qu'après le retour du président Jean-Bertrand Aristide, qui aura lieu le 15 octobre 1994.

Ian Martin, qui fut, d'avril à décembre 1993, directeur pour les droits de l'homme de la MICIVIH, a tenté de comprendre les raisons de cet échec et d'en tirer les leçons pour l'avenir des missions de paix.² Selon lui, il aurait fallu accompagner la mission civile internationale en Haïti par le déploiement d'une force des Nations unies, composée de

policiers en uniforme mais non armés. « *Le fait, écrit-il, de lier la force de police à la composante militaire et la décision que l'une et l'autre seraient armées étaient inutiles. Les militaires des Nations unies en uniforme mais non-armés furent bien acceptés comme "conseillers en matière de sécurité" lors des élections de 1990. Si la force de police des Nations unies avait été également non-armée en 1993, il aurait été plus difficile pour les militaires et les ultra-nationalistes de s'opposer à son déploiement. Il était hautement improbable que la force de police soit agressée. Les composantes policière et militaire étaient présentées comme d'inacceptables forces d'intervention étrangères ; il n'aurait pas été facile de présenter ainsi un contingent de police non armé.* » Quant à la décision de déployer une force militaire, c'était, aux yeux de Ian Martin, une « sérieuse gaffe » qui mettait dans les mains des autorités de facto les cartes qui leur permettaient de bloquer la situation. Mais, selon lui, c'est l'insistance des États-Unis qui a conduit les Nations unies à commettre une telle erreur qui fut fatale aux accords de Governor's Island.

En mai 1995, la MICIVIH comptait un effectif de 142 observateurs et disposait de bureaux permanents dans les neuf départements administratifs du pays. L'une de ses tâches principales fut de susciter un climat paisible en vue des élections législatives au début de d'été 1995. Pour cela, elle a invité les leaders politiques, les candidats et les autorités compétentes, à prendre toutes les mesures nécessaires pour que la campagne électorale se déroule en dehors de toute violence partisane.



1) Marie Cervetti et Emmanuelle Ott, *Des bleus sans casque*, Paris, éd. Austral, 1994, p. 158.

2) Contribution "Haïti: Mangled multilateralism", parue dans *Foreign Policy*, n° 95, summer 94.

Intervention des forces du service civil de paix allemand

THEODOR EBERT*

** Professeur à l'université libre de Berlin, spécialiste des questions de défense civile.*

NDLR. L'auteur n'a pas relu la traduction de ce texte, qui provient de la transcription d'une conférence donnée le 27 mai 1994, à l'Académie évangélique de Berlin-Wannsee.

La photo de l'auteur, prise par Schaffner, nous a été gracieusement fournie par Non-Violence Actualité.



comme en témoigne ce texte.

Objectifs du service civil de paix

Au départ, l'Église évangélique de Berlin-Brandebourg avait élaboré un concept de service civil de paix afin de répondre au débat public sur l'engagement des casques bleus de la Bundeswehr. Pourtant, seule une toute petite partie de sa proposition sur la manière d'organiser une formation ou une intervention a trait aux interventions à l'étranger. Cet extrait du texte n'en est pas moins essentielle. À partir de cette proposition, on peut tirer un parallèle entre la légitimation du service civil de paix et la légitimation de la Bundeswehr. On ne peut pas justifier la formation d'un grand nombre de personnes pour un service civil de paix — on a parlé de 100 000 personnes — en invoquant seulement les interventions à l'étranger : la résolution de conflits locaux potentiels doit également entrer en ligne de compte.

Il est probable, dans les mois qui viennent, qu'une loi en Allemagne décide de la création d'un service civil pour la paix. Ce projet est très débattu, entre autres par les Églises,

De même, l'entretien de la Bundeswehr, une armée de 300 000 soldats, et le maintien du service national obligatoire ne peuvent se légitimer par les seules interventions des casques bleus. Tout au plus peut-on invoquer le contrat de défense avec l'Otan.

Critiquer la doctrine soutenue par le ministère allemand de la Défense et par l'Otan n'est pas mon propos ici. Il suffit de mentionner que le service civil de paix devrait être une institution apte à remplacer la Bundeswehr et seconder la police, pour autant qu'elle fasse ses preuves en cas d'intervention, ce dont je ne doute pas. L'une des caractéristiques du service civil de paix est la formation de base d'une année à la résolution non-violente de conflits. Un maximum de femmes et d'hommes devraient être formés à résister ou à aider solidairement d'autres personnes en cas de situations violentes, même sous la menace d'une arme, que ce soit dans le quotidien ou dans une situation extrême. La formation au service civil de paix doit offrir un équivalent fonctionnel à une intervention armée pour la paix et la justice.

L'Église évangélique, se référant à la 5^{ème} thèse de Barmen, a toujours insisté sur le fait que c'est à l'État de défendre la paix et la justice, en recourant à la force s'il le faut. Mais, dans une démocratie, le souci de maintenir la justice et la paix appartient à tous les citoyens. Et si nous, citoyens, nous nous montrons capables de maintenir la paix, la justice et d'aider les personnes menacées sans mobiliser les forces de l'ordre, il deviendra totalement ou partiellement superflu que l'État ait à disposition de telles forces (je ne parlerai pas ici de la problématique qu'elles soulèvent), dans la mesure où le service civil de paix atteindrait ainsi son objectif d'être un équivalent fonctionnel.

Le choix du terme suscite des malentendus

Le terme "service pour la paix", communément employé dans les cercles religieux, ne traduit qu'imparfaitement l'ampleur des objectifs que poursuit le service civil de paix, tels l'opposition à l'extrême-droite, la défense civile du pays

contre des agressions extérieures ou les interventions à l'étranger pour promouvoir la paix. Il est tout à fait possible que même l'Église évangélique de Berlin-Brandebourg finisse par prendre peur et qu'elle se contente d'un service civil de paix de moindre acabit. De nombreuses voix se prononceront pour une forme édulcorée de service civil de paix, le réduisant par exemple aux interventions à l'étranger. Il se peut que nous devions lâcher un peu de lest, mais j'estime de mon devoir de présenter ici le concept *in extenso*, avec tous ses objectifs, avant de présenter les possibilités qu'offre le service civil de paix pour des interventions à l'étranger.

Il est pertinent de traiter séparément des interventions à l'étranger et de leurs problèmes spécifiques, à condition de connaître le concept global, ne serait-ce que dans ses grands traits. Le concept explique par exemple que la préparation d'une défense civile, la gestion des extrêmes politiques et de la violence de la jeunesse doivent faire partie de la formation et des missions du service civil de paix.

Du point de vue historique, le concept du service civil de paix ne s'est pas inspiré des services de paix de l'Église, du genre "Action pour la réparation" (Aktion Sühnezeichen), mais du concept de Gandhi, le *Shanti Sena*. Gandhi voulait que cette organisation supplée aux forces armées de l'État sur l'ensemble d'une Inde libre. Je le rappelle parce que le service civil de paix, du fait de son appellation, est fréquemment comparé aux services pour la paix accomplis par de jeunes volontaires qui ne reçoivent aucune formation à la gestion non-violente de conflit. On ne pourrait dès lors pas attendre d'eux qu'ils aient une réaction adéquate s'ils étaient menacés d'une arme, ni qu'ils sacrifient leur vie, au besoin, pour remplir leur contrat.

Volontariat, devoir ou contrainte ?

Personne ne peut être contraint à se porter volontaire pour une intervention non-violente. Je pense néanmoins que le terme de "volontaire" n'est pas caractéristique du service civil de paix, qui est une forme démocratique de l'accomplissement du devoir. Lorsque la participation à un action est qualifiée de volontaire, cela signifie qu'elle est louable,

mais qu'elle n'a pas une importance vitale pour la totalité des personnes concernées. Si l'on ne trouve pas de volontaires, on n'ira le reprocher à personne.

En revanche, si le service civil de paix doit suppléer de manière fonctionnelle à une intervention des forces armées, si de son action dépendent l'existence ou la non-existence, le fonctionnement ou le non-fonctionnement d'une démocratie, l'engagement ne peut plus être volontaire dans le sens de louable et laissé à la discrétion de chacun. Cet engagement devra par principe être au contraire un devoir pour chaque membre de la communauté concernée. Reste à savoir si dans la pratique il faudra contraindre tout le monde à accomplir son devoir ou s'il vaut mieux tolérer des exceptions. À mon avis les citoyens ne peuvent pas avoir le choix si leur démocratie est menacée : ils seraient contraints de s'engager dans toutes les situations où intervenaient généralement la police armée ou les militaires. La formation à la résolution non-violente des conflits doit être obligatoire; de même qu'on ne peut pas obtenir le permis de conduire sans avoir suivi un cours de premier secours et qu'une voiture n'est autorisée à circuler que dûment pourvue d'une boîte à pansement. Si, du temps de Jésus, le bon samaritain était volontaire, la non-assistance à personne en danger est de nos jours punissable en République fédérale allemande. La loi oblige à porter assistance à toute personne en danger et oblige les conducteurs à se former afin d'être capables d'aider les blessés.

En allemand, le mot devoir (*Pflicht*) vient de soin (*Pflege*) et aide (*Zuwendung*). Pourtant les pacifistes associent toute notion de "devoir" prise dans le contexte du service national obligatoire et de tous les autres engagements et performances du service civil visant à faire face à une guerre à une "contrainte". Cela est compréhensible si l'on considère les abus que nous enseignent quelques périodes de l'histoire du service national obligatoire sous sa forme habituelle. J'estime néanmoins qu'il est à rebours du bon sens de s'opposer radicalement à toute obligation, et de faire du volontariat une condition incontournable de l'existence du service civil de paix. Si nous ne sommes pas disposés à concevoir que la formation à la résolution non-violente des conflits doit être, dans une démocratie, une obligation pour chaque citoyenne et chaque citoyen, nous ne pouvons pas

attendre des politiciens responsables qu'ils nous prennent au sérieux quand nous parlons d'équivalence à un service armé.

Etre toujours prêts à intervenir sur l'heure

Il faut être sûr et certain que les forces du service civil de paix seront toujours sur le qui-vive, prêtes à intervenir à chaque instant, tout comme la police ou les militaires. Si nous ne nous efforçons pas d'être fiables, en prévoyant une formation obligatoire, nous perdons d'avance toute crédibilité.

En ce sens, on ne peut pas garantir que le service civil de paix pourra répondre à nos attentes en cas d'intervention. Il est impossible de forcer quelqu'un à la bravoure dans une action non-violente. L'action non-violente ne peut donc être que de nature volontaire. Je rappellerai ici que Gandhi a même attaché une importance particulière au dévouement des *Satyagrahis*. Ils devaient pouvoir compter les uns sur les autres; et la population, les amis comme les ennemis, les autorités étatiques et les groupes sociaux disposant d'un certains pouvoir, tous devaient savoir qu'il fallait compter avec les *Satyagrahis*. Ils devaient savoir que les moyens qu'ils emploieraient seraient toujours de nature non-violente, même en dernière extrémité, et que les *Satyagrahis* préféreraient mourir plutôt que de laisser sans secours une personne menacée d'un quelconque danger.

Pas de désarmement gratuit

Un mot à mes amis pacifistes : nous ne pourrions pas obtenir une République fédérale allemande sans armée sans en payer le prix ! Certains pensent que la paix ne peut être obtenue qu'en supprimant le service national obligatoire. S'ils imaginent que c'est un premier pas vers le désarmement général, ils s'illusionnent. Pour les partisans des "Rapid Reaction Forces", la suppression du service national obligatoire serait synonyme d'un allègement des structures et d'une plus grande marge de manœuvre, ce qui débouche-

rait sur la création d'une troupe d'intervention professionnelle apte à intervenir dans le monde entier.

La suppression du service national obligatoire serait une solution bien trop confortable. De manière un peu osée, on pourrait la comparer à l'évolution historique qui conduisit à la scission du travail entre paysans et chevaliers. Au Moyen Age, habiter en ville n'était synonyme de liberté que si tous les corps de métier unissaient leurs forces pour défendre les murs de la cité. Dans une démocratie, les citoyens ne peuvent pas déléguer à des spécialistes (presque exclusivement de sexe masculin) cette tâche capitale qu'est la défense des lois et de la constitution. Ils doivent au contraire se charger de cette tâche eux-mêmes, quel que soit leur sexe.

Tant que l'État combattra les conflits par la force, le patriarcat continuera de régner en maître absolu. Et ne vous y trompez pas : le règne du patriarcat sera d'autant plus affirmé si les dames de fer prolifèrent. Les femmes aussi devront payer le prix de leur émancipation des protecteurs masculins armés en accomplissant une formation dans le domaine de la résolution non-violente des conflits et en courant des risques en cas d'intervention.

Nous ne serons crédibles que si nous sommes prêts à suivre une formation

La plus grande difficulté du concept sur le service civil de paix réside dans le fait de rendre crédible sa disponibilité à l'engagement. Nous devons au moins démontrer que nous sommes disposés à assumer une formation pénible et quelques interventions. À mon avis, l'Église de Berlin-Brandebourg a perdu de sa crédibilité en ce qui concerne le service civil de paix parce qu'elle n'a pas su répondre rapidement quand on lui demandait conseil. On peut bien avancer que "qui va lentement va sainement", et que cette lenteur nous a permis de mettre au point quelques concepts. Mais notre Église [celle de Berlin-Brandebourg, ndt.] n'est pas en reste en ce qui concerne la lenteur de son évolution. Nous venons à peine de commencer à utiliser des structures d'enseignement à notre disposition (école biblique, catéchis-

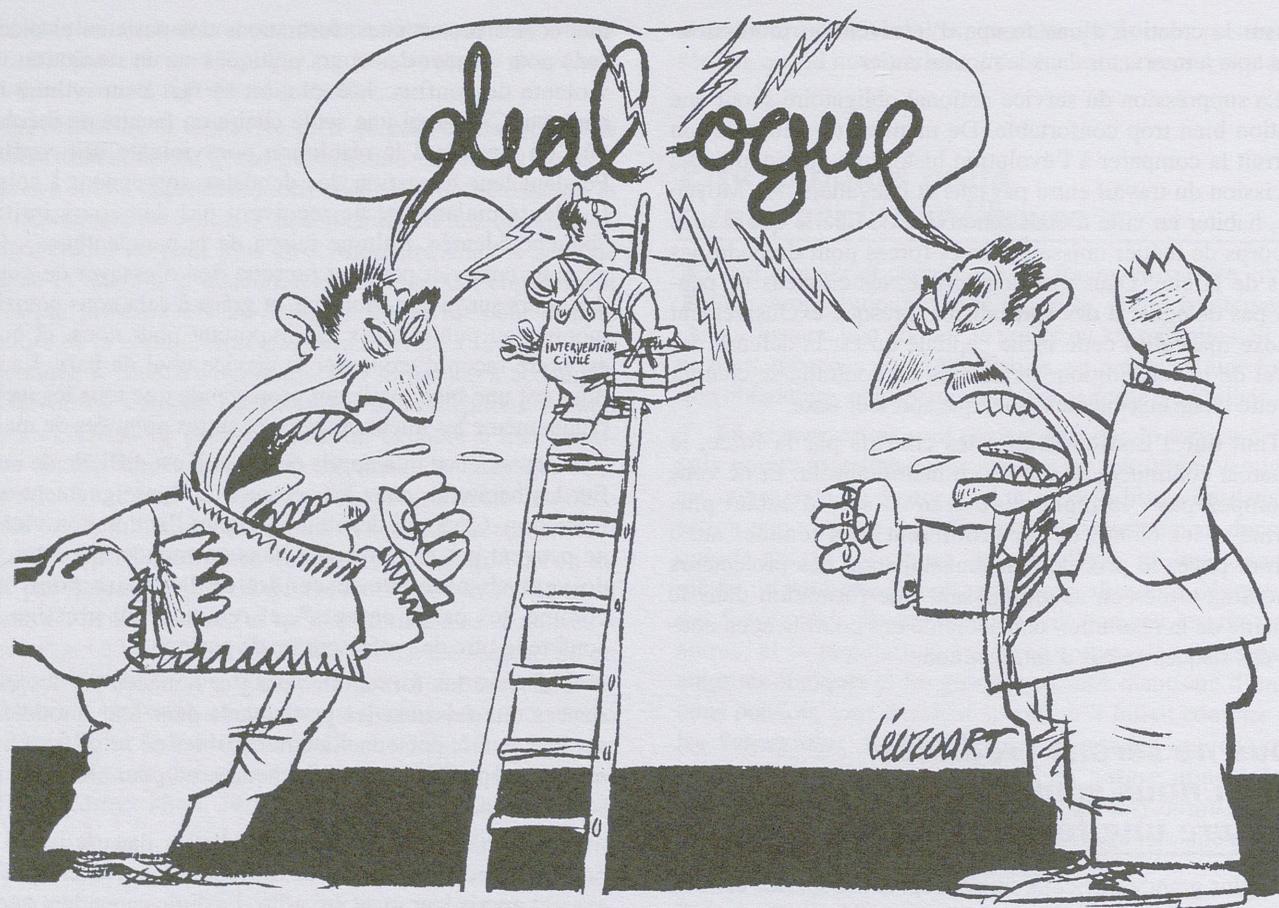
me, écoles protestantes, formations des pasteurs et diacres, etc.) pour donner des cours pratiques sur la résolution non-violente de conflits. L'évolution se fait à un rythme bien chrétien. Citez-moi une seule chaire en faculté de théologie où l'on s'essaie à la résolution non-violente des conflits ! Pendant leur formation, les dentistes apprennent à soigner les dents malades et ne reçoivent pas des cours intitulés "bouche édentée, l'ultime raison de la paradentose". Cela ne nous coûterait pourtant presque rien d'essayer de donner des cours sur la non-violence, et grâce à cela nous pourrions montrer au public que c'est important pour nous, et quelle est notre façon d'envisager le service civil de paix. La pratique est une bien meilleure propagande que tous les memoranda, même les mieux rédigés, et autres poignées de main.

L'expérience m'a appris combien il est difficile de modifier les habitudes dans les secteurs de l'enseignement et de formation. Ceux qui désirent enseigner l'action non-violente ne peuvent pas se retrancher dans un monde théorique : ils doivent absolument descendre de la chaire pour "être comme des petits enfants", et renoncer au prestige que confère le titre de professeur ou de pasteur.

J'ai basé les formations que j'ai données sur les expériences que faisaient les participants dans leur quotidien et sur leur intérêt personnel à être capables de se comporter de manière appropriée en cas de menace ou pour aider une personne menacée.

Les participants des cours prodigués dans le cadre des paroisses ou des universités ont confirmé que ce qu'ils y avaient appris leur avait été utile. J'estime cependant que les formations n'étaient pas assez longues pour garantir un comportement sûr en cas de stress. D'ailleurs les participants ont souligné qu'il leur aurait fallu un entraînement plus intensif et plus long et qu'il auraient eu besoin d'accumuler des expériences en groupe.

À mon avis, les formations s'adressant à des personnes n'ayant pas d'expérience prolongée des conflits devraient dès lors durer au minimum une année, si l'on veut pouvoir compter sur une intervention efficace en cas de conflit intérieur. La capacité d'intervention me semble la condition *sine qua non* pour créer une sorte de réservoir humain, où l'on pourrait puiser les meilleurs éléments pour les interventions à l'étranger.



Liens entre la formation sur le sol national et les interventions à l'étranger

Idéalement, la collaboration avec des personnes étrangères confrontées à divers conflits devrait déjà jouer un rôle important pendant la formation. Dans le cadre de l'Église de Berlin-Brandebourg, nous avons par exemple pensé organiser des formations dans des maisons de réfugiés menacées par des extrémistes de droite. Ainsi les personnes en forma-

tion se familiariseraient avec les conflits des pays d'origine des réfugiés et apprendraient à connaître ces derniers. Ainsi, s'il arrivait un jour que l'on ait besoin d'observateurs pour des élections dans ces pays ou d'accompagnateurs pour des réfugiés sur le chemin du retour, un lien existerait entre la formation sur le sol national et l'intervention à l'étranger.

Dans certaines circonstances on pourrait même imaginer de former dès le départ certains appelés du service civil à l'action non-violente visant des interventions à l'étranger, ce qui aboutirait à la création d'un corps professionnel pour la paix comptant plusieurs centaines ou même milliers de

membres. Mais ceci n'est pas le modèle de Berlin-Brandebourg. Nous nous référons ici à un modèle de formation plus large, ciblant surtout les conflits nationaux. De ce groupe de personnes formées, pourraient être détachées celles ayant établi une relation particulière avec l'un ou l'autre des champs de conflits situés à l'étranger. La préparation à l'intervention en serait accélérée. Connaître la langue du pays est capital : parallèlement aux gestes, la parole est l'instrument principal de l'acteur non-violent. Surtout dans une confrontation avec une personne armée, cela ne suffit pas de parler une langue que seules les personnes cultivées du pays connaissent.

À mon avis, les actions non-violentes ne sont pleinement efficaces qu'en cas d'intervention sur sol national, dans un milieu connu. Je ne veux pas exclure entièrement que l'intervention d'un corps non-violent de paix catapulté en terre étrangère peut être utile. D'ailleurs on peut entraîner les gens à créer rapidement des liens d'amitié et de confiance réciproque. Sans doute serait-il cependant plus rationnel d'inviter des personnes en provenance de zones de conflits situées à l'étranger à suivre des cours en Allemagne. Ils appliqueraient alors chez eux ce qu'ils auraient appris en Allemagne en tenant compte des données locales.

Ces cours pourraient aussi être proposés aux réfugiés. Certains ne voudront peut-être pas s'engager d'emblée à avoir un comportement non-violent et l'on ne pourrait sans doute pas leur demander un tel engagement dès le premier jour de formation. J'ai en effet souvent constaté que les exilés compensent leur exclusion politique par une forte intransigeance, et deviennent des partisans inconditionnels du combat armé ! Dans le cadre du partenariat ecclésiastique, j'ai toutefois fait des expériences inverses.

Ma vision d'éventuelles interventions à l'étranger du service civil de paix se fonde sur mon expérience dans le cadre du travail de partenariat et du travail avec les réfugiés au sein de l'Église. Pour qu'une intervention à l'étranger ait des chances de succès, il me semble que les liens préexistants doivent être solides. Un certain pluralisme au sein des appelés du service civil de paix devrait à mon avis être de mise, surtout pour les interventions à l'étranger. Pour raccompagner chez eux des réfugiés ou pour l'observation d'élections,

les envoyés du service civil de paix peuvent être délégués par l'État. Dans d'autres circonstances, un ecclésiastique, peut-être de surcroît œcuménique, ferait mieux l'affaire à mon avis. Je pense ici par exemple au conflit en Irlande du Nord. Là-bas un service civil de paix interconfessionnel ferait sans doute merveille.

Des troupes internationales ?

L'une des exigences qui revient souvent lors de discussions sur le service civil de paix est qu'il devrait être international et que les décisions d'intervention devraient être prises par l'ONU. L'Église de Berlin-Brandebourg a tendance à préférer une organisation nationale. La perspective que l'ONU donne un mandat au service civil de paix allemand nous paraît intéressante, mais ne nous paraît pas être une condition préalable à une intervention. D'ailleurs le processus décisionnel des Nations unies pourrait parfois être trop long.

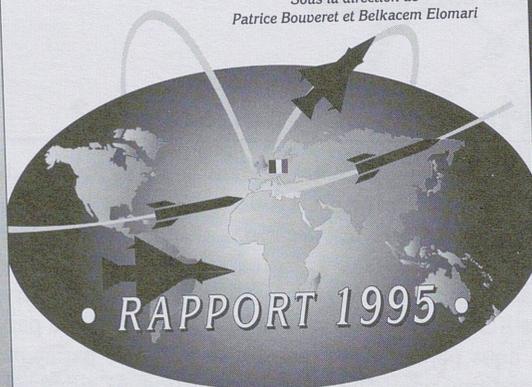
Si le service civil de paix d'une organisation non-gouvernementale doit intervenir à l'étranger, il serait probablement plus simple, du point de vue de la diplomatie et des consulats, que les délégués soient tous de la même nationalité, ou tout au plus de deux nationalités : de celle du pays de formation et de celle du pays d'intervention. Créer un corps de paix avec des ressortissants de deux nations ne serait possible que si tous ses membres communiquent parfaitement bien entre eux et qu'ils aient suivis tous ensemble la même formation.

Pour résumer mes réflexions sur le service civil de paix et sur sa relation avec l'idée d'un corps professionnel de paix pour les interventions à l'étranger, je dirai que les deux concepts devraient être harmonisés. Les interventions à l'étranger font bien partie intégrante du service civil de paix, mais elles en sont la forme la plus complexe. Seuls les meilleurs éléments de la masse de personnes formées sont à la hauteur d'une telle action.

Traduction : Irène Kölbl

Observatoire des transferts d'armements

Sous la direction de
Patrice Bouweret et Belkacem Elomari



Un document de référence indispensable comprenant :

- *un état de ventes d'armes de la France ;*
- *un tour du monde des pays acheteurs ;*
- *un dossier sur quel contrôle des transferts d'armements au niveau européen ?*

260 pages — 120 FF.
+ 20 FF. de port

À commander à l'Observatoire des transferts d'armements
BP 1027 - 69201 Lyon Cedex 01 Chèque à l'ordre du CDRPC



Le Mensuel de la Confédération Paysanne

**Recevez gratuitement
2 numéros de
Campagnes Solidaires**

- 2 NUMÉROS GRATUITS : **0 F !**
- ANNUEL (11 NUMÉROS) : **180 F**
- SOUTIÉN, COLLECTIVITÉS ET ÉTRANGER : **250 F**

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉL :

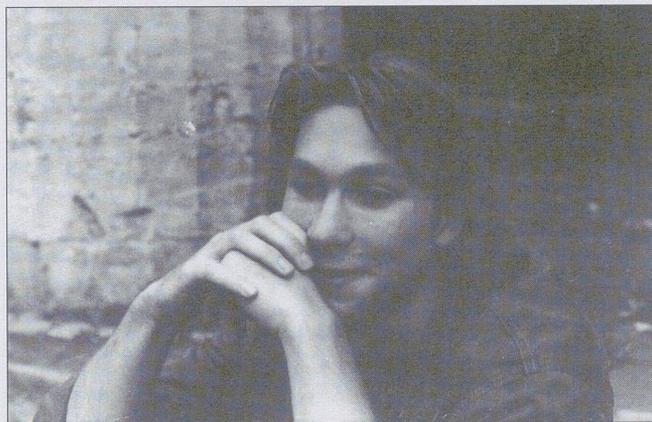
PROFESSION :

Campagnes Solidaires - 17 place de l'Argonne - 75019 Paris
Chèque à l'ordre de Média-Pays

Des Allemand(e)s pour un corps civil de paix

CARSTEN HERZBERG*

* Étudiant en sciences politiques à Postdam, actuellement objecteur de conscience, en service civil en France.



Les mouvements de paix allemands préparent un corps de civils, formés à l'action non-violente, pour intervenir à l'étranger dans des zones de conflit.

Quand j'ai présenté le projet allemand d'un service civil de paix (SCP) au mois de septembre en France, je me suis réjoui du grand nombre de gens qui étaient intéressés par ce sujet. Je veux rejoindre ici l'intérêt exprimé par mes interlocuteurs, et présenter de manière plus précise la situation actuelle du débat, ainsi que les projets pilotes du SCP.

L'Église évangélique du land de Berlin-Brandenburg (Evangelische Kirche Berlin-Brandenburg - EKIBB) a introduit la notion de *Ziviler Friedensdienst* (service civil de paix). Celle-ci déclara en 1991 dans le cadre de la discussion sur la participation des soldats allemands aux interventions

militaires à l'étranger : « *La responsabilité croissante des Allemands en tant que membres souverains de la communauté des nations devrait trouver, en arrière-plan de l'histoire de l'Allemagne, son expression dans une aide non-militaire face aux situations de crise.* »¹ À la place des soldats, il sera envoyé dans les régions en crise des volontaires qui ont reçu une formation de base concernant le traitement non-violent de conflits ainsi que sa médiation. Pour cela, une loi garantissant le financement de la formation et de l'intervention, ainsi qu'une couverture sociale des volontaires, est nécessaire. D'après l'EKIBB, le SCP s'offre aux appelés comme une alternative au service militaire mais reste également ouvert à toutes personnes intéressées.² Ils ont de cette manière une possibilité d'assumer la responsabilité de missions de paix internationales à caractère non-violent et de contribuer à la politique sécuritaire en Allemagne. À côté de missions d'interventions à l'étranger pour lesquelles seulement une minorité de volontaires conviendront, il y a des missions de partenariat de sécurité locale et d'organisation de la défense sociale.

1) La proposition des mouvements de paix

Les mouvements de paix allemands ont émis des critiques par rapport à la proposition de l'EKIBB. Ce fut l'occasion pour la Fédération pour la défense sociale (Bund für Soziale Verteidigung - BSV)³ de ratifier en mars 1994 son propre concept.⁴ Pour le BSV, les ONG constituent le noyau du SCP. Les ONG doivent, avec un soutien financier de l'État, être en mesure de prendre la responsabilité de mettre en place ces SCP. Un SCP d'État pourrait coexister en parallèle à ces SCP d'ONG, étant donné qu'il se propose à l'organisation de la défense sociale. Une différence importante du concept du BSV est que celui-ci n'est pas à comprendre comme une alternative pour les appelés au service national. Le BSV est favorable au volontariat d'hommes et de femmes de tout âge.

En novembre 1994, on créa le Forum SCP (Forum ZFD), un comité de coordination regroupant les intéressés au SCP, formés de groupes de travail chargés de la formation, d'un projet de loi, des relations publiques et de l'évolution du projet.

Nous pouvons constater entre-temps que de plus en plus de membres du Parlement sont favorables au SCP, lequel ne fait pas encore l'objet d'un débat à l'intérieur des partis politiques. L'EKIBB et le BSV ne se laissent cependant pas décourager et ils continuent à travailler à la réalisation du SCP.

Le BSV est en train de préparer une motion émanant de membres de tous les partis au Bundestag pour le budget de 1997. On accordera de l'argent pour que le SCP soit tout d'abord réalisable sans changement de loi. La base de la mise en œuvre du SCP repose sur un plan constitué de différentes étapes, adapté à la réalité, qui prévoit dans sa "phase expérimentale" d'une durée de 3 à 4 ans l'établissement d'un centre de formation et le commencement des cours avec environ 20 à 40 participants par an. Les interventions auront tout d'abord lieu en Allemagne. C'est dans la "phase d'introduction" (6 à 10 ans) que le volume du SCP va commencer à augmenter : quelques organisations prendront en charge la formation. Des missions à l'étranger débiteront, alors le nombre de participants atteindra 200 à 400 personnes. Ensuite le SCP continuera dans sa "phase d'élaboration", avec un volume égal à celui de la coopération où un cadre juridique sera ratifié.

L'EKIBB négocie pour sa part avec le gouvernement du land de Brandebourg afin d'établir un SCP à un niveau local. Dans les trois années à venir, environ 20 volontaires par an recevront déjà une formation de base au traitement non-violent de conflits finissant par une année d'intervention au sein d'un projet. Trois centres pour réfugiés bosniaques se proposent, entre autres, comme lieu de mission. Xénophobie au sein de la population et actes violents d'adolescents sont présents dans les trois endroits où se trouvent ces centres pour réfugiés. Le SCP pourrait établir un dialogue entre la population et les réfugiés. Ces expériences

pourraient faire diminuer les préjugés et pourraient exercer une action préventive face à la violence. De plus, on pourrait proposer une assistance afin qu'ils assimilent les événements qu'ils ont vécus en temps de guerre et qu'ils développent des perspectives futures.

Dans la ville de Berlin, la peur de la violence et du crime grandit. L'entraînement au courage civique proposé par les volontaires du SCP pourrait amoindrir la peur des habitants utilisant le métro de nuit afin de les encourager à intervenir dans des situations de menaces. Ici il ne faut pas oublier également tout le travail sur les causes structurelles de la violence. Écoles et centres pour adolescents seraient également d'autres lieux d'actions. C'est par le biais du travail de différents ateliers que les adolescents pourraient apprendre à régler leurs conflits de manière non-violente.

2) Les missions à l'étranger

Les missions à l'étranger seraient plus judicieuses dans les lieux où il existe déjà des contacts, telles que les communautés religieuses qui entretiennent des rapports, par exemple, avec l'Afrique du Sud. La proposition fut faite de reprendre les activités de la ferme de Gandhi afin d'y jouer un rôle de médiateur dans les conflits entre les différentes ethnies. La proximité géographique de la Pologne et les lieux de mémoire qui s'y trouvent, ainsi que le jumelage de Berlin avec Moscou, pourraient être considérés comme favorisant des missions à l'étranger.

L'idée d'un service civil de paix a vu le jour pour intervenir de manière non-violente dans les régions en crise. Son élaboration commence avec les expériences faites en Allemagne et se développera progressivement. L'intervention à l'étranger est un des objectifs futurs.

On peut considérer le travail du *Balkan Peace Team* (BPT), non pas comme un projet-pilote, mais comme un prototype. Des organisations de paix de différents pays coopèrent pour leur travail au sein du *Balkan Peace Team*, fondée en 1993. Ces dernières envoient des petits groupes

Le volontariat s'impose

L'expérience montre qu'il y a moins d'atteintes aux droits de l'homme s'il y a des témoins. Spécialement lorsque l'attention internationale se concentre sur les violations de certains droits, celles-ci s'arrêtent.

La dynamique des conflits violents rend quelquefois nécessaires des interventions rapides et adéquates bloquant la violence pour prévenir une escalade ultérieure. Souvent, en de telles circonstances, il n'est pas encore possible d'user des stratégies de médiation et de résolution des conflits. Le but immédiat est d'arrêter les processus violents et de gagner du temps afin d'ouvrir un espace pour le dialogue et la résolution des conflits. De telles stratégies de désescalade demandent un haut degré d'expérience, de compétence, de créativité et de courage.

Le service civil de paix a besoin d'hommes et de femmes très fortement motivés, de gens qui réellement s'impliquent pour leur affectation. Le principe du volontariat a donc une importance décisive.

Nous sommes convaincus que, spécialement dans le domaine de la résolution non-violente des conflits, la conscription, particulièrement en relation avec le service militaire obligatoire, ne serait jamais adéquate face aux attentes internes et externes d'un tel service.

Le principe du volontariat comprend aussi la possibilité de refuser un service déterminé en expliquant les raisons. D'autre part la décision personnelle de faire un service volontaire suppose un haut degré de responsabilité morale. Nous proposons que les volontaires signent une déclaration les obligeant personnellement à garantir leur implication dans le service.

Extrait de la plaquette, *Le service civil de paix : sans armes mais pas sans défense !*, disponible à Bund für Soziale Verteidigung, Postfach 2110, 32378 Minden, Allemagne

de volontaires qui travaillent avec des gens sur place. En Krajina, par exemple, ils soutiennent des sans-abri qui ont perdu leurs logements à cause des anciens soldats qui s'y sont installés par attribution administrative. Après l'invasion croate, ils essayent, en tant qu'observateurs internationaux, d'agir contre les atteintes portées aux droits de l'homme, ou bien de vérifier si de telles atteintes avaient eu lieu. Dans plusieurs régions de l'ex-Yougoslavie, quelques natifs du pays ont été formés comme éducateurs à la non-violence. Le BPT contribue à nouer des liens entre les différents mouvements de paix. La réalisation d'un SCP renforcerait ce travail et serait de plus en mesure d'envoyer des volontaires dans les autres régions en crise. Si une initiative comme le SCP pouvait être mise en place à temps, elle serait un argu-

ment concret des militants pour la paix afin de rendre les interventions militaires superflues.

Traduction : Dominique Baldassare

- 1) Bund für Soziale Verteidigung, *Blau-oliv oder gewaltfrei*, Minden 1993, page 55.
- 2) On recensait, mi-1995, 147 000 objecteurs de conscience en service actif. En Allemagne, la plupart sont affectés dans le secteur social. Source : *Märkische Allgemeine Zeitung*, du 16/10/1995.
- 3) Le BSV est un collectif d'organisations de paix. Il joue un rôle essentiel concernant les questions théoriques de la défense sociale et de l'action non-violente.
- 4) Le concept en français du SCP par le BSV est à demander à : Forum ZFD, Postfach 2110, 32378 Minden, Allemagne.

La fête de Non-Violence Actualité **23 mars 1996, à Paris**

En mars 1996, le mensuel NVA va éditer son numéro 200 ! Pour fêter l'événement, une journée de rencontres et de spectacles se déroulera à l'Ageca (177 rue de Charonne, 75011 Paris). Les lecteurs d'ANV y sont invités.

Programme : table-ronde sur "Violences, banlieues, médiation" de 15 h à 17 h 30 ; deux ateliers de 18 h à 19 h sur les jeux coopératifs et le mensuel NVA. Entrée gratuite.

À 19 h 30, repas (réservation obligatoire auprès de NVA). À 20 h 45, parole donnée à Chraz, de l'émission "Rien à cirer" de France-Inter, pour un spectacle inédit. Puis musique et danse (réservation obligatoire auprès de NVA).

NVA, BP. 241, 45202 Montargis Cedex • Tél. (16) 38 93 67 22 • Fax (16) 38 93 74 72

À bientôt

N.B. Alternatives Non-Violentes tiendra un stand lors de cette fête.

Quand l'exercice de la justice doit être rétabli

NICOLAS MENVIELLE*

** Ancien officier de marine qui a eu l'occasion de réfléchir aux conditions nécessaires au rétablissement de la paix dans des zones en proie aux conflits contemporains.*

Il serait souhaitable que l'ONU envisage la restauration de l'ordre judiciaire dans les États où la sécurité des civils est gravement perturbée à cause d'une guerre.

1) La nécessité de rétablir l'ordre judiciaire

Depuis quelques années, il faut constater que partout où la paix est mise à mal, l'ordre est gravement perturbé et la justice ne s'exerce plus. Ce phénomène s'observe tant en Bosnie-Herzégovine qu'en Somalie au Cambodge ou au Rwanda, c'est-à-dire là où l'ONU mène ses opérations les plus importantes.

Si le déploiement de casques bleus est destiné à faire cesser les violences dues aux actes de guerre, on assiste de plus en plus fréquemment, dans tous les conflits inter ou intra-étatique, à l'émergence de bandes, de clans, de milices incontrôlés qui, sous couvert d'opérations armées, font régner la terreur et se livrent à toute sorte de crimes et délits, qu'il s'agisse de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou bien, plus simplement, de crimes et délits de droit commun.

Parmi ces derniers, il en est qui, en raison de leur nature, entretiennent et même développent un climat de violence et une soif de vengeance au sein des populations concernées, alors que d'autres prennent pour cible les personnels, les moyens ou les missions des forces de l'ONU, empêchant ainsi celles-ci de remplir le mandat qui leur a été confié par la communauté internationale.

La création de tribunaux internationaux pour juger les crimes de guerre ou contre l'humanité, déjà réels dans le cas

de l'ex-Yougoslavie ou du Rwanda, devra servir d'exemple et faire "jurisprudence" pour les éventuels conflits à venir.

Dans le domaine du droit commun, les viols et les pillages ont beau accompagner tous les conflits depuis la nuit des temps, il n'en demeure pas moins que la restauration d'un minimum d'ordre est indispensable pour oser envisager de rétablir les conditions de la paix.

La lutte et la répression de ces crimes et délits sont des aspects importants tant dans la phase de recherche d'une solution du conflit que pour la concrétisation de celle-ci.

En effet, cette criminalisation dans les zones conflictuelles ne peut qu'accroître les sentiments de haine et la soif de vengeance individuelle ou sociale. À la violence "militaire", dont la réduction ou le maintien à un niveau minimum est normalement du ressort des casques bleus, s'ajoute une violence criminelle qui s'auto-entretient et même se développe. Un tel climat ne peut que pousser les populations concernées à réclamer de leurs dirigeants une position toujours plus radicale à l'encontre de la partie adverse, accusée d'être responsable de toutes les souffrances endurées et de tous les dommages subis, fussent-ils d'origine criminelle.

Par contre, s'attacher à lutter contre cette criminalité peut contribuer à faire baisser le niveau de ce type de violence et avoir, en conséquence, un effet pacificateur sur les esprits, sur l'opinion publique des populations concernées. Alors, les dirigeants de ces populations ne pourraient plus compter sur leur soutien inconditionnel et ne pourraient donc plus adopter, aussi facilement, des positions politiques intransigeantes. On peut espérer que les négociations en vue de rechercher une solution politique au conflit en seraient facilitées.

D'autre part, toute solution politique de ces conflits ou crises passe par la résurgence de l'État, qui a simplement disparu (Somalie), qui est contesté ou dont les attributions ne peuvent plus s'exercer sur l'ensemble du pays (Cambodge, Croatie, Bosnie-Herzégovine). Or, parmi les éléments essentiels de tout État, figure l'existence et le bon fonctionnement du pouvoir judiciaire, au même titre que ceux des pouvoirs exécutif et législatif. L'absence ou le non-fonctionnement du système judiciaire entraîne généralement un affaiblissement de la structure étatique qui peut conduire à maintenir ou à faire (re)tomber le pays dans le désordre

interne. Il est ainsi toujours préférable de disposer d'une institution judiciaire en état de fonctionner, même avec des imperfections, voire des bavures ou des erreurs judiciaires, pour peu que celles-ci soient reconnues et que le pouvoir en place s'attache à les faire disparaître.

La restauration de l'ordre judiciaire apparaît ainsi comme une condition nécessaire à la renaissance effective de l'État et donc à la validité de toute solution politique des conflits en cause.

Il semble donc utile et même nécessaire de promouvoir toute action visant à rétablir l'ordre judiciaire local (II). Mais, en raison de l'ampleur de la tâche, il faut envisager la création d'une structure intérimaire d'urgence (III) destinée à lutter contre la criminalité avant la remise en fonction de cet ordre judiciaire local.

II) La restauration de l'ordre judiciaire local

La finalité de toute action visant à restaurer un ordre judiciaire dans les pays où celui-ci a disparu doit être définie sans ambiguïté: il s'agit de permettre à l'État renaissant de pouvoir exercer lui-même, en toute indépendance, la justice.

Cependant, que ce soit au Cambodge, en Somalie, au Rwanda ou en Bosnie-Herzégovine, il apparaît clairement que la restauration de l'ordre judiciaire est une tâche d'envergure. Il est, en effet, nécessaire de reconstruire, tout à la fois, la justice proprement dite, la police et l'administration pénitentiaire.

Si chacun de ces domaines, réciproquement indispensables, pose des problèmes spécifiques à résoudre, il est à noter qu'ils ont un aspect commun, celui de la probité des personnes. Dans des pays qui sont en train de sortir de la guerre civile, la situation financière des individus est suffisamment difficile pour qu'ils puissent être attirés par des revenus supplémentaires. La corruption, qui règne partout où la stabilité politique et sociale fait défaut, est un risque qu'il faut tenter de minimiser, surtout lorsqu'il s'agit d'une

institution, comme la justice, qui doit être exemplairement probe, intègre et indépendante.

Il faut donc prévoir des revenus suffisants pour toutes les personnes au "service" de la justice. Au cas où l'État concerné n'aurait pas les moyens financiers d'un tel effort, il apparaît capital qu'une aide internationale lui soit apportée en ce domaine.

1) La Justice

Des années de guerre civile, au cours desquelles les tribunaux n'ont pas fonctionné ou ont servi de cadre, ce qui est encore plus dramatique, à de simples règlements de comptes intercommunautaires, ne peuvent qu'anéantir les corps des juges et des personnels associés (avocats, greffiers, etc.).

Il est donc indispensable de former une nouvelle génération de magistrats, car on peut douter, à juste titre, de l'indépendance et de l'intégrité des personnes dont c'était l'état avant et pendant la crise. Cette action de formation doit s'inscrire dans la durée à double titre : tout d'abord la formation de la première "promotion" de magistrats demandera du temps, entre deux et cinq ans selon le cas, et ensuite il sera nécessaire d'assurer la formation des promotions suivantes.

Cette formation ne pourra que très rarement être dispensée, dans les premiers temps, par des professeurs nationaux qui auront vraisemblablement, comme les magistrats, disparu dans la tourmente de la guerre civile. Il sera donc fait appel à une aide étrangère qui pourrait, en gage d'indépendance et d'intégrité, être fournie par les instances judiciaires internationales. On peut penser, à cet égard, à une coopération de la Cour internationale de justice (CIJ), de la Cour internationale des droits de l'homme (CIDH) ou des institutions judiciaires régionales.

En même temps que se déroulera cette formation, il sera, bien souvent, utile de revoir les différentes procédures et le code pénal qui ont été définis et fixés avant la crise, ou la guerre civile, et qui, par leurs imperfections, ont peut-être contribué à la chute du pays dans la violence interne. Bien que ceci relève essentiellement de la souveraineté nationale et donc du nouvel État, une aide de la part des instances internationales peut s'avérer bénéfique.

Enfin, le temps étant passé où la justice se rendait sous un chêne, il faudra s'assurer que les dommages entraînés par la guerre n'ont pas atteint les infrastructures nécessaires au fonctionnement du nouveau système judiciaire. Là encore, en cas de travaux importants de réparation ou de reconstruction, une aide étrangère devra être apportée au nouvel État qui sera, sans doute, confronté à de grandes difficultés économiques et financières.

2) La police

La remise sur pied d'une institution policière semble moins difficile bien que certains problèmes doivent être traités avec soin.

La création de "nouvelles" forces de police est une opération dans laquelle l'ONU s'est déjà engagée tant en Somalie qu'au Cambodge. Le recrutement de policiers, y compris parmi les anciennes factions qui se sont affrontées, ne doit pas poser d'autres problèmes que celui de leur formation et de leur encadrement.

La formation pourrait être assurée de concert avec celle des magistrats, par des instances internationales. La mise en place de conseillers "techniques" étrangers auprès des autorités et tout le long de la chaîne hiérarchique peut être très précieuse dans les premiers temps pour permettre d'ajuster les règles de fonctionnement interne et les procédures.

Par contre, il est primordial que l'ensemble des forces de police soient replacées le plus tôt possible sous l'autorité de l'administration civile concernée (ministère de l'Intérieur ou structure équivalente). En effet, au cours des affrontements engendrés par une guerre civile, les pouvoirs de police sont presque toujours assurés par les autorités militaires ou les chefs de clans ou de milices qui en tiennent lieu. Il est cependant important, pour la stabilité et la solidité du nouvel État, que les forces armées et les forces de police dépendent de deux hiérarchies différentes.

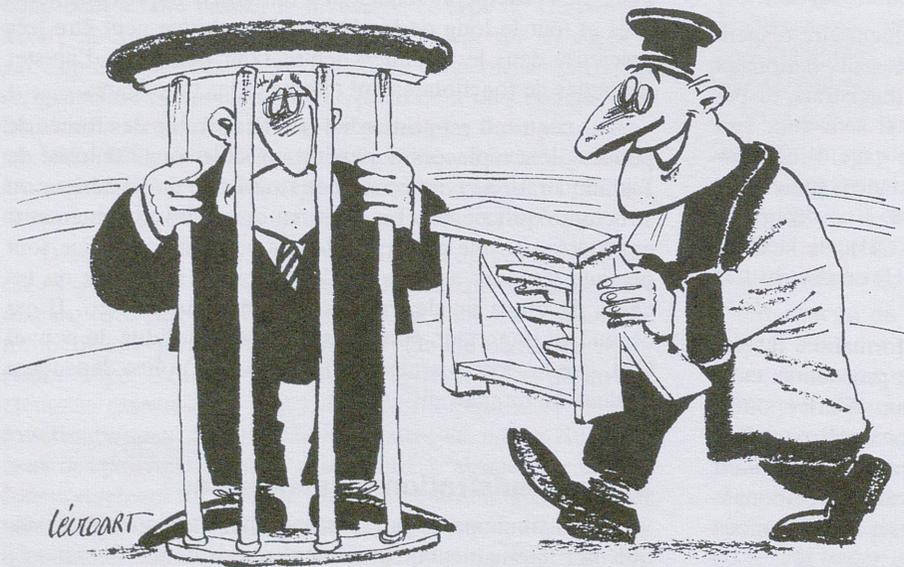
3) L'administration pénitentiaire

Les affrontements internes entraînent toujours l'arrestation ou l'internement de nombreuses personnes

L'ex-Yougoslavie est un exemple significatif de la complexité du problème des prisonniers. À la difficulté de recensement quantitatif qu'ont rencontrée les organisations humanitaires, s'ajoute celle du recensement qualitatif des prisonniers. Il faut pourtant, lors de la restauration de tout le système judiciaire, pouvoir connaître avec précision qui est privé de liberté et pour quel motif. C'est sans doute la tâche la plus difficile à accomplir car elle nécessite, au préalable, l'identification de tous les lieux d'internement et de leurs autorités de fait.

La dépendance hiérarchique de ces dernières doit être unifiée à terme, sous l'autorité du ministre de la Justice du nouvel État. Il peut, cependant, être souhaitable pour des raisons de facilités pratiques que l'ensemble des lieux de détention soit, dans un premier temps et pour une durée déterminée, confié à l'autorité militaire qui est, en général, la première à être restaurée.

Enfin, et à l'instar des tribunaux, l'état des infrastructures pénitentiaires devra être vérifié et, si besoin est, amélioré de façon à ce que les détenus puissent purger leur peine dans des conditions acceptables au regard des droits élémentaires de l'homme.



4) Conclusion partielle

Il apparaît donc que la nécessaire restauration de l'ordre judiciaire est une action de longue haleine qui doit être menée dans les domaines de la justice, de la police et de l'administration pénitentiaire. Elle doit prendre en compte les aspects de recrutement, formation et rétribution des personnels, ceux de la mise à jour du corpus législatif, sans oublier la réhabilitation éventuelle des infrastructures.

En attendant que cette action d'envergure trouve ses premiers aboutissements, c'est-à-dire quelques années, il faut cependant que la justice soit rendue dans les meilleures conditions possibles.

La mise en place d'une structure judiciaire d'urgence est l'une des solutions possibles de ce problème.

III) La structure judiciaire intérimaire d'urgence

Il paraît donc essentiel, qu'en même temps que l'ONU agit dans les autres domaines (politique, diplomatique, militaire, humanitaire), un effort important, et peut-être considérable, soit déployé pour permettre un fonctionnement minimum de la police et de la justice. Il est, en effet, indispensable de mettre "hors-circuit" les voleurs, les violeurs, les assassins, les trafiquants d'armes ou de drogue...

Une telle démarche viserait, en fait, deux buts de nature différente, mais d'égale importance au regard de la finalité de toute opération de l'ONU, la paix :

- faire baisser le niveau de violence au sein de la population, créant ainsi des conditions peut-être plus propices à un règlement politique du conflit ;
- développer l'autorité et la crédibilité de l'ONU, si souvent bafouées,

contribuer à la sécurité des casques bleus, et leur permettre ainsi de remplir leurs missions.

1) Les impératifs liés au contexte de l'action de l'ONU

Entre le moment où se déploient les forces de l'ONU et celui où, enfin, l'État restauré peut rendre la justice, il s'écoule une période, souvent très difficile d'un point de vue sécuritaire, qui peut durer plusieurs années. Au cours de cette période, la solution du conflit n'est pas encore trouvée et les affrontements peuvent continuer. Mais dans ses zones de déploiement, l'ONU peut contribuer à rétablir l'ordre et la sécurité.

Des initiatives onusiennes ont déjà été prises tant au Cambodge que dans l'ex-Yougoslavie, mais elles se heurtent à de grosses difficultés en raison, semble-t-il, de la ponctualité des mesures prises et du manque de perspective globale. Ainsi, si l'ONU déploie des forces de police civile, il n'existe pas de juges de l'ONU. Les juges cambodgiens se sont souvent déclarés non-compétents dans les affaires qui leur ont été confiées pour éviter d'être l'objet de pression ou de vengeance.

Dans le contexte de violence et de criminalité qui règne généralement lors des déploiements de forces onusiennes, la mise en place d'une structure judiciaire d'urgence oblige à imaginer une solution tenant compte des réponses apportées aux questions suivantes concernant les personnes chargées de rendre la justice, les règles applicables, la nature des peines et leur exécution.

A) À quels personnels confier le fonctionnement de la justice ?

Dans un contexte encore conflictuel, on peut d'emblée douter de l'impartialité de juges qui auront à décider de l'éventuelle culpabilité de certains membres de la partie adverse. La justice risque, alors, de tourner au règlement de comptes, augmentant ainsi le degré de conflictualité.

On peut, de plus, s'interroger, et avoir des doutes sérieux, sur le respect des règles de procédures pénales lors des phases d'enquête et d'instruction.

C'est dire si les droits de l'homme seront encore plus menacés pour ne pas dire "légalement" violés. Une telle façon de procéder semble ne pouvoir que conduire dans une direction opposée à celle suivie par l'ONU, qui doit conduire à la paix.

Il semble donc que, tout au moins dans un premier temps, le fonctionnement de l'institution judiciaire doive être confié à du personnel dont l'impartialité et la neutralité ne puissent être mises en cause. Dans l'état actuel des choses, seul du personnel mandaté par l'ONU peut prétendre proposer de telles garanties.

B) Quels procédures et code pénaux appliquer ?

Dans un pays en proie à un conflit, on peut penser que l'application de règles judiciaires, établies généralement pour le temps de paix, sera difficile et entraînera éventuellement un blocage de toute l'institution judiciaire.

En outre, dans le cas où les personnes en charge de la justice sont des étrangers (personnel de l'ONU), cette application sera tout simplement impossible en raison de leur méconnaissance des règles judiciaires et pénales locales. En effet, celles-ci procèdent généralement des mœurs et coutumes locales et diffèrent donc d'une région du monde à l'autre.

Par contre la mise en place, l'imposition d'une législation particulière, bien qu'elle puisse poser, par elle-même, des problèmes de légalité interne et internationale, peut simplifier les procédures et permettre un "service minimum" judiciaire.

C) À qui confier l'exécution des peines ?

L'application des peines ne peut être confiée à l'administration pénitentiaire locale, ou à ce qui en reste, en raison de son éclatement dû aux affrontements. On assiste d'ailleurs, surtout en Bosnie-Herzégovine, à la multiplication des lieux de détention dans chacun des camps opposés. Seules des forces neutres dans le conflit semblent dans un premier temps capables de tenir ce rôle. C'est encore à l'ONU que cette fonction peut le mieux être confiée.

2) Projet de structure judiciaire d'urgence de l'ONU

En conséquence, seule une structure portant le label de l'ONU semble pouvoir assurer l'intérim du pouvoir judiciaire entre le déploiement des casques bleus et la restauration de l'ordre judiciaire local.

Une solution possible consiste, peut-être, à faire approuver par l'Assemblée générale de l'ONU un code pénal et un code de procédure pénale très simples, qui seraient mis en œuvre par du personnel, magistrats et policiers, sous statut spécial de l'ONU, tant que la situation sécuritaire dans le pays concerné ne permet pas le fonctionnement normal des pouvoirs judiciaires.

Ce corpus législatif international ne traiterait que des crimes et délits qui peuvent représenter des entraves aux efforts de paix que mène l'ONU, c'est-à-dire ceux qui maintiennent ou développent un climat d'insécurité ou ceux qui visent les forces de l'ONU ou leur action.

Compte tenu des diversités culturelles qui existent à travers le monde, les peines prévues ne seraient que des peines d'emprisonnement, seul type de sanction mondialement admis. La graduation des peines encourues est un problème délicat qu'une concertation préalable d'experts internationaux devrait cependant réussir à surmonter.

Les peines d'emprisonnement seraient purgées soit dans des camps d'internement tenus par des forces de l'ONU sur place, ce qui pourrait poser des problèmes de sécurité, soit par accueil dans les établissements pénitentiaires de pays membres de l'ONU qui se seraient portés volontaires pour cette contribution. Dans ce dernier cas, le transferts des condamnés pourrait s'avérer délicat et nécessiterait donc la mise en œuvre de dispositions particulières de protection.

Les magistrats présidents de chambre pourraient être choisis parmi ceux de la Cour internationale de justice (CIJ) ou d'une autre cour internationale. Les autres et l'ensemble des policiers nécessaires seraient désignés, en permanence, par les pays membres en choisissant des volontaires parmi leurs propres magistrature et police.

Cette pré-désignation leur permettrait de connaître parfaitement, après d'éventuels stages de formation adaptée,

l'ensemble de la législation pénale onusienne. Ces stages pourraient être organisés par la CIJ ou la Cour internationale d'arbitrage, ce qui offrirait, outre l'assurance d'une bonne compétence, un caractère d'impartialité internationale.

De même que les soldats portant le casque bleu sont déployés par les membres des Nations unies sur demande du secrétariat général de l'organisation, les personnels nécessaires au fonctionnement de la structure judiciaire d'urgence seraient fournis par tels ou tels pays membres, sur demande du secrétariat général qui tiendrait compte pour son choix du contexte précis de chaque crise.

La mise en place effective de ce système judiciaire pourrait être décrétée par une résolution particulière du Conseil de sécurité et avoir lieu au moment proposé par l'autorité dirigeant sur place l'ensemble des opérations de paix. Afin de préserver l'indépendance de la justice, les magistrats "assis" pourraient relever directement du secrétaire général de l'ONU ou de la CIJ, alors que ceux du parquet (instructeurs, procureurs...) dépendraient de l'autorité précédente, tenant lieu de ministère public.

IV) Conclusion

La restauration de la justice fait partie intégrante de celle de l'État qui est une étape obligée dans le processus de retour à la paix. On ne saurait donc en faire l'économie.

Procéder en deux phases paraît actuellement la seule solution efficace, et l'ONU devrait y consacrer des moyens plus importants. La France, État de droit, État du droit, dispose des atouts nécessaires pour initier et conduire au sein de cette organisation les réflexions permettant de déboucher rapidement sur des décisions pratiques de création et de mise en place d'une structure judiciaire d'urgence dans les zones où sont déployés les casques bleus.

Courrier des lecteurs

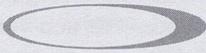
Au sujet du numéro 96, "Les religions sont-elles violentes ?"

J'attendais une analyse de la non-violence dans le judaïsme et j'assiste à une confusion dès le départ entre "peuple juif" et Israël (l'État d') et entre l'Israël politique et le judaïsme. La Bible apparaît comme l'histoire de l'État d'Israël et dès lors, « après la Shoah... Israël revient sur sa terre... » Si je comprends bien, les actes et les dires d'Israël expliquent le judaïsme. On ne se demande pas si "Israël" suit la loi et l'éthique judaïques. Il y a une confusion permanente systématiquement entretenue de sorte que le lecteur ne sait jamais de qui l'on parle.

On croit rêver quand on découvre enfin la mention des Palestiniens (p. 26), mais comme « menace intérieure de l'État d'Israël » ! En 1967, Israël occupe la Cisjordanie et Gaza, fait illégalement (sans l'accord des Nations du monde !) de Jérusalem sa capitale unie (Ouest juive et Est arabe) et éternelle, mais d'après D. Cerbelaud c'est Israël qui est menacé par les Palestiniens ! Ces toutes dernières années, ce peuple palestinien a menacé Israël avec des pierres (l'Intifada) et a connu des mil-

liers de morts et de blessés par balles explosives (interdites par la convention de Genève), gaz asphyxiants et tortures (1 700 enfants de moins de 15 ans ont été tués), a vu des centaines de maisons détruites, 60 % de ses terres de Cisjordanie et 43 % de ses terres à Gaza confisquées par Israël. Qui est l'agresseur ? [...]

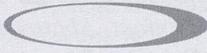
Jean-Marie LAMBERT (84360)



« **Q**u'est-ce qui permet à un catholique d'avoir recours à l'usage de la violence et de la justifier ? Qu'est-ce qui lui permet de faire le choix de la non-violence ? » C. Mellon précise qu'il a interprété ces questions de la revue *Alternatives Non-Violentes* comme une demande d'information sur ce que l'on trouve dans les textes émanant des autorités catholiques. On peut se poser une question : pourquoi une interprétation si restrictive ? Les textes sont certes importants, mais les actes de ces mêmes autorités sont eux aussi riches d'enseignement, et en tout état de cause, ajoutés aux textes, ils permettent une approche plus objective du sujet.

Ensuite, il nous explique que ces textes ne reflètent pas nécessairement les opinions ou comportements des "catholiques ordinaires" qui n'éprouvent guère le besoin d'une autorisation officielle. Ils ont appris à ne pas prendre pour parole d'évangile tous les textes venant d'en haut (sic). Aussi, C. Mellon nous donne d'autres facteurs que les textes qui influent également sur les opinions catholiques : leurs préjugés, leurs lectures de l'Évangile. Et là encore, il faut noter un regrettable oubli : les actes des hautes autorités de l'Église, comme s'ils n'avaient aucune conséquence sur les attitudes des catholiques. [...]

Gilbert CHOLET (97300)



Votre numéro sur les religions m'a littéralement passionnée. Le couple violence/non-violence dans les religions est un sujet tabou. Les croyants de tous bords apprécient rarement qu'il soit abordé. Je regrette seulement que vous n'ayez pas donné la parole à un libre penseur. [...]

Nicole LIPIZ (31000)

**Au sujet du numéro 97,
"Guérir de la violence.
L'apport des psy".**

Je trouve ahurissante la place et la révérence accordée à Freud dans ce numéro de la part d'une revue qui réfléchit depuis des années sur la violence et la non-violence. Comme si Alice Miller, René Girard, Marianne Krüll, Konrad Stettbacher et bien d'autres n'avaient jamais rien écrit !

Comment peut-on croire aujourd'hui encore au complexe d'Œdipe et à la pulsion de mort, alors que les tours de passe-passe grâce auxquels Freud les a élaborés ont été parfaitement éclaircis ? [...] Je ne puis que suggérer quelques saines lectures à tous ceux que les idées de Freud intoxiquent encore. En priorité, toute l'œuvre d'Alice Miller, notamment, *C'est pour ton bien*, *L'enfant sous terre*, *La Connaissance interdite*, *La souffrance muette de l'enfant*, *Abatte le mur du silence...* Ensuite, *Pourquoi la souffrance?* de Konrad Stettbacher, qui, par sa méthode d'auto-analyse, peut apporter une aide inestimable à tous ceux qui souffrent de difficultés psychologiques. *La violence et le sacré*, de René Girard,

un peu difficile, mais qui donne la clé, réelle et non-fantasmagique, de notre comportement. *Sigmund, fils de Jacob* de Marianne Krüll, enfin, pour parfaire le traitement anti-freudien. [...]

Olivier MAUREL (83220)



L'article de Hans Schwab, "Radioscopie du terme non-violence. Du mot à la chose", paru dans le numéro 95 m'a inspiré d'autres dénominations relatives aux concepts de non-violence et de non-violent.

Il s'agit à chaque fois d'appellations qui évitent la connotation négative du préfixe "non", et qui sont inédites dans le vocabulaire français. Suivent donc quelques mots construits de toutes pièces, amenant une association d'idées sur une base phonétique comme le font les jeux de mots. Ce principe est largement utilisé par les publicitaires pour créer de nouvelles marques, afin d'être facilement assimilées et appropriées par le public.

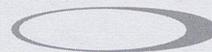
• Paction (pax-action) avec activiste ou pactionnaire ou pacteur ;



- paxcivisme (pacifisme - pax - civisme) avec paxcitoyen ;
- opaixraction (opération - paix - action) avec opaxcitoyen ;
- paixparaction (préparation - paix - action) avec paixparacteur.

N'ayant ni le charisme d'un Gandhi, ni la prétention d'imposer l'un ou l'autre de ces termes, je me permets simplement d'initier une pratique qui suggérera peut-être d'autres propositions pour aboutir à une expression mieux adaptée aux réalités non-violentes.

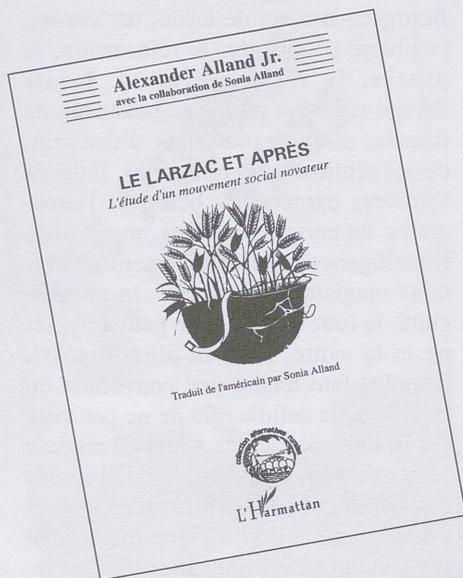
Yvon WATTE (59830)



J'ai découvert votre revue l'année dernière. Je me réabonne avec plaisir, tant *Alternatives Non-Violentes* me plaît, c'est une revue vraiment unique en son genre. Bravo au passage pour les dessins. Je commence d'ailleurs toujours par eux, pour me mettre en appétit ! Ci-joint des adresses d'amis à qui vous pouvez faire connaître utilement ANV.

Claude ALBERTUN (75012)

Nous avons lu...



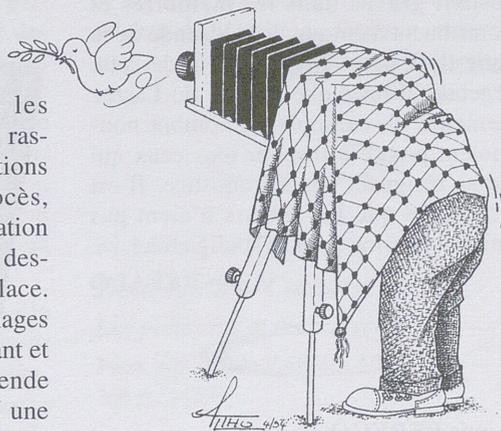
**ALLAND (Alexander Jr.),
Le Larzac et après :
l'étude d'un mouvement social
novateur,**

Paris, édition L'Harmattan, 1995,
272 p., 140 F.

Très peu d'ouvrages sont parus depuis la fin de la lutte du Larzac en 1981. Il existe également peu d'études qui ont analysé la spécificité de cette lutte contre le projet d'extension du camp militaire. Cet ouvrage, écrit par un ethnologue et sa femme, qui ont séjourné de nombreuses années sur le plateau, se veut « une description analytique de la vie d'un peuple déterminé ». C'est une étude historique et ethnologique qui couvre la période 1971-1981

(temps de la lutte) et la période 1981-1992 (les années de changements et de consolidations).

La première partie retrace les grands moments de cette lutte, les rassemblements, les marches, les actions de désobéissance civile, les procès, ainsi que son évolution avec la création de multiples associations au sein desquelles chacun a pu trouver sa place. Appuyé par de nombreux témoignages recueillis sur place, le récit est vivant et nous rappelle que, malgré la légende qui entoure la lutte, ce ne fut pas une partie de plaisir ! On regrettera cependant, même si les auteurs ne manquent pas de souligner "l'adhésion" des paysans à la non-violence, l'absence totale d'analyse de la stratégie de l'action non-violente mise en œuvre par les paysans et les comités de soutien pour défier le pouvoir politico-militaire. Il est pourtant indéniable que la durée de la lutte, le nombre de ses protagonistes, la médiatisation des actions, l'écho rencontré dans l'opinion, et finalement le rapport de force créé sont directement redevables à cette volonté de maintenir la lutte dans le cadre des moyens d'action non-violents. L'une des spécificités de ce combat du Larzac est qu'il fut non-violent grâce à un choix explicite de ses acteurs. En ce sens-là (et dans le contexte de l'après-68), il fut réellement "novateur". Il aurait été particulièrement bienvenu d'insister sur cet aspect spécifique du mouvement du Larzac. On s'étonnera également de la présentation du général

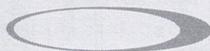


de Bollardière, décrit comme un militaire qui « a quitté l'armée et s'est converti au pacifisme » (sic).

La deuxième partie de l'ouvrage est très contrastée. Elle est consacrée essentiellement à l'analyse des conflits qui secouèrent le plateau après 1981. Pour quelqu'un qui n'a pas suivi de près ces événements, ces chapitres sont proprement indigestes. Les auteurs, souhaitant visiblement ménager tout le monde, décrivent le processus des conflits en ne nommant pas la plupart des personnes qui y ont pris part, sauf quelques-unes, ce qui rend totalement incompréhensible le récit pour quelqu'un qui n'a pas suivi de près les événements. De même, la logique directrice qui a permis la "résolution" de ces conflits n'est pas clairement explicité. Plus intéressante, en revanche, est l'étude du "mythe" du Larzac à travers les multiples symboles issus de la lutte. De nombreux slogans, affiches, photos

restent gravés dans les mémoires et contribuent à entretenir la légende de la lutte du Larzac. Mais au-delà de cette légende, il reste que la lutte du Larzac demeure un exemple de combat non-violent propre à inspirer tous ceux qui ne se résignent pas à l'injustice. Il est dommage que les auteurs n'aient pas saisi l'occasion pour le souligner.

Alain REFALO



Louis PEREGO

Le coup de grâce

Paris, éditions de l'Atelier, 1995, 222 p., 100 F.

En juillet 1987, trois hommes, dont Louis Peregó, récidiviste, séquestrent le directeur d'une agence du Crédit agricole et son épouse, neutralisent les employés de banque et emportent 178 495 F. Incarcérés, ils obtiennent de la Chambre d'accusation une mise en liberté provisoire durant un an et demi. Cette période de liberté permet à Louis Peregó une remarquable réinsertion dans la société. Fort de son passé judiciaire et de son expérience de 17 années d'enfermement en prison, il intervient devant des futurs éducateurs spécialisés. Il travaille à mi-temps dans une radio associative, *Radio Pluriel*, apporte sa collaboration à *l'Observatoire international des prisons* et à une revue judiciaire, dirige une collection aux éditions Ouvrières



qui en 1990 publie son premier ouvrage : *Retour à la case prison*. Avec sa femme Annette, ils mettent au monde un troisième enfant, Olivier. Bref, il inverse le cours de sa vie.

"Le coup de grâce", c'est le procès, qui a lieu devant la Cour d'assises de Bourg-en-Bresse, en mai 1992. Conduit par une présidente de choc, le jury condamne Louis Peregó à 12 années de réclusion criminelle, à l'effacement de tous. Commence alors une longue attente qui s'achève par une libération conditionnelle en décembre 1994.

Le livre reprend le fil de l'histoire depuis novembre 1987 : les prisons de

Bourg-en-Bresse, de Lyon, de Varcés, la liberté provisoire, la réinsertion, le procès, la réincarcération. Louis Peregó nous fait part avec beaucoup de finesse, et un grand talent d'écrivain, de ses sentiments et réflexions. Il décrit l'univers carcéral, la bêtise et l'arrogance de certains matons, mais aussi l'intelligence et le dévouement de certains magistrats et avocats, la promiscuité, la lutte permanente pour l'hygiène et la santé. Pour la dignité aussi, quand il faut tendre une couverture en travers de la cellule afin de ne pas faire ses besoins devant les autres. Il raconte le passé de ses collègues, leurs difficultés familiales, scolaires, affectives et professionnelles, la logique implacable qui conduit à la délinquance.

L'auteur pose quelques bonnes questions : si on peut discuter une décision du président de la République, pourquoi le fait de critiquer une décision de justice expose-t-il l'auteur à des poursuites pénales ? De mémoire de justiciable, est-il un juge qui se soit jamais excusé d'avoir enfermé quelqu'un à tort durant des mois, voire même des années ?

Ce livre est à conseiller à tous ceux qui veulent (un peu) connaître par le dedans l'univers de la prison et réfléchir aux grandeurs et misères de l'institution judiciaire. Un petit regret : l'absence d'une biographie qui récapitule rapidement les étapes de la vie de l'auteur.

Étienne GODINOT



Ouvrage collectif

Les Kurdes et les États

Paris, Peuples méditerranéens n° 68-69,
1994, 320 p., 145 F.

Dans cet ouvrage collectif, économistes, politologues et ethnologues apportent un éclairage multiple au problème si complexe des Kurdes et de leurs États.

L'Occident, mais aussi l'Orient, ignorent souvent la richesse du passé de ce peuple fier et les problèmes vicaux dus à leur actuelle errance, ce qui conforte l'idée largement répandue qu'ils sont des « bergers nomades,

guerriers tribaux et montagnards brigands ». Il est vrai que la diversité des couleurs ethniques, des confessions religieuses et des obédiences politiques, ainsi que le panachage de langues et de dialectes, « qui n'ont jamais eu l'occasion de s'unifier », créent un climat de discorde et sèment le trouble au cœur de ce peuple déjà fort éprouvé.

De plus, le Kurdistan, qui oscille entre deux idéologies radicalement opposées : la démocratie et le totalitarisme, est un état éclaté entre quatre pays dominateurs : l'Irak, l'Iran, la Syrie et la Turquie. Il devient, dès lors, un enjeu d'envergure mais également un problème difficile à gérer du fait de « la faiblesse des structures politiques et de la vulnérabilité économique » de ces quatre puissances arabes.

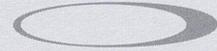
C'est dans cette fragile position que la préoccupation du nationalisme kurde, autrefois réservée à une petite élite intellectuelle, s'est muée, de nos jours, en « un mouvement de masse... dont l'écho dépasse frontières étatiques et régionales ».

Cet ouvrage, certes passionnant, mais que l'on regrettera d'être parfois trop technique, enrichit notre vision de la communauté kurde.

On comprend, en effet, que des personnages ordinaires, portés par leur espoir de paix, mais aussi de liberté, œuvrent pour « la préservation de leur identité culturelle » et pour « le développement de leurs droits nationaux »,

et sont ainsi reconnus comme des « héros de la patrie », aimés et admirés.

Élisabeth HATZAKORZIAN



Richard MARIN

Dom Helder Camara

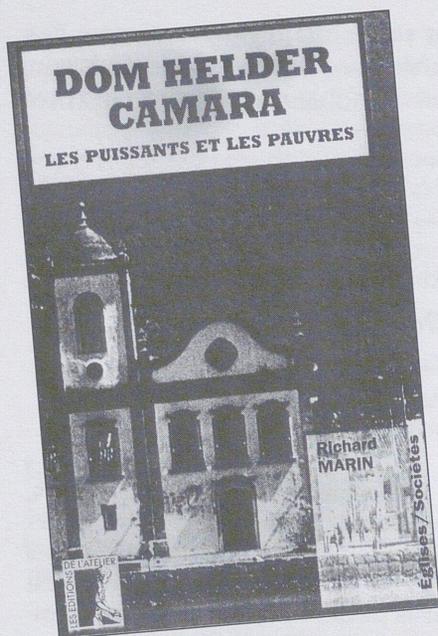
Les puissants et les pauvres

Paris, éditions de l'Atelier, 1995,
366 p., 145 F.

Homme d'Église, homme de paix, homme de compassion, Dom Helder Camara prend sa charge pastorale à Récife en 1964. L'État brésilien est alors soumis à la plus brutale des répressions, suite au putsch des militaires.

Dans ce tiers-monde occidental, le prélat désire faire de son diocèse d'Olinda-Récife « la citadelle du développement » et s'entoure pour cela d'une équipe de clercs et de laïcs catholiques. Cependant, lorsqu'il se fait le porte-parole des démunis et qu'il abandonne le confort ainsi que le luxe dus à sa fonction, Dom Helder est considéré comme un ennemi du régime brésilien, mais est présenté par la presse occidentale comme « le mythe du prélat emblématique » de la révolution salvatrice latino-américaine. On peut dire que jamais le Nordeste n'a connu de religieux plus contesté et plus aimé.

Cet humaniste chrétien, et homme de culture pleinement dans son siècle, a



donné naissance, dans sa lutte non-violente contre l'autoritarisme et la pauvreté, à une nouvelle Église populaire qu'il considère comme « un outil de transformation du monde ». De plus, « son talent oratoire d'exception, l'image de résistant et de martyr qui l'entoure, la simplicité du message essentiellement moral auquel il est difficile de ne pas souscrire et, sans doute aussi, la mauvaise conscience de l'Occident qu'il se charge de réveiller, font l'extraordinaire popularité de cet homme d'Église... »

Dom Helder Camara n'a plus aujourd'hui de charge épiscopale. Son successeur, nommé par Jean-Paul II, a entrepris une véritable démolition des

œuvres de Dom Helder. L'Institut de théologie qu'il avait créé a été fermé, de nombreux religieux et laïcs ont été destitués, pour faire place à l'actuelle orthodoxie romaine.

Ce livre, complexe mais riche d'informations concernant une terrible page de l'histoire du Brésil, fait découvrir un pasteur universel, modèle de courage et de bonté. « Au revoir Dom Helder, la graine que vous avez semée ne mourra pas ! »

Élisabeth HATZAKORTZIAN



L'État inachevé, les racines de la violence en Colombie

ouvrage collectif, édité par la FPH (Fondation pour le progrès de l'homme, 38, rue Saint-Sabin, 75009 Paris), dans sa collection "Dossiers pour un débat", 135 pages, 35 F.

Voici déjà le numéro 42 de la collection lancée depuis 1989 par la FPH (Fondation pour le progrès de l'homme) qui publie les travaux de recherche les plus intéressants après les avoir aidés financièrement ; cette Fondation (franco-suisse), d'inspiration humanitaire et progressiste, quasiment unique en France, a retenu, parmi ses différents champs d'action, la recherche pour la paix ; elle intervient aujourd'hui pour aider de nombreuses démarches sur ce thème (dont la

recherche sur l'intervention civile de l'IRNC).

Ce minutieux travail, historique et socio-politique sur la violence en Colombie, a été réalisé par deux chercheurs universitaires Colombiens (F. Gonzalez et F. Zambrano) dans le cadre du CINEP (Centre de recherche et d'éducation populaire de Bogota) et traduit par P.Y. Guineneuf qui s'est attaché à l'adapter à un public français voulant comprendre en profondeur l'évolution historique de l'Amérique latine.

Avec ses 70 assassinats quotidiens (en 1993), la Colombie est considérée comme le pays le plus "violent" du

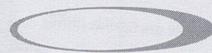


monde, mais c'est aussi « *le pays le plus anciennement indépendant, le plus constamment démocratique et n'est pas, tant s'en faut, le plus pauvre et le plus inégalitaire* », comme le souligne dans son avant-propos, Pierre Calame, président de la FPH. La Colombie n'est-elle pas l'un des très rares pays de cette région à n'avoir jamais connu de coup d'État ?

Ce sera la logique et le mérite de cet ouvrage de décrire cette permanente contradiction depuis la période précédant l'arrivée des Espagnols au XV^e siècle jusqu'aux cartels de la drogue tristement célèbres d'aujourd'hui. Le livre déroule plus de 500 ans de violence cyclique, toujours très localisée, entre clans politiques et groupes d'intérêt économique : les rivalités entre les différentes cités (Bogota, Cali, Medellin, etc.) datent de leur fondation, en général à l'arrivée des Espagnols. Elles sont encore très vivaces. Les familles politiques actuelles se réfèrent encore parfois aux rivalités politiques de Bolivar (le conquérant de l'indépendance) et de Santander (le "républicain"), et même les cartels de la drogue d'aujourd'hui s'appuient sur la lutte ancestrale des paysans pour la terre dans les zones les plus pauvres. Au cours des siècles, le point commun de ces cycles de violence demeure la faiblesse de l'État et de sa capacité de régulation des conflits ; les auteurs soulignent toutefois que progressivement l'habillage démocratique des régimes successifs est de

moins en moins un... habillage, ce qui représente un espoir et explique le titre.

François MARCHAND



France QUÉRÉ

Le sel et le vent

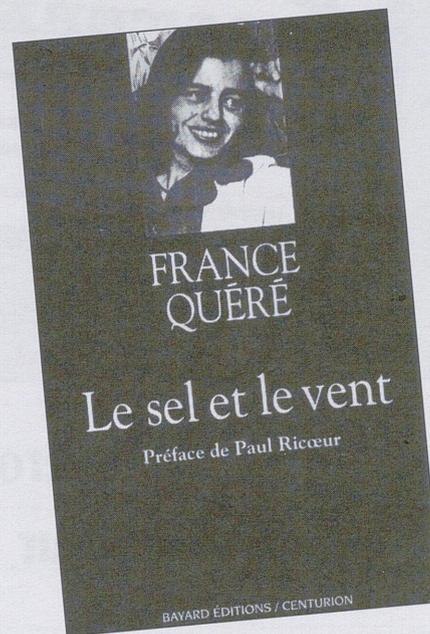
préface de Paul Ricœur

Paris, Centurion, 1995, 272 p., 79 F.

Quelque temps avant sa mort, début 95, France Quéré avait accepté l'idée de réunir en un ouvrage quelques-unes de ses chroniques parmi les trois cent cinquante qu'elle avait publiées de 1977 à 1995 dans le quotidien *La croix l'Événement*, l'hebdomadaire *Réforme* et le mensuel *Panorama*.

Ses proches ont voulu donner suite à ce projet et ont fait le choix des textes ici présentés. Attentifs à cette manière inimitable qu'avait France Quéré de s'intéresser à la banalité de la vie quotidienne en lui donnant tout son prix, ils ont choisi ces chroniques intemporelles où, à partir d'une rencontre, d'un paysage, d'un jeu de mots, d'une question d'actualité, l'auteur nous entraîne vers une méditation profonde et riche où se mêlent les dimensions éthique, religieuse, politique et poétique des événements et des êtres.

Dans ces chroniques où, selon Paul Ricœur, « *l'agilité de l'esprit se révèle en parfaite complicité avec les lois du*



genre », se manifeste une forte pensée et le souffle d'une parole vive. La qualité de l'écriture de France Quéré reste un modèle de clarté et de beauté. Ce livre vient à point nommé en cette fin d'année où l'on cherche à faire des cadeaux intelligents.

François VAILLANT

ALTERNATIVES NON VIOLENTES

dossiers, recherches, documents
sur la non-violence

revue associée à l'Institut de Recherches sur la Résolution Non-violente des Conflits (IRNC)

Écrivez, à ANV,
B.P. 27,
13122 VENTABREN,
pour recevoir gratuitement
10, 20 ou 50 dépliants,
selon votre choix.
L'équipe d'ANV vous en remercie
chaleureusement.

ANV édite un joli dépliant qui présente la revue, indique les numéros disponibles et propose un abonnement.
Aidez-nous à le distribuer !

Offrez le numéro d'Alternatives non-violentes que vous
venez de lire sur "Intervenir sans armes pour la paix"

1 exemplaire : **58 F** au lieu de ~~68 F~~.
3 exemplaires : **160 F** au lieu de ~~195 F~~.
5 exemplaires : **270 F** au lieu de ~~315 F~~.

**PRIX
RÉDUITS**

Tous ces tarifs s'entendent port compris.

À retourner à ANV, B.P. 27, 13122 Ventabren

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Je commande ... exemplaire(s) du n° 97 d'ANV pour le prix de ...

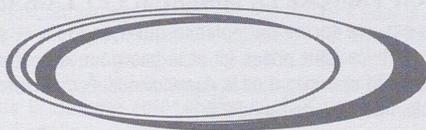
Joindre le chèque à la commande à l'ordre de ANV, CCP 2915 21 U Lyon



Il est utile de manifester son opposition aux essais nucléaires en questionnant directement l'Élysée. Pourquoi maintenir une dissuasion nucléaire depuis la chute de l'URSS ? Combien coûte un essai ? Quel est l'avis des Polynésiens ?...

On est toujours bien reçu à l'Élysée !

Tél. 1/42 92 81 00 • Fax 1/47 42 24 65



Le prochain numéro
portera sur "Comment
combattre intelligemment
la montée du Front national ?"

Abonnez-vous. Abonnez vos amis

Bulletin d'abonnement

à envoyer à: A.N.V.

B.P. 27

13122 Ventabren

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

.....

Je souscris un abonnement d'un an (4 numéros),
à partir du numéro

Je commande dépliant de présentation de la revue
(gratuits).

Tarif ordinaire : 190 FF.
Soutien, à partir de : 300 FF.
Petit budget : 140 FF.
Étranger : 250 FF.

Si vous en avez les moyens, considérez le tarif "soutien" comme le tarif normal pour vous : vous nous aiderez ainsi à maintenir le tarif "petit budget" assez bas, pour que personne ne soit empêché de nous lire pour raison financière... Un immense merci.

Je désire recevoir les numéros suivants :

.....
.....
.....

envoi d'1 numéro : plus 10 FF de port
envoi de 2 numéros : plus 16 FF de port
envoi de 3 numéros : plus 21 FF de port
envoi de 4 numéros : plus 25 FF de port

Je verse donc la somme de
à l'ordre de A.N.V., CCP **2915-21** U LYON

Voici les noms et adresses de personnes qui
pourraient être intéressées par A.N.V. :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Remarque :

.....
.....
.....
.....

N° 60 : GÉNOCIDES (40 F)

Les formes les plus extrêmes de la violence de masse sont un défi à ceux qui veulent réduire la violence : il faut analyser et connaître les génocides pour mieux empêcher leur retour. Léon Poliakov, F. Ponchaud, Y. Ternon, J.L. Domenach, W. Berelowitch réfléchissent sur les génocides des Juifs et des Arméniens et sur les massacres au Cambodge, en URSS et en Chine.

N° 68 : LEXIQUE DE LA NON-VIOLENCE (50 F)

Jean-Marie Muller propose les définitions d'une soixantaine de mots couramment utilisés dans la recherche sur la non-violence. Toutes les formes d'action sont passées en revue ainsi que quelques notions-clé. Un outil pratique et éclairant.

N° 69 : LES DÉFIS DES TERRORISMES (40 F)

Le terrorisme : comment se distingue-t-il des autres formes de violence ? Comment le juger ? Comment lui résister ? Des questions vitales pour la démocratie. Avec Olivier Mongin, Michel Wieriorika, Edwy Plenel.

N° 72 : STRATÉGIES NON-VIOLENTES : OÙ EN EST LA RECHERCHE ? (40 F)

Cinq ans après la création de l'Institut pour la résolution non-violente des conflits (IRNC), un premier bilan des recherches qu'il a menées : sur l'énergie, sur les collectivités locales, sur les associations, sur la défense européenne.

N° 75 : POUR VAINCRE LA MISERE ICI ET LÀ-BAS (40 F)

La misère est une forme de violence qui a ses lois et ses victimes. Diverses initiatives sont prises ici et là-bas pour la combattre, avec le caractère inventif et exigeant de la non-violence. Économistes et militants ont la parole. Interview de l'abbé Pierre.

N° 77 : VIOLENCES, LES ENFANTS AUSSI (40 F)

Quolibets et brimades, délinquance et suicide, d'où vient la violence des enfants et des adolescents ? Ce numéro montre avant tout que les violences sournoises subies durant la petite enfance ressortent plus tard chez le sujet. Psychologues, psychanalystes, pédiatre et avocat expliquent le pourquoi et le comment des violences chez l'enfant.

N° 80 : POUR UNE ÉTHIQUE DU COMPROMIS (40 F)

La dynamique non-violente invite parfois à faire des compromis, non des compromissions. Le compromis dans le couple, dans l'entreprise, en politique... jusqu'où aller ? La médiation, par J-F. Six. Interview exclusive de Paul Ricœur.

**N° 81 : ÉCOLOGIE, NON-VIOLENCE :
LES CONVERGENCES (40 F)**

La démarche écologique inclut dans son éthique les principes de la non-violence. Energies et civilisation. Où en est le Droit international pour l'Environnement ? Paroles du chef indien Seattle, etc.

N° 83 : VIOLENCE ET NON-VIOLENCE EN ISLAM (40 F)

Le Coran légitime la guerre sous certaines conditions. Perceptions de l'Occident, de la démocratie et des droits de l'Homme dans le monde musulman. Le soufisme et la non-violence. Avec Arkoun, Etienne, Triaud...

N° 84 : LES VICTIMES DES VIOLENCES (40 F)

À partir de témoignages de personnes violentées dans leur famille ou agressées dans la rue, ce numéro aborde la question de la justice et du pardon. Avec O. Abel, E. Granger, J. Sommet...

**N° 85 : DÉSARME CITOYEN ! DÉSARMEMENT
ET RECONVERSION : LE TOURNANT (48 F)**

Les dépenses militaires des pays industrialisés sont partout à la baisse. Est-ce pour autant que le désarmement et la reconversion sont correctement engagés ? Les armées continuent à dégrader l'environnement. Avec J-P. Hébert, Ben Cramer, J-M. Lavielle...

N° 86 : L'ÉTAT, ENTRE VIOLENCE ET DROIT (48 F)

Il existe un rapport entre l'État, la guerre et la violence. L'État de droit peut aller dans le sens de la non-violence, mais à quel prix ? Regard sur la philosophie politique d'Eric Weil et de Hannah Arendt. Avec Bernard Quelquejeu, Hervé Ott... Interview de Blandine Kriegel.

N° 87 : DÉFENSE ET CITOYENNETÉ EN EUROPE (48 F)

Après l'effondrement du bloc de l'Est, les menaces pour la démocratie ont changé. Les stratégies civiles non-violentes sont-elles adaptées pour lutter contre la xénophobie, les nationalismes purificateurs ? Le cas de l'ex-Yougoslavie. ANV publie ici les Actes du colloque organisé par l'IRNC à l'Arche de la Défense (9/01/93). Avec S. Cerovic, A. Michnick, J-M. Muller, J. Sémelin...

N° 88 : FACE AUX VIOLENCES SEXUELLES (52 F)

Viols, prostitutions, harcèlements sexuels... La non-violence offre des possibilités pour lutter contre ce qui défigure la relation homme-femme. Témoignages et analyses. Avec J. Dillenseger, I. Filliozat...

N° 89 : DU NOUVEAU SUR TOLSTOI (52 F)

Le grand écrivain russe a été un pionnier éblouissant de la non-violence, face à l'armée, l'État et l'Église, ce qui est méconnu. Un numéro d'ANV exceptionnel, illustré, avec la correspondance complète entre le jeune Gandhi et Tolstoï. Interview du docteur Serge Tolstoï, petit-fils de Léon Tolstoï.

N° 90 : REGARDS SUR LA JUSTICE (52 F)

La justice, chacun la ressent, la réclame. Le juge est un témoin de la violence sociale à une époque de crise. Des magistrats s'expriment. La médiation en justice. Glossaire. Ce numéro se présente comme un excellent outil pédagogique.

N° 91 : LA "PAIX DES BRAVES"

QUAND LA VIOLENCE S'ÉPUISE (52 F)

Quand un conflit s'exacerbe cruellement durant des années, le temps de la "paix des braves" vient parfois. Réflexions et analyses à partir des cas de l'Afrique du Sud, Israël/Palestine, El Salvador, Irlande du Nord. Avec M. Barth, H. Ménudier, J. Sémelin...

N° 92 : EMBARGO : QUELLE EFFICACITÉ ? (52 F)

Pourquoi des embargos réussissent-ils et d'autres échouent-ils ? Réflexions éthique et politique sur les sanctions économiques. Les cas de l'Afrique du Sud, de l'Irak et d'Haïti. Interview de René Dumont.

N° 93 : FAITES L'HUMOUR, PAS LA GUERRE (52 F)

L'humour ne blesse pas, à la différence de l'ironie ou de la méchanceté. Il est depuis longtemps un instrument de résistance à l'oppression et à la bêtise. Ce numéro, abondamment illustré, rapporte de nombreux exemples, tout en décortiquant joyeusement le phénomène de l'humour. À lire absolument !

N° 94 : LES RELIGIONS SONT-ELLES VIOLENTES ? (58 F)

L'hindouisme, le judaïsme, le christianisme et l'islam ont historiquement prôné l'usage de la violence, infiniment plus que le bouddhisme. Un tel constat, lourd de conséquences aujourd'hui, peut-il autoriser l'évolution de certaines religions vers la non-violence ? Lesquelles ? Avec des spécialistes des sciences des religions.

N° 95 : GUÉRIR DE LA VIOLENCE.

L'APPORT DES "PSY" (52 F)

Il importe de ne pas confondre violence et agressivité. La résolution non-violente des conflits est utilisée par des "psy" pour certaines thérapies. Mieux se connaître pour mieux vivre est une tâche jamais achevée. Avec I. Filliozat, C. Rojzman, R. Sublon...

N° 96 : LA PEINE DE MORT TUE ! (52 F)

La majorité des Français souhaite le rétablissement de la peine de mort. Pourquoi ? La peine capitale dans le monde, et particulièrement aux USA. Le rôle du christianisme et de l'islam à l'égard de la peine capitale. Avec des textes de V. Hugo, L. Tolstoï, A. Camus, R. Badinter...

N° 97 : INTERVENIR SANS ARMES POUR LA PAIX (58 F)

L'intervention de civils non-armés présente de nombreuses possibilités pour résoudre des conflits à l'étranger : prévention, interposition, médiation... Il s'agit d'une autre dynamique que celle des casques bleus et de l'humanitaire. Exemples, débats et prospectives. Avec le général Cot, T. Ebert, J.M. Muller...

ALTERNATIVES NON VIOLENTES

B.P. 27
13122 VENTABREN
Tél.+ Fax (16) 42.28.72.25

*Revue associée à l'Institut
de recherche sur la résolution
non-violente des conflits
(I.R.N.C.)*

COMITÉ D'ORIENTATION

Sylvie BLÉTRY
Bernard BOUDOURESQUES
Patrice COULON
Etienne GODINOT
Anne LE HUÉROU
François MARCHAND
Christian MELLON
Jean-Marie MULLER
Bernard QUELQUEJEU
Ina RANSON
Alain REFALO
Jacques SEMELIN
Jean VAN LIERDE

Directeur de publication :

Christian DELORME

Rédacteur en chef :

François VAILLANT

sommaire

<i>Éditorial</i>	1
<i>Intervenir sans armes pour la paix</i>	
UNE NOUVELLE FORCE : L'INTERVENTION CIVILE NON-ARMÉE Jean-Marie Muller	4
DE LA CANONNIÈRE À L'HUMANITAIRE Table-ronde	17
L'EXPÉRIENCE DES PEACE BRIGADES INTERNATIONAL Philippe Beck	31
LES ACTIONS PRÉVENTIVES DE CONFLITS EN SERBIE, KOSOVO ET MACÉDOINE Pierre Dufour	39
L'EXEMPLE DE LA MISSION CIVILE EN HAÏTI Jean-Marie Muller	57
INTERVENTION DES FORCES DU SERVICE CIVIL DE PAIX ALLEMAND Theodor Ebert	62
DES ALLEMAND(E)S POUR UN CORPS CIVIL DE PAIX Carsten Herzberg	69
QUAND L'EXERCICE DE LA JUSTICE DOIT ÊTRE RÉTABLIE Nicolas Menvielle	73
COURRIER DES LECTEURS	79
NOUS AVONS LU	81